



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

# RESU CONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



CULLETTIVITÀ DI CORSICA  
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028**



**1<sup>ma</sup> SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
1<sup>mu</sup> è 02 di FERRAGHJU DI U 2024  
1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
1<sup>er</sup> et 02 FÉVRIER 2024**

(1<sup>ma</sup> ghjurnata / 1<sup>ère</sup> journée)



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024  
REUNIONE DI I 1<sup>mu</sup> È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024  
1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2024  
RÉUNION DES 1<sup>ER</sup> ET 2 FÉVRIER 2024**

**SUNTA di a 1<sup>ma</sup> ghjurnata : GHJOVI u 1<sup>mu</sup> di FERRAGHJU di u 2024  
SOMMAIRE de la 1<sup>ère</sup> journée : JEUDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024**

<b>Présidence de séance : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS</b>	
<b>Ouverture de la séance des questions orales à 10h18</b>	
<b><u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u></b>	
<b>Question n° 2024/O1/002 - Lancement d'une étude sur les Obligations de Service Public compensées pour les dessertes aérienne et maritime de la Corse, posée par M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</b>	<b>10</b>
<b>Réponse de Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse</b>	<b>11</b>
<b>Question n° 2024/O1/007 - Quel avenir pour l'agriculture corse ?, posée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu »</b>	<b>15</b>
<b>ET</b>	
<b>Question n° 2024/O1/004 - Chì decisioni curaghjosi è ambiziosi pà salvà l'agricultura corsa ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »</b>	<b>17</b>
<b>ET</b>	
<b>Question n° 2024/O1/010 - Perspectives pour l'avenir de notre agriculture, posée par Mme Véronique ARRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »</b>	<b>18</b>

<b>Réponse commune</b> aux trois questions orales de <b>M. Dominique LIVRELLI</b> , Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	<b>20</b>
<b>Question n° 2024/O1/001 - Transports des étudiants et apprentis dans le Centre Corse</b> , posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	<b>26</b>
<b>Réponse de Mme Flora MATTEI</b> , Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	<b>28</b>
<b>Question n° 2024/O1/006 - Abandon des poursuites judiciaires à l'encontre de la jeunesse corse suite aux évènements populaires consécutifs à l'assassinat d'Yvan Colonna en mars 2022</b> , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	<b>31</b>
<b>Réponse de M. Gilles SIMEONI</b> , Président du Conseil exécutif de Corse	<b>33</b>
<b>Question n° 2024/O1/003 - Où en est le projet de Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) sur les rotations maritimes entre la Corse et la Sardaigne ?</b> , posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>36</b>
<b>ET</b>	
<b>Question n° 2024/O1/011 - Coopération transfrontalière et liaisons maritimes Corse / Sardaigne</b> , posée par M. Jean-Paul PANZANI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	<b>38</b>
<b>Réponse commune</b> aux deux questions orales de <b>M. Gilles SIMEONI</b> , Président du Conseil exécutif de Corse	<b>40</b>
<b>Question n° 2024/O1/008 - Économie bleue</b> , posée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Avanzemu »	<b>45</b>
<b>Réponse de M. Alex VINCIGUERRA</b> , Conseiller exécutif, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse.	<b>46</b>
<b>Question n° 2024/O1/005 - La situation du Futsal : Demande d'aide exceptionnelle pour l'ACA Futsal</b> , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>48</b>
<b>Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA</b> , Conseillère exécutive en charge du Sport et de la Jeunesse	<b>50</b>

<b>Ouverture de la séance publique à 12h02</b>	
<b>Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI, appel nominal des conseillers</b>	
<b>Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</b>	<b>54</b>
<b>Minute de silence pour la disparition de MM. Emile MOCCHI et Dominique ORNANO</b>	
<b>Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.</b>	<b>54</b>
<b>Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de la Corse</b>	<b>59</b>
<b><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n° 027 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 20 è 21 di dicembre di u 2023</b>	
<b>Rapport n° 027 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 décembre 2023</b>	
<b>Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	<b>63</b>
<b>VOTE</b>	<b>63</b>
<b>Rapport n° 028 : Designazione di i raprisentanti di a Cullettività di Corsica à u Cunitatu di Gestione di i pesci migratori di a Conca di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 028 : Désignation de représentants de la Collectivité de Corse au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin Corse - COGEPOMI</b>	
<b>Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	<b>64</b>
<b>VOTE DE L'URGENCE</b>	<b>64</b>
<b>Désignations</b>	<b>65</b>

Amendement du Conseil exécutif présenté par M. Gilles GIOVANNANGELI	65
<b>VOTE amendement et rapport</b>	<b>66</b>
<b><u>CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE</u></b>	
<b>Rapportu n° 020 : Appoghju per u ritornu di l'opera « Madonna di Brandu »</b>	
<b>Rapport n° 020 : Soutien pour le retour de l'œuvre « Madone de Brando »</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par <b>Mme Antonia LUCIANI</b> , Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	<b>67</b>
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	<b>70</b>
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/003) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	<b>71</b>
<b>Prises de paroles :</b>	
Mme Véronique PIETRI	<b>71</b>
M. Jean-Marc BORRI	<b>73</b>
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	<b>74</b>
M. Saveriu LUCIANI	<b>74</b>
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>76</b>
En réponse, M. le Président SIMEONI	<b>76</b>
<b>VOTE rapport</b>	<b>77</b>
<b>SUSPENSION DE SEANCE A 13h06 / REPRISE A 15h01</b>	
<b>La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : Ouverture des opérations pour le renouvellement des membres de la Commission Permanente</b>	<b>78</b>

<b><u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u></b>	
<b>Raportu n° 021 : Raportu d'osservazione di a a Camera Regionale di i Conti « Cullettività di Corsica : l'azzione pè a privenzione di i risichi è a prutezzione di l'ambiente di u liturale di Corsica - Esercizii 2018 è quelli di fila »</b>	
<b>Rapport n° 021 : Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes « Collectivité de Corse : l'action pour la prévention des risques et la protection environnementale du littoral de la Corse - Exercices 2018 et suivants »</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>79</b>
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	<b>89</b>
Mme Marie-Anne PIERI	<b>89</b>
M. Jean-Christophe ANGELINI	<b>93</b>
M. Jean-Baptiste ARENA	<b>94</b>
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	<b>94</b>
M. Pierre GHIONGA	<b>98</b>
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	<b>98</b>
Mme Véronique PIETRI	<b>101</b>
M. Saveriu LUCIANI	<b>101</b>
M. Jean BIANCUCCI	<b>104</b>
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>105</b>
En réponse, M. le Président SIMEONI	<b>107</b>
<b>PRISE D'ACTE</b>	<b>113</b>
<b>Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI</b>	
<b><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n° 006 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente</b>	
<b>Rapport n° 006 : Renouvellement de la Commission Permanente</b>	
<b>ELECTION DE LA COMMISSION PERMANENTE :</b>	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>114</b>
Résultats du vote	<b>115</b>

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b> M. Hyacinthe VANNI	
<b>SUSPENSION A 17h29 / REPRISE A 17h56</b>	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS Procédure de vote	<b>116</b>
Résultats du vote La Présidente MAUPERTUIS donne lecture du classement de la Commission Permanente	<b>119</b>
<b>VOTE</b>	<b>119</b>
<b>Raportu n° 007 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica</b> <b>Rapport n° 007 : Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse</b>	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS Rappel de la procédure	<b>118</b>
<b>VOTE</b>	<b>118</b>
<b><u>ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</u></b>	
<b>M. Hyacinthe VANNI préside la séance (18h30)</b>	
<b>M. le Président SIMEONI, introduction aux rapports</b>	<b>120</b>
<b>Raportu n° 019 : Cunvenzione quatru di partinariatu trà u Hub Corsica pà un Numericu Inclusivu in Corsica è a Cullittività di Corsica</b> <b>Rapport n° 019 : Convention-cadre de partenariat entre le Hub Corsica pour un Numérique Inclusif en Corse et la Collectivité de Corse</b> Présentation du rapport du Conseil exécutif par <b>M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</b>	<b>127</b>
Avis Favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environne- ment	<b>127</b>

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI	128
<b>VOTE</b>	<b>128</b>
<b>La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside à nouveau la séance (18h51)</b>	
<b>Raportu n° 023 : Raportu d'attività di a SITEC pè u 2022</b> <b>Rapport n° 023 : Rapport d'activité de la SITEC 2022</b> Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	129
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/O1/004) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	132
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Romain COLONNA	132
M. Jean-Michel SAVELLI	134
Mme Serena BATTESTINI	136
M. Hyacinthe VANNI	137
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	137
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	138
<b>PRISE D'ACTE</b>	<b>139</b>
<b>Raportu n° 024 : Raportu d'infurmazioni in quantu à u resuontu di l'attività 2023 di sparghjera Internet .CORSICA</b> <b>Rapport n° 024 : Rapport d'information concernant le bilan d'activité 2023 de l'extension Internet .CORSICA</b> Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	140
<b>Prise(s) de parole :</b>	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	140
<b>PRISE D'ACTE</b>	<b>140</b>

<p><b>Raportu n° 025 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a prucidura par acquistà capacità di trasmissioni è dritti d'usu di cavi sottumarini in fibra ottica</b></p> <p><b>Rapport n° 025 :</b> Rapport d'information relatif à la procédure d'acquisition de capacités de transmissions et droits d'usage de câbles à fibres optiques sous-marins</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</p>	141
<p>Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</p>	142
<p><b>DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL du personnel du SECRETARIAT GENERAL de l'ASSEMBLEE de CORSE</b></p>	143
<p><b><u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u></b></p>	
<p><b>Raportu n° 016 : Attualizazione di u regulamentu di l'aiuti è di l'azione medicusociale</b></p> <p><b>Rapport n° 016 :</b> Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social</p>	144
<p>Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2024/O1/003) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i></p>	146
<p>Avis de la commission des finances et de la fiscalité, par M. Joseph SAVELLI</p>	148
<p><b>Prise(s) de parole :</b></p> <p>Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI</p> <p>Mme Chantal PEDINIELLI</p> <p>Mme Marie-Claude BRANCA</p> <p>La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</p> <p>En réponse pour le Conseil exécutif, Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social</p>	149 150 151 151 152
<p><b>VOTE</b></p>	153
<p><b>Séance suspendue à 19h45</b></p>	

**La séance des questions orales est ouverte à 10 h 20.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Per piacè, avemu da principià. Avemu senza dubbitu u corum, ancu puru si per e dumande à bocca ùn ci n'hè bisognu.

Salute à tutti. Principiemu cum'è d'abitudine sta sessione incù e dumande à bocca.

### **QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2024/O1/002 - Lancement d'une étude sur les Obligations de Service Public compensées pour les dessertes aérienne et maritime de la Corse, posée par M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président, le 21 décembre dernier, les conventions aériennes sur les lignes de Paris ont été prorogées de 3 mois afin de finaliser les négociations des DSP 2024-2027. Vous connaissez la position de notre groupe.

Le dispositif de DSP doit être remis en question sur les lignes à forte concurrence, car il n'est plus conforme aux exigences communautaires.

Les textes européens n'ont pas varié depuis 2003. Une DSP ne peut se justifier qu'en cas de carence d'offre privée et elle doit rémunérer le juste service réalisé.

On voit bien que ces conditions ne sont plus réunies sur les lignes de Paris, où la part de passagers résidents ne représente que 17 % du trafic, sans compter les compagnies privées qui opèrent plusieurs vols par jour depuis Roissy.

C'est pareil pour le maritime, on finance le départ de Marseille des traversées transportant du fret et des passagers, pendant que d'autres compagnies privées proposent ces mêmes services depuis Toulon, sans aucune compensation mais avec les mêmes obligations de fréquence.

Les dessertes maritimes aériennes de la Corse ont donc besoin d'être refondées, assouplies et sécurisées, dans le respect du principe de continuité territoriale.

Le système d'OSP compensées nous semble être le plus approprié. A iso dotation, il pourrait financer le résident aérien et le mètre linéaire de fret maritime et par sa flexibilité, il permettrait aux compagnies de se diversifier sur d'autres lignes commerciales. Ce régime d'aide aux passagers résident est déjà prévu au CGCT, il faudrait l'étendre aux marchandises et l'ouvrir à tout opérateur respectant les OSP à l'année via des conventions annuelles renouvelables.

C'est pourquoi, nous demandant au Conseil exécutif de Corse d'engager sans plus tarder une étude sur cette alternative aux DSP, il s'agira de valider le cadre juridique et d'évaluer l'impact socio-économique de l'ouverture à la concurrence, je précise une concurrence qui impliquera une présence toute l'année. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, risposta di a Presidente di l'Uffiziu di i trasporti, Flora Mattei, avete a parolla.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller, votre question me permet de rappeler quelques différences fondamentales entre le système de délégation de service public, dite DSP, que le Conseil exécutif de Corse a défendu depuis 2015 contre vents et marées, contre toutes attaques, dans le domaine de l'aérien comme dans le domaine du maritime, et le système des OSP compensées.

La délégation de service public est un contrat par lequel une collectivité conclut avec un opérateur privé dans le cadre d'un périmètre défini et validé par l'Assemblée de Corse, de remplir une mission de service public pour laquelle l'initiative privée est défaillante. A cet égard, les obligations contractuelles donnent droit au versement d'une compensation financière.

Pour organiser nos dessertes, maritime ou aérienne, conformément au règlement du Parlement Européen, qui établit les règles communes pour l'exploitation des services aériens et maritimes en Europe, nous avons réexaminé les obligations de service public, en particulier dans le cadre d'études préalables, diligentées par la Collectivité de Corse et l'Office des transports.

Ces études ont mis en évidence différents besoins de la Corse en termes de continuité de transport de passagers, de régularité, de tarif, de capacité minimale et économique non assurés par la seule initiative privée. Et, notre Assemblée a adopté le principe du maintien d'une délégation de service public concernant les services aériens comme maritimes.

A l'échéance des contrats en cours de renouvellement, un nouveau rapport sera proposé et diligenté par la Collectivité de Corse et l'Office des Transports, conformément aux différents règlements qui nous sont imposés. C'est ainsi que se fondent les analyses pour en arriver à la conclusion d'une délégation de service public.

Par ailleurs, les obligations de service public, compensées ou non, contrairement à la délégation de service public qui, elle, nécessite la signature entre les différentes parties, ne génèrent aucune obligation réciproque entre les parties eu égard à l'absence de convention.

L'éventuelle compensation que vous mentionnez dans votre question, si elle est versée, s'effectue exclusivement dans le cadre du respect des OSP incluant, de fait, des obligations a minima.

Après ce rappel entre les OSP compensées et les DSP, rappel technique, je voudrais mieux comprendre le sens et les objectifs de votre demande dans le contexte actuel.

Sur le fond, considérez-vous qu'il convient d'abandonner le système de DSP et notamment les avantages qu'il procure ?

Nous avons vu dans d'autres domaines les résultats obtenus lorsque l'on fait passer le service public au dernier plan : plus suffisamment de soignants ou de lits d'hôpitaux pour accueillir nos malades, plus assez de professeurs pour faire la classe à nos élèves ; voudriez-vous nous faire détruire ce que nous avons défendu depuis des années ?

Si l'on s'appuie sur l'analyse de la dernière DSP, quelle est la garantie de mise en œuvre effective du principe même de continuité territoriale dans le cadre de simples obligations de service public ?

Quelle est la garantie de trouver son avion, bateau, à la bonne heure pour qu'il nous mène au rendez-vous médical pris des mois à l'avance ?

Quelle est la garantie d'avoir assez de fréquences, de volume, de régularité, pour assurer la continuité territoriale, de lutter contre l'isolement, contre le handicap naturel d'un territoire insulaire au cœur de la Méditerranée ?

Quelle est la garantie d'une tarification constante et avantageuse pour faire traverser la Méditerranée, été comme hiver, à des marchandises via la mer, et à des passagers résidents, dans les airs ?

Quelle est la garantie que les horaires des vols et des traversées ne soient pas considérablement retardés, voire pire, avancés, cela se voit aussi dans notre écosystème local, mettant en péril le confort et la sécurité des passagers devant emprunter ces voies ?

En l'occurrence cette garantie est la qualité de service public et cela passe par une contractualisation, une convention de délégation de service public qui vient contraindre délégataire au strict respect de périmètre de service public qui est débattu, délibéré et approuvé par l'Assemblée de Corse sous les yeux de tous les Corses, contrairement aux obligations de service public, lesquelles ne sont pas contractualisées et au bon vouloir des opérateurs privés sur le respect des fréquences, des horaires des tarifs.

En ces temps inflationnistes, de crise énergétique, dans lesquels nous nous trouvons actuellement, tous les acteurs du service public de l'île ainsi que l'ensemble des citoyens corses apprécieront.

Maintenant, en termes d'opportunités et de calendrier, je vous rappelle que l'Assemblée de Corse doit statuer sur l'attribution de la DSP sur les lots restants, le mois prochain ; nous avons également le devoir de prendre en compte et de défendre, dans le respect des règles régissant les matières des appels d'offres, les intérêts des Corses et de la Corse ; je vous rappelle que la DSP maritime fait toujours l'objet d'une guérilla judiciaire de la part de la Corsica Ferries qui est en monopole passager en Méditerranée ; je vous rappelle que le service public aérien et maritime que nous défendons avec force, est systématiquement remis en cause par de puissants intérêts ; je vous rappelle aussi que la DCT n'a plus été réindexée depuis 2009 et qu'il manque donc environ 50 M€ par an pour couvrir les besoins de service public.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le conseiller, l'urgence nous semble être à mener et à gagner ces combats plutôt qu'à engager une l'étude que vous sollicitez.

Je profite de cette question pour vous demander de clarifier votre proposition, la vôtre, celle de votre groupe ! Groupe au nom duquel vous m'adressez cette question, et qui sonne étrangement faux si l'on se réfère aux déclarations des soutiens manifestes à l'égard de la sauvegarde du service public dans l'aérien, aussi bien sur des destinations de bord à bord au mois de novembre dernier, que pour les lots restant à attribuer sur Paris lors de l'attribution que nous allons devoir soumettre à l'Assemblée de Corse à la fin du mois.

Merci donc des éclairages que vous pourrez nous apporter.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, très court, c'est de droit, 30 secondes.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Je vais faire vite. Madame la Conseillère exécutive, je vais vous rappeler déjà une petite phrase qui a été prononcée par le président de l'exécutif, alors il n'est pas là, mais il ne démentira pas, qui a été prononcée donc le 21 décembre qui disait textuellement : « il va falloir ouvrir les OSP, car en 2027 ce ne sera plus possible ». D'accord ? Il l'a dit.

Nous sommes en 2024, nous, on vous demande une fois de plus de passer aux études. Pourquoi ? Parce que les compagnies auront besoin d'un certain délai pour s'organiser et pour faire face à ce qu'on pourrait appeler, à un moment donné, un peu de concurrence qui sera encadrée par des obligations de DSP.

Donc vous voyez bien que cette question n'est pas une question pour une fois de plus, essayer de chercher la petite bête, ce n'est pas du tout ça. Nous, on est vraiment dans le sens de la sécurisation de ces DSP pour les compagnies surtout aériennes, qui risquent d'être elles-mêmes condamnées si demain il y avait un contentieux qui irait au bout. Ça c'est la première chose...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le temps est écoulé...

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Excusez-moi, Madame, juste une question...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, la question a été posée avant, la réponse a été donnée et là, ça fait déjà deux minutes, au règlement il y a 30 secondes.

**(Brouhaha).**

Non, ce n'est pas la première fois qu'on déroge à la règle à plusieurs reprises. On a 30 secondes de droit de réponse, il avait été demandé ce droit de réponse dans le règlement par Laurent Marcangeli et nous avons convenu, que ça pouvait être intéressant d'avoir un droit de réponse, il est de 30 secondes. Je vous signale que la question, elle est de 2 et demi, elle a été plus de 2 et demi, la

réponse aussi a été longue. Donc normalement, il n'y a pas de débat pendant les questions orales, je me permets de le souligner, ce n'est pas un débat, les questions orales où que ce soit, dans tous les parlements, de pays, de régions autonomes ou pas. Stop ! Très bien ! Je vous remercie de votre compréhension.

Bien, question suivante.

**Question n° 2024/O1/007 - Quel avenir pour l'agriculture corse ?**  
**posée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu »**

**M. Antoine POLI**

Merci Madame la Présidente.

La semaine dernière, l'Ariège a connu un drame affreux, occasionné par un véhicule incontrôlé qui a percuté un barrage, lors d'une manifestation d'agriculteurs. Cet accident a ruiné une famille d'éleveurs, coûtant la vie à la jeune mère de famille et à sa fille de 12 ans et blessant grièvement le père. Ce drame vient s'ajouter aux cortèges de malheurs que connaît cette profession.

Après de multiples alertes et appels à l'aide, c'est toute l'agriculture qui prend la rue désormais, dans une démarche d'une ampleur jamais atteinte ces dernières années.

Pour l'année 2020, le risque de mortalité par suicide des assurés du régime agricole entre 15 et 64 ans est supérieur de 30,9 % à celui des assurés de tous les régimes sociaux, en France.

Enfermés dans des situations économiques inextricables, souvent otages de la grande distribution mais aussi victimes des changements climatiques alors qu'ils sont pourtant régulièrement mis à l'index comme en étant une partie de la cause, le monde agricole est en crise, pour ne pas dire en grand danger.

En Corse, les difficultés rencontrées par les agriculteurs sont connues et maintes fois évoquées : maîtrise du foncier insuffisante, difficultés d'installation, effets durables du changement climatique, problématique de gestion de la ressource hydrique, contraintes multiples liées à l'insularité, hausse des matières premières, dépendance aux importations, inflation, vieillissement de la population, faiblesse des infrastructures de transport, manque de structuration des filières de production, crise sanitaires récurrentes ...

En Corse, il y a aussi ce bashing anti-éleveurs qui nuit considérablement à toute la profession, notamment à travers la question récurrente et non réglée de la divagation animale.

Corse terre d'élevage et peuple de bergers, fondement d'une identité multiséculaire aujourd'hui mise à l'index à tout bout de champ.

La multiplication des normes, les exigences des critères d'éligibilité pour l'accès aux aides et des contrôles effectués, sont des carcans complexes qui pourraient être simplifiés au niveau des services de la Collectivité si les avis et retours d'expériences des professionnels étaient pris en compte.

Plusieurs fois, notre groupe Avanzemu a alerté sur la situation agricole insulaire, et a réclamé des mesures à court et moyen termes. Il manque à ce pays un projet agricole qui marque une volonté de développer une agriculture de production.

Monsieur le Président de l'Exécutif, Monsieur le président de l'ODARC, que comptez-vous apporter comme solutions rapides et concrètes à cette situation qui est à la fois urgente et importante, avant qu'elle ne devienne dramatique ?

Mais pour conclure, au regard d'une situation qui devient très préoccupante, des actions se déroulent actuellement en Plaine orientale, nous vous demandons, en accord avec le monde agricole, d'organiser une session extraordinaire consacrée au devenir de l'agriculture en Corse.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, a risposta hà da esse fatta ...

**M. Dominique LIVRELLI**

(Sans micro).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pudemu fà cusì, a cummissione permanente eri hà decisu cusì.

L'altra dumanda à bocca.

**Question n° 2024/O1/004 - Chì decisioni curaghjosi è ambiziosi pà salvà l'agricultura corsa ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »**

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Sgiò cunsiglieri esecutivu in carica di u sviluppu di l'agricultura,

A rabbia è l'addisperu di l'agricultori si facini senta in Auropa, in Francia è in Corsica.

In Corsica com'è in altrò, in Corsica più chè in altrò, a so situazioni hè pessima è ci primurighja parchi incù l'agricultura chì si ni mori, hè una parti di a sucità corsa chì sparisci.

D'autres problèmes propres à la Corse s'ajoutent aux difficultés rencontrées par les agriculteurs. Par exemple, la concurrence créée par l'importation de matières premières transformables, comme le lait ou les produits carnés, qui bénéficient d'une DSP pour les transports. Cela constitue une injustice qui s'inscrit dans la continuité des lois douanières qui ont détruit l'économie de notre pays.

Nous devons contribuer à développer une agriculture corse productive constituant un pilier socio-économique essentiel de la Corse de demain. Pour cela, il faut mettre fin à l'inertie décisionnelle qui vous caractérise et prendre des mesures fortes.

Récemment, en réponse à une de nos questions sur la nécessité de la tenue d'assises sur l'élevage en particulier et l'agriculture en général, vous nous avez annoncé la mise en place de concertations pour présenter un projet ambitieux dans le cadre du processus d'autonomie.

Cependant, le simple exemple de la Commission Régionale d'Aménagement Foncier de la Corse nous incite à être plus que circonspects en ce qui concerne les capacités de prises de décisions rapides, voire d'anticipation, de l'Exécutif.

En effet, cette commission dont le but est d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales et forestières, aurait dû être réorganisée depuis 2018, date du passage à la Collectivité Unique.

Depuis bientôt deux ans vous annoncez sa mise en place imminente... À l'heure actuelle, elle n'est toujours pas opérationnelle.

Au-delà de la préparation du projet dans le cadre du processus pour l'autonomie, il est donc indispensable de réunir tous les acteurs de l'agriculture ainsi que les différents organismes et agences et les élus pour mettre en place des mesures audacieuses et innovantes très rapidement. Particulièrement en ce qui concerne le problème du foncier qui a laissé une trop grande place à l'immobilier et au tourisme empêchant le développement des installations agricoles.

Par ailleurs, dans le cadre d'une véritable autonomie, via un titre XII Bis octroyé à la Collectivité de Corse, nous devons récupérer les pouvoirs d'orientation et de décision en matière agricole comme la gestion des deux leviers d'intervention de la PAC - le premier pilier et le second pilier - afin de pouvoir prendre en compte les spécificités de notre agriculture et de notre territoire.

Sgiò cunsigliari, chì cunteti di fà pà accilarà i cosi è piddà infini dicisioni curaghjosi è ambiziosi pà salvà l'agricultura corsa è rimettala à u centru di a noscia sucità ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, l'ultima dumanda nant'à l'agricultura.

**Question n° 2024/O1/010 - Perspectives pour l'avenir de notre agriculture, posée par Mme Véronique ARRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**Mme Véronique ARRIGHI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, ces derniers jours, l'Europe a été le théâtre de nombreuses manifestations d'agriculteurs exprimant leur mécontentement notamment sur des questions fiscales, environnementales et de coûts de production dans un contexte difficile, liée en partie au dérèglement et à la transition climatique.

Les agriculteurs corses ont eux aussi rejoint cette mobilisation, dénonçant diverses difficultés, notamment la hausse des coûts de production, les difficultés liées aux réglementations environnementales, l'accès au foncier agricole, des retards, voire la non-attribution des aides, le manque de

reconnaissance et de respect de leur métier, des conditions de travail de plus en plus dégradées, etc.

Je tiens, au nom du groupe « Fà populu in seme », à leur réaffirmer notre soutien total, leur dire que nous sommes à leurs côtés et que nous mettrons tout en œuvre pour que l'agriculture continue d'être, comme elle l'a toujours été, l'un des fondements de notre identité collective.

Les difficultés auxquelles doivent faire face les agriculteurs en France et en Europe, sont, en Corse, amplifiées par les contraintes géographiques liées à l'insularité qui induisent un coût des transports plus importants et donc une inflation plus importante.

Une autre donnée est liée à la taille de nos exploitations. En effet, en Corse, on compte une majorité de petites exploitations, qui ne bénéficient donc pas des mêmes économies d'échelle que les grosses exploitations.

Depuis quelques années, la Collectivité de Corse, par le biais de l'ODARC et de son Président, s'est engagée sur le chemin de l'autonomie alimentaire. Pour ce faire, nous avons identifié la nécessité d'organiser une agriculture de production qui garantisse à la fois aux agriculteurs la capacité de vivre leur travail et de proposer aux consommateurs un produit de qualité à un prix abordable.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, les Conseillers exécutifs, Dumenicu Livrelli et Gilles Giovannangeli, ont reçu, vendredi dernier à l'ODARC, une délégation d'agriculteurs.

Par ailleurs, suite à la mobilisation de mardi à Aiacciu, le président de l'ODARC et une délégation de la profession ont également été reçus par le préfet de Corse.

Pouvez-vous nous faire un retour de ces échanges ? Et plus globalement, dans quelles perspectives pouvons-nous envisager de manière pérenne l'avenir de notre agriculture ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Eccu ! Avà pudete risponde à e trè dumande.

**M. Dominique LIVRELLI**

À ringrazià vi.

Je tiens également à m'associer au deuil que connaît l'agriculture française.

Mesdames et Messieurs les conseillers, personne ne peut douter du soutien de la Collectivité de Corse aux agriculteurs de notre île, de ses élus et notamment du Président du Conseil Exécutif et de moi-même, en tant que président de l'ODARC mais avant tout en tant qu'agriculteur, éleveur, engagé dans la défense du monde agricole depuis de nombreuses années !

Ce soutien, le président de l'Exécutif l'a réaffirmé vendredi dernier lors d'une réunion de Régions de France dédiée à la crise agricole. Il a également rappelé combien les spécificités de la Corse (insularité, petites exploitations, problématique foncière) amplifiaient encore les difficultés pour nos agriculteurs et ce, afin que celles-ci soient relayées auprès du Premier Ministre par Carole Delga, Présidente de Régions de France.

Ce soutien, je l'ai réaffirmé aux agriculteurs qui sont venus à l'ODARC vendredi dernier. Lors de cette rencontre, à laquelle a également assisté le Président de l'Office d'équipement hydraulique, j'ai réitéré la position de la CdC d'être aux côtés du monde agricole pour porter ces revendications.

Plusieurs préoccupations ont été soulevées, même si elles relèvent principalement de l'échelon de l'Etat, la problématique des règles en matière environnementale. En effet, bien que respectueux de l'environnement et conscients des enjeux, les agriculteurs relèvent que certaines transpositions des normes sont si contraignantes, voire absurdes, qu'elles deviennent un frein au développement de l'agriculture et particulièrement en Corse. J'en veux pour exemple les règles en matière de défrichement ou pire, celles en lien avec la tortue d'Hermann qui obligeraient à laisser des passages, des trous, dans les clôtures pour faciliter leurs déplacements, alors que cela n'est pas inscrit réglementairement, mais pourtant proposé par les services déconcentrés.

J'ai personnellement abordé ce sujet avec le Préfet de Corse en novembre dernier lui demandant de s'assurer de la lecture et de l'application de ces règles auprès de ses services, sans réponse à ce jour.

Abordons la question des importations, et ce, à deux niveaux. Tout d'abord, celui de la concurrence déloyale de produits qui ne respectent pas les règles imposées à nos producteurs.

Mais également, celui des productions extérieures qui bénéficient de la DSP pour entrer en Corse et qui viennent concurrencer les productions locales. Il est, comme vous le savez, impossible d'interdire l'arrivée de ces produits au nom de la libre circulation des biens ; par contre, il est nécessaire de réétudier la possibilité que la DSP ne s'applique pas sur certains produits dès lors que l'offre en local couvre le besoin. Pour cela, il faut négocier une dérogation avec la Commission Européenne afin qu'elle accepte cette différenciation.

La question de la réévaluation de l'ICHN a également été sur la table. Là encore, j'ai rappelé que l'ODARC avait demandé à l'Etat cette réévaluation dès la préparation du PSN en 2021 pour se mettre au niveau des régions continentales. Au-delà des crédits européens qui seraient nécessaires pour augmenter l'enveloppe et donc qu'il faudrait enlever sur d'autres mesures du PSN, c'est également l'augmentation de l'enveloppe de l'Etat, qui vient en contrepartie nationale, qui pose problème.

Nous avons donc demandé lors d'une rencontre avec le cabinet du Ministre en décembre, une analyse comparative précise, notamment sur les montants versés en élevage en zone de montagne et de haute-montagne ; à ce jour nous n'avons obtenu aucune réponse.

La problématique foncière enfin, avec la nécessité absolue de relancer la commission d'aménagement foncier de Corse dans les plus brefs délais afin d'agir conformément aux dispositions du Code Rural sur l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF), sur les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux, sur la mise en valeur des terres incultes et sur la réglementation et la protection des boisements.

La Conférence des présidents qui se réunira demain au sujet de l'agriculture sera l'occasion de rencontrer des syndicats agricoles.

Par ailleurs, face à chaque problème conjoncturel, comme la guerre en Ukraine ou la fièvre catarrhale, l'ODARC a toujours été aux côtés des professionnels afin de trouver des solutions, souvent à la place de l'Etat.

En ce qui concerne la complexité administrative, le « carcan » comme vous l'appellez, Monsieur le Conseiller, celui-ci est inhérent à la mobilisation de crédits publics et encore plus lorsqu'il s'agit de crédits européens. Il n'est spécifique ni à la CdC, ni à l'ODARC, ni à la Corse.

Sachez au contraire, qu'à la différence de ce qu'il se passe sur le continent où l'agriculteur monte tout seul son dossier d'aide ou paye un prestataire pour le faire, l'ODARC essaie de les accompagner au mieux en les aidant jusqu'à remplir les formulaires de demande d'aide publique.

Sachez également que l'ODARC applique strictement le pourcentage de 5 % de contrôles réglementaires, notamment en ce qui concerne l'ICHN. On ne fait pas plus, mais on ne peut pas faire moins que ce que les règlements nous obligent à faire.

En effet, l'ODARC en tant qu'Organisme Payeur est lui-même contrôlé par la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs, chaque année, et toute erreur constatée entraîne au minimum le remboursement de l'aide pour le bénéficiaire, parfois des pénalités financières pour la CdC et peut aller jusqu'au retrait de l'agrément d'Organisme Payeur de l'ODARC.

Les paiements se feraient alors par l'ASP et, au regard des retours des agriculteurs du continent, à savoir des délais de paiement pouvant aller jusqu'à 18 mois pour les aides à l'installation des jeunes agriculteurs ; je ne pense pas que cela soit une voie à emprunter !

De plus, dans le cadre du processus d'autonomie, il ne s'agirait pas de perdre une compétence unique en France car, je le rappelle, l'ODARC est le seul organisme payeur à l'échelon territorial et il se situe au même niveau que l'ASP dans le cadre des échanges avec la Commission européenne.

Quant au projet que nous portons pour l'agriculture corse et qui nécessite d'orienter le développement agricole vers plus d'autonomie alimentaire, je vous confirme qu'il est courageux car il requiert de faire des choix, dans un environnement réglementaire contraint et un contexte budgétaire difficile.

Oui, il est ambitieux car il nécessite que des transitions soient opérées pour réduire la dépendance, sécuriser les exploitations existantes dans un contexte de changement climatique et installer de jeunes agriculteurs qui puissent vivre du fruit de leur travail.

Alors oui, ce projet est en cours et avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui. En effet, même si nous demandons à récupérer le premier pilier de la PAC, ce n'est qu'avec le deuxième pilier que nous pouvons agir pour l'instant et nous agissons.

Ainsi, les principes qui ont conduit à définir les modalités d'accompagnement des investissements agricoles dans le cadre du volet corse du PSN et notamment la détermination des taux d'aide, ont pris en compte les orientations stratégiques en faveur de l'autonomie alimentaire, du soutien aux productions traditionnelles et de la conservation de l'environnement.

Quelques exemples : en premier lieu : apporter un soutien majoré à la filière laitière (ovins/caprins) avec des taux d'interventions bonifiés, allant de 60 % à 80 % pour tous les investissements.

En second lieu : soutenir pour tous les éleveurs les démarches de structuration des parcours avec des aides pour la réalisation de clôtures à taux fortement bonifiés (80 %).

Accompagner la reconquête des surfaces agricoles inutilisées avec des taux d'aide à la mise en valeur majoré à 60 % par rapport aux taux d'aide sur le bâtiment à 50 % et sur le matériel à 40 %.

Améliorer l'autonomie fourragère des exploitations, poursuite de l'aide aux cultures protéiques, 75 % pour les aînés, 80 % pour les JA.

Bonifier les jeunes agriculteurs de plus 10 % et 20 % dans la limite de 80 % et différencier les demandeurs agriculteurs à titre principal par rapport aux agriculteurs à titre secondaire qui exercent d'autres activités et disposent de revenus majoritairement non agricoles.

Promouvoir les investissements collectifs, taux bonifiés de 60 à 65 %.

S'appuyer sur les signes de qualités obligatoires pour certains secteurs comme l'agrumiculture, la viticulture, la castanéiculture, l'apiculture ou l'oléiculture.

Soutenir l'arboriculture traditionnelle par la rénovation au titre des opérations en faveur du maintien des paysages traditionnels et de la conservation de l'environnement, taux de 80 % même pour les éleveurs porcins.

Soutenir les petites exploitations en maraîchage, taux de 80 % pour les exploitations de moins de 3 hectares.

Il ne s'agit pas d'énumérer ici des mesures les unes après les autres, mais cela nous permet de vous montrer que nos choix sont clairs ; nous voulons aider les filières en très grande difficulté, structurer les exploitations et les rendre plus autonomes afin de créer une véritable richesse.

De plus, le volet corse du PSN intègre également un dispositif qui nous permettra d'accompagner des projets de création et d'agrandissement des infrastructures hydrauliques.

Nous y travaillons déjà avec le président de l'Office Hydraulique suite aux réunions que nous avons tenues ensemble dans les territoires.

Le PSN a été élaboré en concertation avec les acteurs du monde agricole, plus de 30 réunions ont eu lieu depuis deux ans, sans oublier les demandes de contributions écrites afin de préciser les échanges.

A ces rencontres, se rajoutent les séances du Conseil d'Administration et du bureau de l'ODARC, où le monde agricole est largement représenté et où sont systématiquement abordées les problématiques que rencontrent les agriculteurs, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles.

Cependant, comme toute nouvelle programmation, la mise en œuvre nécessite des ajustements techniques, administratifs et réglementaires.

Ce faisant, grâce à l'engagement financier de la CdC, nous avons pu poursuivre l'accompagnement des dossiers d'aide à l'investissement et à l'installation des jeunes agriculteurs durant toute l'année 2023. Cet effort financier significatif sans précédent de 11,5 M€ uniquement sur crédits de la CdC, a permis de ne pas avoir de coupure et que les agriculteurs, notamment les jeunes agriculteurs, ne se retrouvent pas dans la situation du continent avec des ruptures dans les aides pour l'année 2023 !

Concernant le premier pilier de la PAC et même si nous ne sommes pas l'autorité de gestion de ces aides, nous avons réitéré notre demande concernant une aide couplée à la production de céréales à l'occasion de la révision annuelle du PSN.

Enfin, à l'initiative de l'ODARC, et en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute-Corse, une étude est en cours sur la création d'un marché d'intérêt territorial, l'objectif, d'ici cet été, est de définir les contours de ce marché dans le cadre d'un travail de co-construction entre les collectivités et les acteurs des filières englobant tous les maillons de la chaîne de production, distribution et transformation.

Encore plus récemment, dans le cadre du processus d'autonomie, j'ai sollicité tous les syndicats agricoles, les Chambres d'agriculture, mais également les groupes de l'Assemblée afin qu'ils puissent faire remonter des propositions à l'ODARC sur 5 thématiques qui ont été validées au CA de l'ODARC à savoir : foncier/fiscalité, gouvernance, sanitaire, mise en marché et transport et pacte premier pilier de financement.

De notre côté, nous avons déjà ciblé des nécessaires fiscales et réglementaires qui nous permettront de mobiliser les terres en friche, de faire évoluer la notion de forêt à vocation agricole et des conditions en pacage en forêt, de modifier des points du code rural relatif au défrichement agricole.

J'espère vous avoir rassurée, Madame la Conseillère, quant à notre capacité d'anticipation.

Si j'ai un regret, c'est bien que l'Etat, dans les relations que nous avons eues avec le Ministère, n'ait pas été plus à l'écoute d'un certain nombre de sujets que nous avons initiés ou largement anticipés, lesquels constituent une grosse part des revendications actuelles des agriculteurs.

Comme vous le voyez, la majorité territoriale a une stratégie, une vision de ce que vers quoi l'agriculture corse doit tendre : une agriculture de production, respectueuse de l'environnement et garante d'une souveraineté alimentaire pour notre peuple.

Cette agriculture de production que tout le monde appelle désormais de ses vœux, cela fait vingt ans que je la prône, vingt ans que je la défends. Alors, ce projet d'une agriculture pour la Corse, je souhaite aujourd'hui le porter et le faire aboutir.

Sans doute, ai-je eu tort d'avoir raison trop tôt.

A cet égard et de toute évidence, c'est bien le projet d'autonomie qui pourra nous apporter plus de maîtrise, de réactivité et de responsabilité sur la politique agricole.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Presidente di l'ODARC, riparleremu d'agricultura dopu forse, è dumane di sicuru.

Avà un'altra dumanda à bocca.

**Question n° 2024/O1/001 - Transports des étudiants et apprentis dans le Centre Corse, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Alors, cette question concerne le transport des étudiants et apprentis en centre Corse et bien évidemment, concerne aussi les autres régions, qu'il s'agisse de l'Alta Rocca, de Ghisonaccia et d'autres endroits.

Monsieur le Président, lors de la dernière session, au mois de décembre 2023, notre Assemblée a validé la création d'un Observatoire territorial du logement étudiant en Corse, une initiative prise dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain », qui regroupe autour du CROUS un certain nombre d'acteurs : CdC, ville de Corte, intercommunalité, Caisse des Dépôts, AUE, ADIL...

L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance des besoins en logements des étudiants et un état du parc actuel.

Un outil avant tout statistique dont je vous suggérerais d'ajouter comme mission le recensement des logements privés, donc hors CROUS, loués à Corte et aux environs.

L'Université de Corse dépasse les 5500 inscrits, tous ne vivent pas à Corte. La fac irrigue toute la microrégion et a permis la réhabilitation de bon nombre de logements en vue de les louer aux étudiants à l'année scolaire, et ce, de Ponte Leccia à Vivario. Nous parlons là bien-sûr de logements privés, avec ce que cela implique comme retombées pour les villages aussi bien d'un point de vue économique mais aussi foncier, un véritable levier de développement.

Seulement, une dimension manque à l'appel, c'est l'accès aux campus. Tous les étudiants ne disposent pas d'une voiture. Beaucoup en première année n'ont pas encore atteint les 18 ans requis pour avoir le permis, ou même, dans une île fortement touchée par la précarité, certains ont le permis mais n'ont pas les moyens d'acquérir un véhicule.

Le territoire dont il est question a, il est vrai, la chance d'être parcouru par le chemin de fer, mais la fréquence des grandes lignes est forcément et naturellement plus espacée que les trois suburbains (Bastia-Casamozza / Ajaccio-Mezana / Calvi-l'Île-Rousse), ne permettant pas des aller-retours réguliers vers et au départ de Corte.

On comprend bien que dans ce cas précis, ça ne peut pas être des navettes. Même si on peut se réjouir de la gratuité pour les détenteurs de la carte « étudiants, apprentis, lycéens », une proposition que j'avais défendue, et je remercie le Président des chemins de fer de la Corse car actuellement les apprentis bénéficient de la gratuité pour pouvoir aller vers les centres de formation. Je m'adresse à lui, parce que c'est lui qui en était à l'initiative avec moi.

En revanche, ce même territoire est maillé par les transports scolaires qui sont exclusivement réservés au ramassage des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire.

Peut-on imaginer que les étudiants puissent, soit en payant à l'entrée du car, soit en bénéficiant d'une carte similaire à celle existant pour le train, emprunter ces lignes pour se rendre à la fac et inversement le soir pour rentrer dans le village dans lequel ils résident ? Sans compter que cela permettrait d'éviter des risques d'accidents pour les jeunes conducteurs, avec les routes étroites et verglacées de nos villages.

Je prendrai l'exemple de l'étudiant qui a fait le choix de louer un logement sur Venaco et qui n'a pas de voiture. Est-il envisageable de prévoir qu'il puisse utiliser le bus scolaire qui part du Chalet pour rejoindre le lycée de Corte ? Est-ce compatible avec la billettique nouvellement installée ?

Il en va de même pour les apprentis habitant dans les villages pour rejoindre le CFA de l'île. Reste à voir si ce décloisonnement est possible et s'il y a une volonté de le mettre en place, parce que ce n'est pas la première fois que je le demande.

Monsieur le Président, Madame la Présidente, c'est une vraie question. Il ne faut pas que vivre dans les villages environnants de Corte pour que ce soit difficile, un vrai casticu, notamment pour aller suivre des formations ou des cours, surtout que ces lignes existent et la mutualisation tombe sous le sens.

Plutôt que de multiplier les programmes immobiliers sur Corte, il vaut mieux assurer un accès aux transports en commun existants pour que les villages bénéficient de cet apport de population, de cette jeunesse qui permettra une mixité et qui est un vecteur non négligeable de revitalisation.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi per a vostra dumanda. Qual'hè ch'hà da risponde ? Flora Mattei, a presidente di l'Uffiziu di i trasporti.

**Mme Flora MATTEI**

Vi ringraziau.

Madame la Conseillère, vous nous avez fait part des difficultés que peuvent rencontrer les étudiants et apprentis en matière de mobilité pour se rendre sur les campus universitaires de Corti où ils suivent leur cursus supérieur.

C'est un partage que l'on fait, en tout cas sur le constat au quotidien et pour être très souvent sur Corte, je souscris complètement à votre demande.

Précisément vous soulevez le cas de nos jeunes adultes qui n'ont ni la possibilité de passer le permis, ni avoir accès à un véhicule. Vous souhaitez donc savoir s'il était envisageable de leur ouvrir l'accès à nos lignes scolaires.

Revenons déjà sur les solutions existantes et que nous avons à leur proposer pour soutenir nos étudiants et nos apprentis.

Premièrement donc, comme nos élèves du secondaire, tous nos étudiants bénéficient de la gratuité des transports avec une carte annuelle.

Ce sont des éléments qui sont en général des chevaux de bataille de la part de certains présidents d'autres régions françaises, ils en font des sujets de mandature. Nous, c'est vraiment quelque chose que l'on a tenu à pérenniser pour la gratuité des transports scolaires.

Le deuxième point, c'est que le territoire de la Communauté de communes du Centre Corse dispose de trois gares ferroviaires, à Tattò, Vivariu et Venacu qui desservent le Centre Corse.

Selon les horaires en cours, ces étudiants peuvent utiliser le train permettant bien sûr d'arriver à Corti à 8 heures et ainsi, pour le retour, peuvent utiliser le train de 17 h 26 ou 19 h 09.

Donc, cela permet quand même aussi d'avoir cette mobilité additionnelle avec le train.

Enfin, la Collectivité a conclu une convention financière avec les CFA du Pumontu en faveur des apprentis inscrits dans leurs établissements pour qu'ils puissent accéder à moindre coût à nos lignes de transport de voyageurs non urbains.

Venons-en donc à l'objet même de votre question sur la mutualisation entre les transports scolaires et les transports interurbains.

À l'aune d'une refonte des schémas de mobilité que nous sommes en train de diligenter à la Collectivité de Corse, il nous est apparu fondamental de peser les difficultés récurrentes sur les lignes de transport, le juste dimensionnement des bus, en fonction bien sûr des effectifs déclarés par les établissements scolaires, les inscriptions et les fournitures des cartes de transport scolaire, la notion de carte de confort quand on prend une carte, mais au final qu'on ne l'utilise pas, ce qui veut dire que ça mobilise des sièges qui ne sont plus disponibles pour d'autres inscriptions, et enfin le pourcentage de prise en charge de la part de la Collectivité, etc.

A ce titre donc, cette solution de mixité pour allier les deux modes de transports, mais aussi pour mieux mailler les territoires ruraux, et desservir les zones montagneuses plus isolées, est loin d'être une idée à écarter. Nous y travaillons, nous y avons travaillé.

Il y a juste des blocages, je dirais opérationnels et techniques, qui font qu'il faut que nous les surmontions, surtout dans la perspective de plus d'autonomie de la Corse, avec une agilité qu'il va falloir que nous démontrions sur la mobilité en Corse.

Rappelons d'ailleurs que cette idée n'est pas nouvelle, le dispositif de mutualisation des lignes scolaires avec les lignes de voyageurs répond également aux préconisations inscrites au PADDUC.

Il nous faut donc contourner un certain nombre d'obstacles techniques, lesquels aujourd'hui ne nous permettent pas de rendre cette pratique opérationnelle.

Premièrement, les marchés qui ont été passés sont dédiés au transport scolaire et non aux transports mixtes.

Nous pourrions alors les faire évoluer en marché mixte, ce qui veut dire qu'il faudrait voir ça dans un second temps, nous ne pourrions pas appliquer ça directement sur les marchés qui sont lancés et en cours.

Deuxièmement, la Communauté de communes compte actuellement 12 lignes qui pourraient faire l'objet d'une étude de mutualisation. Cependant, les horaires, les tracés, la capacité des bus mis à disposition doivent figurer dans toutes les clauses des différents contrats qu'il faut annexer.

Cela veut dire qu'il faut connaître précisément les effectifs concernés. Donc, à part dégager des surcapacités et pouvoir générer des recettes sur les différents sièges qui sont laissés libres, ça va être très compliqué de voir ça dans un temps très court.

La loi oblige aussi les enfants à voyager en position assise avec un dispositif de sécurité, ce qui veut dire qu'on ne peut pas faire de surcomplétude des bus.

Ces études de mutualisation nécessiteraient de connaître les besoins selon le parc de location étudiante disponible sur ce territoire, en lien d'ailleurs avec le plan de déplacement d'entreprise réalisé par l'université.

Et enfin, vous le mentionnez dans votre question, la billettique, que nous avons installée, qui nous a permis de gagner en efficacité sur les différents kilomètres ; le kilométrage actuellement réalisé sur nos lignes est géré de façon séparée pour les scolaires et pour les voyageurs, donc les étudiants et apprentis sont dans la catégorie des voyageurs et non des scolaires. Ce sera donc un suivi des montées pour les scolaires et une gestion d'une régie pour les voyageurs.

Donc les deux parallèles font que ça va être compliqué, en tout cas à ce jour. Mais il n'est pas encore envisageable de nos jours de proposer ces réservations sur les lignes scolaires, mais peut-être que demain ça le sera.

Les dispositifs, ils existent et ce ne sont pas des avenants simples qu'on va pouvoir faire sur les marchés actuels. Ces nouvelles dispositions nécessiteraient donc préalablement des évolutions tant techniques que réglementaires sur les plans de transport actuels, liés à une meilleure connaissance du besoin actualisé annuellement sur les étudiants et les scolaires.

Par conséquent, dans la perspective de l'évolution institutionnelle de la Corse, il nous faudra proposer plus de créativité, et plus d'agilité.

La mutualisation a un sens dans tous les domaines, qu'ils soient matériels, humains, de coopération, etc. Donc, il nous faudra forcément plus de créativité à ce niveau-là. Nous proposerons par conséquent des règlements spécifiques pour optimiser ces lignes de transport et améliorer ainsi les taux de remplissage des bus impliqués pour le ramassage mixte, avec une possibilité aux étudiants et apprentis d'emprunter ces lignes quand les bus présentent des petites surcapacités, ce qui, de fait, pourra aussi générer des recettes.

Ce sont des enjeux auxquels nous souscrivons pleinement pour faire évoluer notre règlement de transport en même temps que ce besoin affirmé de plus d'autonomie décliné dans chacune de ces pieve de la Corse et de nos bassins de vie.

Je vous remercie.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Madame la Présidente, je voudrais répondre.

Je vous remercie pour cette réponse. Est-ce que vous pourriez aussi travailler sur le fait d'y inclure des sorties pédagogiques pour les lycées et collèges en même temps que les lignes régulières ? Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui peut le plus, peut le moins, Madame la Présidente, c'est ce qu'on appelle une utilisation efficace des 30 secondes !

**Question n° 2024/O1/006 - Abandon des poursuites judiciaires à l'encontre de la jeunesse corse suite aux événements populaires consécutifs à l'assassinat d'Yvan Colonna en mars 2022, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »**

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci.

Monsieur le Président de l'Exécutif, ma question pourrait paraître superfétatoire, comment on dit en français, mais la semaine dernière, il y a encore un jeune qui a été condamné à 35 000 € d'amende, entre autres, de manière solidaire avec deux autres jeunes, donc avec une somme qui dépasse pour tous les trois, plus de 100 000 €. Je pense qu'aujourd'hui il me semble évident de la reposer, c'est plus une affirmation peut-être qu'une question, mais en tous les cas, il me semblait utile de revenir sur ce contexte-là.

Donc même si ce contexte de janvier 2024, février puisque nous sommes le 1<sup>er</sup> aujourd'hui, n'est pas celui de 1981 ni même celui de 1988, le contexte politique de janvier 2024 n'est pas celui de 1981 ou 1988, je vous rappelle qu'à l'époque l'histoire n'avait pas de représentation nationaliste véritable à l'Assemblée, notamment en 1981, et dans l'ensemble des collectivités aussi, jusqu'à l'avènement du premier statut particulier d'août 1982, où il y a eu une représentation. Pour autant, même à l'époque, le combat national corse aspirait déjà à l'évolution institutionnelle et réclamait l'amnistie pour tous les militants nationalistes poursuivis, condamnés et emprisonnés. La suite vous la connaissez.

Ce rappel nous apparaît aujourd'hui essentiel, près de deux années après la disparition tragique d'Yvan Colonna, dont nous saluons une nouvelle fois le sacrifice et la mémoire, on en arrive à un mois mars 2022 qui restera parmi les moments les plus sombres de notre histoire contemporaine. Le drame survenu dans cette prison d'Arles aura provoqué un traumatisme généralisé dans notre pays et réveillé la conscience nationale.

Rappelons-nous les initiatives de la jeunesse remplissant les amphis de l'université et l'adhésion de tout un peuple qui demandait à la fois la vérité et la justice. La suite, là encore, est connue, même si elle n'est pas forcément terminée.

De nombreuses mobilisations populaires dans toute l'île durant plus d'un mois, des manifestations d'ampleur à Corti, Bastia et Ajaccio, et des rassemblements dans tous les villages de Corse.

L'élan populaire de tout un peuple a amené l'Etat à discuter rapidement et à repenser, peut-être, espérons-le en tous les cas, le rapport politique entre la Corse et Paris, à l'heure où la mouvance nationaliste représente plus de 70 % de cette assemblée créée en 1982 par le statut particulier, retour donc à l'histoire.

Au-delà des événements du printemps 2022, la Corse reste toujours dans l'attente d'une véritable évolution politique de son statut. Au-delà des événements de mars 2022, bon nombre de jeunes corses, pour beaucoup issus des milieux étudiants, restent poursuivis et condamnés par la justice française.

Nous tenons à rappeler ici, avec un mot à la mode, l'acharnement et la sévérité des réquisitoires et sanctions pénales prononcées, lesquelles sont pour notre groupe inadmissibles dans le contexte de discussion engagée depuis deux ans.

L'Etat, comme par le passé, doit tenir compte de cette situation et y apporter une réponse politique claire. Dans tout processus, la question de l'amnistie et de l'arrêt des poursuites a constitué un préalable et une clause primordiale de l'accord, si accord il y a. Nous vous rappelons, par la présente, le caractère urgent.

Ce matin, il s'agit pour nous bien plus que de vous poser une question à laquelle nous pouvons avoir la même réponse, mais, en l'état, plutôt d'affirmer notre soutien total et notre solidarité envers la jeunesse Corse, et de réitérer les conditions élémentaires de tout dialogue, à quelque niveau que ce soit.

C'est pourquoi nous vous demandons, comme nous le demandons à tous les élus de la Corse, dans cet hémicycle et ailleurs, de réclamer de manière solennelle et officielle l'abandon total des poursuites pénales à l'encontre de

l'ensemble des jeunes Corses poursuivis après les événements relatifs à l'assassinat d'Yvan Colonna en mars 2022 en ayant une pensée aussi pour tous ceux qui depuis une semaine sont aussi en proie aux affres de la justice française. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. A risposta hà da esse fatta da u Presidente di l'esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Monsieur le Conseiller territorial, vous l'avez dit vous-même, il s'agit plus d'une réaffirmation que d'une question. Nous savons bien qu'une solution politique est indispensable et qu'elle est urgente à mettre en œuvre et qu'une solution politique inclut forcément la gestion politique de la dimension conflictuelle du conflit, dimension conflictuelle qui a pu prendre plusieurs formes.

Concernant votre demande d'une réaffirmation solennelle de nos objectifs en la matière, je dirais qu'il suffit d'abord de rappeler que ce point a été mis en avant, notamment lors de notre entretien avec Gérald Darmanin au lendemain de sa venue en Corse, et est exprimé notamment, même si c'est sous une forme indirecte, dans le document que j'avais signé avec lui qui rappelait nos demandes. Quand je dis « nos demandes », ce sont celles de tous les élus, syndicats et associations nationalistes qui avaient participé à la réunion du 16 mars et qui avaient évoqué, je cite : « la question de la libération des prisonniers » et celle, je cite encore : « des suites civiles, pécuniaires et juridiques, des condamnations pénales intervenues ».

Dans le document que nous avons signé, il était fait référence à la « nécessité d'un cadre général apaisé et calme, privilégiant le dialogue entre les différentes parties concernées », et nous avons convenu avec Gérald Darmanin, dans le cadre de ce premier échange, au lendemain de l'assassinat d'Yvan Colonna, qui n'était pas encore décédé à ce moment-là, mais qui avait déjà été victime de l'agression, nous avons convenu avec Gérald Darmanin que les différentes questions que vous avez évoquées devaient être intégrées dans le processus qui s'ouvrait, notamment grâce à ce document que nous avons pris la responsabilité de signer l'un et l'autre.

Je rappelle également, et c'est important, que le 27 octobre 2022 nous avons voté une résolution solennelle de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse et nous l'avons votée à l'unanimité, pas seulement les nationalistes, nous l'avons voté à 63 pour l'Assemblée de Corse et à 11 pour le Conseil exécutif.

Je rappelle que le choix de faire des résolutions solennelles communes est également une façon de marquer l'engagement plein, entier, sans réserve de notre institution dans le domaine évoqué par la délibération.

Cette délibération portait adoption d'une résolution relative aux prisonniers politiques et mentionnent notamment, je cite : « l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse demandent que le processus de discussion engagé entre la Corse et l'État intègre la problématique des prisonniers dans toutes ses dimensions, retour à la liberté, condamnation pécuniaire, Fijait, logique d'apaisement en direction des jeunes ayant participé aux manifestations du printemps dernier ».

Donc, cette résolution solennelle répond parfaitement à la préoccupation d'aujourd'hui et que nous partageons, il n'est pas envisageable que des jeunes ou des moins jeunes ayant participé aux manifestations légitimes qui ont suivi l'agression mortelle d'Yvan Colonna puissent être condamnés, que ce soit au plan pénal ou au plan civil, et c'est encore plus inacceptable lorsqu'il s'agit de jeunes, et notamment au plan civil, parce qu'on ne peut pas faire peser sur eux, au début de leur vie d'adulte, une lourde hypothèque financière et patrimoniale.

Donc oui, bien sûr, ce premier volet doit être intégré pleinement comme le demande la résolution dans le processus qui a vocation à déboucher sur une solution politique dans les prochaines semaines.

Mais il n'y a pas que ce volet, et je tiens à le dire, il y en a également aujourd'hui un deuxième, c'est celui des questions relatives aux Fijait, ou aux questions des amendes, ou des dommages et intérêts en relation avec des condamnations pour des faits politiques. Cette question est essentielle. Je vous rappelle que nous l'avons portée de façon constante et commune auprès du ministre de l'Intérieur et qu'un accord de principe pour qu'elle soit abordée et traitée rapidement, nous avait été donné.

Il y a urgence à ce que des concrétisations interviennent. Je rappelle notamment que nous avons vu il y a deux jours, un militant nationaliste, ancien prisonnier politique, être à nouveau convoqué devant le tribunal correctionnel dans le cadre de l'allégation de non-respect d'aspects marginaux, consécutifs à sa condamnation, le non-justificatif de son domicile, il s'agit là d'une forme d'acharnement judiciaire qui n'a pas sa place dans le processus en cours.

Troisième et dernier point, il y a eu des interpellations il y a un peu plus de 48 heures. Je crois que les uns et les autres, nous avons eu à nous exprimer sur le contexte politique global. J'ai dit, en ce qui me concerne, de façon très claire, que je considère que le seul chemin heureux qui puisse être proposé aujourd'hui à la Corse est celui d'une solution politique passant par un statut d'autonomie et

d'un retour à une paix durable, ce qui implique également bien évidemment la fin et la disparition définitive de la violence clandestine.

Ceci étant précisé, les interpellations qui ont eu lieu à Bastia notamment, aussi bien dans leur temporalité que dans leur forme, posent à l'évidence un énorme problème. Les Corses ont de la mémoire, les nationalistes ont de la mémoire, mais pas que les nationalistes, tous les Corses ont de la mémoire. Nous savons très bien où peuvent nous conduire ces enchaînements et ces logiques, il faut impérativement les désactiver et les désamorcer.

Lorsque des policiers antiterroristes interviennent à 18, cagoulés, dans un appartement, qu'ils tapent à la porte, que le couple et les deux enfants de 5 et 3 ans qui habitent à l'intérieur de l'appartement disent : « ne bougez pas, on s'habille, nous allons ouvrir », et que pour toute réponse, on fait sauter cette porte à l'explosif, au risque de blesser ou de tuer, alors que rien ne justifie le recours à ces méthodes, lorsqu'on entre pour perquisitionner, que l'on va dans la chambre des enfants et que l'on casse systématiquement les jouets, d'après ce qui a été exposé et non-démenti, y compris devant les enfants âgés de 5 ans et 3 ans, on est bien au-delà de ce que commande et permet l'application du Code de procédure pénale.

Donc moi, ce que je dis, c'est que nous voulons la paix, et nous sommes engagés pour la construire. Nous réaffirmons avec force qu'il n'y a pas d'autre chemin que celui de la démocratie pour la Corse.

Mais nous disons aussi qu'il appartient à toutes et à tous, et notamment aux responsables politiques à Paris, de créer les conditions pour qu'aucun dérapage n'intervienne et pour que la logique de dialogue indispensable puisse se poursuivre aux fins de construire ensemble la solution politique indispensable et souhaitée elle aussi, je le rappelle, de façon unanime par cette Assemblée, notamment à travers le vote de résolution solennelle.

Donc voilà ce que je voulais répondre à la question des jeunes, sur la question du Fijait, sur la question des amendes et dommages et intérêts, et sur la question d'interpellations dans des conditions extrêmement critiquables, manifestement abusives, qui participent d'un cycle de tensions auquel il faut, à mon avis, définitivement tourner le dos.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Avà ci sò duie dumande nant' à e rutazione è a cuuperazione incù a Sardegna.

Una fatta da « Core in fronte » da Serena Battestini, avete a parolla, è pò dopu Jean-Paul Panzani, per « Fà populu ».

**Question n° 2024/O1/003 - Où en est le projet de Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) sur les rotations maritimes entre la Corse et la Sardaigne ?, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »**

**Mme Serena BATTESTINI**

Mme la présidente de l'Office des Transports, les rotations maritimes entre la Corse et la Sardaigne ont connu, ces derniers jours, de nouvelles péripéties.

En effet, le mauvais temps, entre autres, a provoqué l'annulation des traversées entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura. Si les aléas climatiques peuvent, bien sûr, empêcher la fluidité du trafic, la colère des usagers n'en reste pas moins légitime car elle fait suite à de nombreux autres problèmes survenus ces derniers mois, notamment des incidents techniques sur les navires.

Dans le cas présent, durant plusieurs jours, de nombreux Corses sont restés bloqués en Sardaigne avec des frais d'hôtel et journaliers à leur charge.

S'abritant derrière le motif « météo », aucune mesure commerciale pour les passagers n'a été envisagée par la compagnie délégataire de la DSP sarde, la Moby Lines, ni par un arrêt exceptionnel d'un navire à Bastia ou Aiacciu sur les trajets quotidiens de la compagnie entre Olbia et Livourne et Porto Torres et Gênes, ni par une redirection sur une autre compagnie au départ de Sardaigne ou via l'Italie.

Des passagers ont pu, finalement, rentrer, à leurs frais, en Corse, par la Corsica Ferries qui effectuait un trajet Porto-Torres/Aiacciu, le 21 janvier. D'autres ont malheureusement et longuement attendu.

Cette nouvelle mésaventure témoigne, toutefois, d'une dégradation continue du service maritime corso-sarde.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 106 traversées ont déjà été annulées entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura.

Cette situation impacte fortement les relations économiques et humaines entre les deux îles.

Au-delà de la DSP mise en place par la région Sardaigne, les événements récents doivent, encore une fois, nous interpeller, collectivement, quant à la nécessaire restructuration et adaptation des lignes et des moyens à mettre en synergie pour assurer un service pérenne.

En décembre 2021, nous avons interrogé l'Exécutif de Corse sur la création d'un GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) entre la Corse et la Sardaigne.

En effet, depuis 2015, les différentes majorités territoriales nationalistes (Per a Corsica et Fà Populu Inseme) ont régulièrement annoncé la mise en place de ce GECT.

Chacun se rappelle les déclarations des anciens présidents de l'OTC, Jean-Felix ACQUAVIVA et Vannina BORROMEI, en 2017 et 2018 à ce sujet.

Vous-même, Mme MATTEI, en 2021 et 2022, vous nous annoncez une continuité territoriale corso-sarde pour 2023, concomitante à la DSP Corse-Marseille.

Or, à ce jour rien n'existe.

Pour « Core In Fronte », il est nécessaire de respecter les engagements pris.

Mme la présidente de l'OTC, y a-t-il une réelle volonté politique de l'Exécutif de Corse de créer, avec la Sardaigne, cette continuité territoriale maritime entre nos deux îles ?

Si vous nous répondez encore une fois « oui », à quel état d'avancement sommes-nous sur ce projet de GECT, qui semble, de plus en plus, s'apparenter à un serpent de mer ?

Perchè a sapete bè, cumu si dice ind'è noi : « A lingua di u mutu hè megliu chì quella di u buciardu ».

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Per quelli chì ùn anu micca capitu, vi ramentu ch'ellu ci sò l'interpretatori.

**Question n° 2024/O1/011 - Coopération transfrontalière et liaisons maritimes Corse / Sardaigne, posée par M. Jean-Paul PANZANI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**M. Jean-Paul PANZANI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, je crois qu'au cours de ces dernières années, les travaux de cette Assemblée ont exprimé une vision politique très claire sur l'ouverture de la Corse aux îles méditerranéennes qui fait partie de nos objectifs fondamentaux, en témoigne d'ailleurs le rapport tout récent présenté le mois dernier par Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse « Pour une coopération transfrontalière durable et effective avec nos voisins » accueilli très favorablement par la Comité Européen des Régions.

Rappelons, dans un premier temps que depuis 2016, la ligne Bunifaziu-Santa Teresa di Gallura est opérée de manière transitoire par des opérateurs privés et qu'elle est un des moyens essentiels dans cette coopération transfrontalière.

Malheureusement, et la Conseillère qui s'exprimait avant moi l'a dit clairement, les traversées sont souvent perturbées par des retards fréquents, voire des annulations, et l'actualité, malheureusement, nous rappelle qu'il y a eu une interruption de 3 jours qui a engendré des dommages importants pour les professionnels et les usagers.

Tous ces dysfonctionnements empêchent les professionnels de travailler sereinement et démontrent, une fois de plus, que le mode de transport actuel est obsolète.

Seule une réelle maîtrise publique des transports transfrontaliers est à même de sécuriser ces liaisons et de permettre le développement économique, social et culturel de manière durable avec nos territoires voisins dont a besoin notre pays.

Notre Assemblée s'était déjà saisie du sujet par délibération du 20 décembre 2019, en recourant à une convention de délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers pour la ligne Corse/Porto-Torres à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et pour une durée de 30 mois.

Aucune offre n'ayant été déposée, le marché avait été déclaré infructueux.

En 2020, a été actée la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale en Méditerranée entre la Collectivité de Corse et la Région Autonome de Sardaigne afin de mettre en œuvre des projets communs, d'échanger des compétences et d'améliorer la coordination en matière d'aménagement du territoire.

Il était question dans ce cas précis d'assurer la gestion de la continuité territoriale maritime transfrontalière pour les passagers et les marchandises entre les deux îles de manière pérenne et sécurisée juridiquement et financièrement.

Il prévoyait, cet accord, deux lignes à tarification encadrée : l'une pour les passagers entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura et l'autre pour le fret entre Prupia et Porto Torres.

Malheureusement, la création de ce GECT ne s'est pas concrétisée en raison du peu d'empressement de l'Etat à se saisir de ce sujet. En effet, ce dernier n'a pas répondu dans les délais amenant l'Etat italien a demandé une reprise des négociations, conformément à l'article 4 du règlement GECT, négociations suspendues depuis.

Le 31 octobre dernier s'est tenu à Turin le premier comité de coopération transfrontalière entre la France et l'Italie dans le cadre du traité dit de Quirinal en votre présence, celle de la Présidente de l'Assemblée de Corse et de notre collègue député Jean-Felix Acquaviva.

Lors de cette réunion, a été approuvé le lancement d'un groupe de travail sur le développement des transports aériens et maritimes entre la Corse, la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie et le Lazio.

Nous nous inscrivons pleinement dans cette perspective qui confirme tous les travaux de cette Assemblée, dans cette perspective de travail et d'évolution qui favoriserait l'insertion de systèmes innovants et d'échanges durables profitant aussi bien aux entreprises insulaires qu'à nos deux peuples.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous faire état devant notre Assemblée des démarches engagées en ce sens ?

Par ailleurs, dans le cadre des discussions avec le Gouvernement, le transfert de la compétence de la coopération transfrontalière à la Collectivité de Corse est-il envisagé ?

À ringrazià vi.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Avec l'autorisation de la présidente de l'OTC, je vais donner quelques éléments de réponse, je ne pense pas que ce soit un débat technique, c'est un débat politique.

D'abord, merci pour ces deux questions, merci pour le proverbe. Alors si j'ai bien compris, Jean-Paul Panzani c'est « A lingua di u mutu », reste à savoir qui est « a lingua di u buciardu o di a buciarda ».

Mais au-delà de ces clins d'œil linguistiques, merci pour la question parce qu'elle permet d'essayer de poser sereinement un débat, que je vais prendre par le point d'entrée des liaisons entre la Corse et la Sardaigne.

D'abord pour rappeler qu'historiquement, pour des raisons politiques, la Corse et la Sardaigne se sont tournées le dos pendant des décennies et plus contre l'évidence géographique, culturelle, linguistique, économique, et que tout notre système économique, et donc y compris notre système de transport, qui se construit pendant des décennies dans un sens de verticalité exclusif vers Paris et dans une logique de dépendance totale. Notre vision politique mise en œuvre dès 2015, y compris dans le domaine des transports, mais pas seulement, a consisté à faire que la Corse se repense politiquement, économiquement, y compris en termes de transport, comme une île de Méditerranée ayant vocation naturelle à se connecter à l'ensemble de son environnement, le continent français bien sûr, mais également le continent italien, les îles de Méditerranée au premier rang desquelles la Sardaigne à 11 kilomètres, et enfin, même si c'est un peu plus lointain, un peu plus difficile, pourquoi pas vers la Catalogne, voire la rive sud et les pays du Maghreb.

Donc ça, c'est une vision politique nécessaire, indispensable, mais qu'il convient ensuite de décliner en intégrant l'ensemble des contraintes politiques, institutionnelles, et budgétaires.

Pour répondre à Serena Battestini : oui, j'ai bien en tête les efforts qui ont été faits, notamment avant Flora Mattei qui les a poursuivis, par Jean-Félix

Acquaviva, par Vannina Borromei, notamment pour constituer un GECT, un groupement européen de continuité territoriale.

Nous avons commencé à travailler sur le sujet dès décembre 2015. Nous l'avons formalisé en 2017, étant précisé qu'il y avait d'autres urgences à gérer, y compris dans le domaine des transports. Je voudrais quand même dire à ceux qui s'impatientent, et je comprends votre impatience et nous sommes également impatients, que le GECT, s'il est porté à titre principal par la Collectivité de Corse et la Région autonome de Sardaigne, ne peut pas se passer d'une validation, d'une part, des états membres, d'autre part, de l'Union européenne.

Donc je voudrais très brièvement, pour vous démontrer que nous avons été dans ce dossier comme dans beaucoup d'autres, tout à fait diligents et me semble-t-il irréprochables, vous rappeler qu'en février 2019, le 16 février exactement, la Giunta Regionale de la Région autonome de Sardaigne a approuvé des statuts et la convention du GECT, que nous avons coconstruits.

Le 25 avril 2019, il y a eu une délibération de l'Assemblée de Corse en des termes identiques, que nous avons transmise, dès la semaine suivante, auprès de la préfecture de Corse, qui a transmis à la DGCL, la direction générale des collectivités locales, qui doit délivrer un agrément.

Dans le courant de l'année 2019, des précisions complémentaires ont été demandées, le 22 août, réponse le 26 août, le 27 août, accusé de réception.

Nous avons relancé, en 2019, nous attendions le décret de l'État français. Le décret de l'État italien a été pris. Nous avons relancé en 2021 le ministère des Transports, la préfecture et le SGAC.

Et puis finalement, le décret est paru le 13 janvier 2020, mais hors délai pour 6 mois ! Donc, l'Union européenne qui avait validé en son principe le GECT, a constaté la carence de l'État français et nous a invités à redéposer un dossier et nous sommes repartis en instruction, et nous sommes actuellement en instruction.

Donc, je pense que, premièrement, il faut constater que ce qui devait être fait par la Collectivité de Corse a été fait et bien fait.

Deuxièmement, il y a eu, malheureusement, une carence de l'État français alors que la Sardaigne et l'État italien avaient fait diligence.

Et troisièmement, lorsqu'on nous demande à quoi peut servir l'autonomie d'un point de vue concret, je dirais qu'on a un exemple me semble-t-il topique dans cette affaire, on a prévu dans notre délibération du 5 juillet, sur

proposition du Conseil exécutif, que nous puissions négocier directement avec l'Union européenne sur les questions de coopération transfrontalière. Si nous avons pu le faire, nous n'aurions pas eu besoin d'attendre un agrément qui, jusqu'à aujourd'hui, n'est jamais venu.

Vous dire aussi, comme vous, j'ai été appelé, pour la petite histoire, j'avais le fils de mon cousin germain qui faisait partie des gens qui étaient bloqués en Sardaigne et qui jour après jour lors du dernier avatar, s'entendait dire : mais ça va partir cet après-midi, ça va partir demain, on leur disait, « il y a la tempête », mais ils voyaient que la mer était belle. Donc, vous avez été appelé, j'ai été appelé aussi et je pense que nous avons tous été saisis.

Donc rappeler quand même d'abord que la ligne indispensable Bunifaziu/ Santa Teresa di Gallura est prise en charge par la Région autonome de Sardaigne. C'est elle qui la gère et sauf à leur demander d'améliorer leurs exigences vis-à-vis des délégataires, nous ne pouvons pas nous immiscer ni dans les horaires, ni dans le choix des bateaux, ni dans les décisions opérationnelles.

Deuxièmement, vous dire également et répondre notamment du côté de Propriano où nous avons des amis communs qui sont exaspérés par la situation, que nous avons effectivement, par délibération en date du 20 décembre 2019, prévu une convention de délégation de service public entre la Corse et la Sardaigne, et qu'aucun candidat ne s'est présenté ; nous avons dû constater qu'alors même que nous avons travaillé le cahier des charges par rapport aux compagnies qui pouvaient éventuellement se positionner et leur permettre de le faire utilement, personne n'a souhaité le faire. Donc, nous avons dû constater la carence.

Sur la situation actuelle, c'est une chose de dire qu'on veut renforcer nos liaisons maritimes et aériennes avec la Sardaigne, c'est une évidence. Mais nous devons faire avec l'ensemble des contraintes qui sont les nôtres.

Nous travaillons depuis plusieurs mois, voire plusieurs années avec Air Corsica pour essayer de faire qu'Air Corsica, se positionne pour répondre à tout ou partie des besoins de la Sardaigne en matière de transport aérien.

Dans le domaine maritime, nous avons, je vous le rappelle, défendu avec obstination le port de Prupia, dont la Commission européenne voulait démontrer qu'il était substituable avec celui d'Aiacciu et voulait le faire disparaître du périmètre de service public dans le cadre de la DSP française.

Nous avons conservé le port de Prupia. Il y a aujourd'hui le port de Bunifaziu, il y a le port de Portivechju, le maire est présent.

Ces trois ports, à des degrés différents, ont vocation à desservir la Sardaigne. Donc, nous continuons d'avancer sur le GECT.

Nous devons aussi, et je l'ai fait, solliciter notamment nos délégataires actuels, celui qui dessert Portivechju, et celui qui dessert Prupia pour qu'ils puissent optimiser sa flotte et qu'éventuellement renforcer l'offre de transports avec la Sardaigne.

Donc ces discussions sont en cours et je pense que, dans les semaines à venir, il y aura des bateaux de ces deux compagnies qui iront également vers la Sardaigne. Il y a d'autres compagnies qui ne sont pas délégataires, qui ont vocation à se positionner. On travaille sur le GECT.

Mais je veux aussi et pour terminer, souligner deux points.

Premièrement, si on va au bout du GECT et que l'on arrive à mettre en place une DSP, il faudra la financer. Je vous rappelle que l'enveloppe de continuité territoriale est aujourd'hui structurellement insuffisante pour près de 50 millions, pour couvrir les besoins de service public avec la France continentale.

Deuxièmement, je vous rappelle que la dotation de continuité territoriale ne peut, aux termes de la loi, que financer des lignes entre la Corse et le continent français. Ce qui veut dire que si demain, d'abord nous avons un combat à mener, mais nous en parlerons et ça été en partie répondu sur la réévaluation et la réindexation de la dotation de continuité territoriale pour la DSP aérienne actuelle et à venir et pour la DSP maritime, mais que si demain nous devons financer une DSP avec la Sardaigne, se posera la question des crédits. On demande aujourd'hui, et c'est normal, au Conseil exécutif et on le voit, y compris à travers les questions orales et les motions, tous les acteurs, dans tous les domaines, demandent les renforcements des aides, et c'est normal : les associations, les associations sportives, les agriculteurs, le BTP, la commande publique, tout le monde demande en permanence toujours plus. La Collectivité de Corse voit ses recettes s'effondrer parce qu'elle est très dépendante et des droits de mutation, et des droits de consommation des tabacs.

Donc, si à un moment donné nous ne réfléchissons pas, y compris dans le cas du processus d'autonomie, sur le pacte budgétaire, économique, fiscal global, nous allons nous trouver face à un plafond de verre.

Dernier élément, je réponds aux deux conseillers territoriaux qui m'ont questionné, la DSP, par exemple avec la Sardaigne, elle a une partie passagers et une partie fret. Nous avons fait une étude sur la structure actuelle des rapports économiques entre la Corse et la Sardaigne, la réalité de ces rapports c'est quoi ?

C'est qu'aujourd'hui la Corse n'exporte rien et n'est pas en mesure d'exporter vers la Sardaigne, et que la quasi-totalité de ce que la Sardaigne importe en Corse vient alimenter le secteur du logement et de la construction avec des aires de référence très précises autour de Portivechju, autour de Prupia et autour d'Aiacciu. Si on met en place une DSP dans les conditions actuelles, sans concertation avec les professionnels de ce secteur et les emplois qu'ils génèrent, aujourd'hui, nous avons des amis qui menacent de bloquer le port de Propriano parce qu'il n'y a pas de DSP. Si demain nous mettons en place une DSP sans avoir construit l'écosystème qui va avec, et sans avoir réfléchi en intégrant les entreprises corses, vous allez avoir les entreprises corses qui vont bloquer le port en disant : « on vient nous faire concurrence avec des TVA moins élevées, avec des coûts extrêmement bas par rapport aux nôtres ».

Donc il faut y réfléchir aussi. Nous avons commencé à y réfléchir, mais ça mérite un vrai débat de fond qui montre bien qu'on fait le constat d'une situation qui est insatisfaisante. Mais lorsqu'on veut faire évoluer de façon rationnelle et opérationnelle un système, il y a des obstacles juridiques et institutionnels, il y a des constructions économiques globales à mettre en œuvre et il y a une volonté politique. La volonté politique, on l'a, les moyens techniques, on se les ai donnés dans notre sphère de compétences actuelles. La vision, je crois qu'elle est claire maintenant, elle est à partager aussi, et je le dis et je termine, avec l'Assemblée, avec le maire de Porto-Vecchio, avec le maire de Propriano et avec le maire d'Ajaccio, pour ce qui concerne la Sardaigne, qui sont un peu les trois ports principaux, même si Bastia bien sûr, Ile-Rousse, je pense que l'Ile Rousse regarde ailleurs.

Mais voilà, à mon avis, comment il faut essayer d'identifier le chemin en mettant tout le monde dans la boucle.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le Président. Est ce qu'il y a des compléments, Madame la Conseillère ? Non, très bien.

Donc la question suivante va être posée. Alors, nous sommes dans le domaine maritime mais le milieu naturel et le secteur économique afférent.

Donc question sur l'économie bleue de Julia Tiberi pour le groupe « Avanzemu ».

**Question n° 2024/O1/008 - Économie bleue, posée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Avanzemu »**

**Mme Julia TIBERI**

Merci, Madame Présidente.

Monsieur le Président, la Corse, avec ses 1 000 kilomètres de côtes exceptionnelles, possède un potentiel maritime considérable.

Face à cette opportunité, la promotion de l'économie bleue, incluant le nautisme, le tourisme maritime, la pêche et l'aquaculture, semble être une stratégie clé pour stimuler la croissance de notre territoire de manière durable.

Selon les données générales, le secteur de la pêche a vocation à se développer et l'aquaculture montre un potentiel de croissance, contribuant ainsi à la diversification des activités maritimes.

Dans ce contexte, quelles initiatives spécifiques l'Exécutif de Corse prévoit-il de mettre en place pour soutenir et développer ces secteurs, notamment le nautisme et le tourisme maritime ?

Envisagez-vous des investissements significatifs dans les infrastructures portuaires, afin d'améliorer les installations pour accueillir des navires de plaisance et favoriser le développement de services touristiques maritimes ?

Par ailleurs, la transition vers les énergies marines renouvelables est un enjeu mondial et il est crucial de prendre en considération son potentiel au sein du développement économique de la Corse.

La région méditerranéenne offre des opportunités significatives pour les énergies marines, et il serait intéressant de comprendre comment ces possibilités énergétiques marines renouvelables peuvent s'inscrire dans la stratégie globale de la région en matière de durabilité.

Enfin, puisqu'il est crucial de garantir cette durabilité, notamment en conciliant le développement de l'économie bleue avec la préservation de l'écosystème marin corse, adoptant ainsi des pratiques respectueuses de l'environnement et mettant en œuvre des mesures de conservation pour protéger la biodiversité marine, nous serions intéressés de connaître les plans concrets de l'Exécutif pour assurer un équilibre entre le progrès économique, opportunités énergétiques marines renouvelables et protection de notre précieux patrimoine naturel.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. A risposta hà da esse fatta da u Presidente di l'ADEC.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Conseillère, merci pour cette question très importante.

Je pense en effet qu'on ne parle pas suffisamment d'économie bleue et vous nous donnez l'occasion de préciser l'importance de notre action.

Alors, vous le disiez, notre pays bénéficie de 1000 km de côtes, un littoral exceptionnel, préservé, magnifique, mais aussi convoité et quelquefois abîmé.

Dans ce contexte environnemental, notre politique de l'économie bleue, est depuis longtemps établie, depuis au moins l'adoption du PADDUC qui a intégré trois documents essentiels : le schéma de mise en valeur de la mer, le schéma d'orientation pour le développement touristique et puis le schéma régional de développement économique et d'internationalisation qui sont donc des schémas support de notre action.

Mais plutôt que de revenir à la description de ces schémas et de ses politiques, je voudrais insister sur l'action, c'est pour ça que je vous remercie encore pour votre question, parce qu'elle permet de souligner la cohérence au-delà des schémas, la cohérence de l'action entre l'AUE, l'OEC, l'ATC, qui sont impliqués de façon très opérationnelle dans cette politique.

Quelques exemples : les ports propres, pour lesquels l'OEC entreprend une démarche environnementale spécifique aux ports de plaisance, qui est unique en Europe.

Deuxième exemple très important, c'est la mise en œuvre du FEAMPA, vous savez ces fonds à destination de nos pêcheurs et aquaculteurs, géré par l'OEC. Nous avons obtenu 1,5 million supplémentaire dans la prochaine programmation et nous aurons presque 8 millions à destination des pêcheurs et aquaculteurs.

Je ne vous parlerai pas des soutiens d'urgence portés à l'ensemble des opérateurs côtiers lors des tempêtes Ciaran ou Domingo.

Vous connaissez l'intervention très active de l'Agence du tourisme pour la promotion des ports de pêche et pour la plongée sous-marine, qui sont des domaines essentiels pour l'activité économique.

Je pourrais continuer à lister de très nombreuses actions cofinancées par la Collectivité de Corse auprès de nos partenaires tels que le parc naturel régional, les parcs marins, le conservatoire du littoral, mais aussi celles, très structurantes, menées en direct par la Collectivité de Corse, notamment lorsque nous rénovons tous les ports de pêche du Cismonte.

Alors, un petit focus sur l'angle économique du nautisme. Le nautisme, c'est un chiffre d'affaires d'un peu moins de 100 M€, c'est 720 entreprises, c'est 1 200 emplois, c'est 3 grands segments : le secteur des loisirs et le secteur du commerce, et à un degré moindre le secteur des ports de pêche qui ne représente que 5 % des revenus du nautisme.

Notre objectif dans ce secteur du nautisme, c'est vraiment de développer la compétitivité de ces entreprises et je vous proposerai dans quelques semaines un appel à projets permettant de doper l'action de la Collectivité de Corse envers les entreprises du nautisme.

Notre ambition, c'est à moyen terme la création d'un pôle d'excellence sur le nautisme et l'économie bleue. Nous y travaillons avec l'ensemble des pôles d'excellence, et ça fait partie de notre politique d'innovation qu'on vous a présentée dernièrement.

Enfin, concernant le volet énergie de votre question donc relative aux énergies thermiques marines : la PPE révisée que vous avez validée en 2023, porte les opportunités de la valorisation de l'énergie thermique des mers, la thalassothermie, qui à ce stade en Corse, n'est pas encore industrielle, mais elle a dépassé le stade expérimental puisque, accompagnée par notre institution, plusieurs installations voient le jour à Portivechju, Prupia, Bunifaziu, des études sont menées à Bastia et à Aiacciu. La PPE fixe à horizon 2030, 30 installations de maréethermie pour une production de 18 gigawatts sur l'île.

Enfin, parallèlement à la thalassothermie, est menée une étude sur l'éolien flottant, toujours dans le cadre de cette PPE.

Donc, vous constatez que l'environnement, l'économie, le tourisme, l'énergie se marient dans une politique de la mer qui reprend et reprendra notre philosophie du développement, du respect de l'environnement, de la réduction des dépendances ainsi qu'une meilleure répartition des valeurs et d'ouverture sur le monde.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora avà l'ultima dumanda à bocca hà da esse fatta da Véronique Pietri, per « Core in fronte ».

**Question n° 2024/O1/005 - La situation du Futsal : Demande d'aide exceptionnelle pour l'ACA Futsal, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »**

**Mme Véronique PIETRI**

Vi ringraziu.

Signora Cunsigliere esecutiva in carica di u sport è di a giuventù,

Cunniscimu u vostru impègnu pà u sport è u travagliu fattu pà metta in piazza una pulitica di u sport d'impurtanza. Com'aveti dettu pà "*Scrive u sport in core à u prugettu di sucità, fendu di a pulitica spurtiva un mutore di dinamisimu, d'educazione, di sviluppu ecunomicu è di emancipazione pè a Corsica è i Corsi*".

Quì, tuttu hè dettu.

S'è ripiddu i vostri paroddi oghji hè pà parlà di un esempiu di a capacità di i Corsi à fà splenda a nostra Corsica à traversu u so travagliu è a so vulintà.

Iss'esempiu hè a squadra "ACA Futsal", creata 18 anni fà, da ghjovani impignati ind'a vita di a so cità è di a so tarra.

Ce club, depuis, a été absorbé par l'association "ACA Football", dans le but de développer le football diversifié. Il s'agissait donc, à ce moment-là, d'une plus-value pour les deux entités.

Ces jeunes dirigeants passionnés et investis ont développé cette association sportive, au point de faire accéder l'équipe à l'échelon national français, il y a trois ans, pour évoluer aujourd'hui en D1.

Un enthousiasme autour d'eux s'est créé, ils ont réussi à réunir une jeunesse importante, à partager et proposer un spectacle plaisant de haut niveau.

Aujourd'hui, leur numéro d'affiliation correspond à celui de « l'ACA Football », les empêchant d'être considéré comme un club professionnel à part entière. Pourtant, leur autonomie à tous les niveaux est totale.

Mais surtout, il s'agit d'un sport à part entière, qui commence à gagner une forte légitimité sur la ville et la région et à faire briller la Corse à l'extérieur.

Premier sport UNSS dans l'Education nationale française, le potentiel de cette discipline est réel et cette association participe au rayonnement sportif, social et humain de la ville, de la région ajaccienne et de la Corse.

Actuellement, pour des raisons réglementaires, ils rencontrent de grandes difficultés à maintenir le projet alors qu'ils se battent pour créer des moments de partage, susciter des vocations et donner la possibilité à de jeunes corses de vivre l'expérience du haut niveau tout en restant sur leur terre.

En plus d'un staff et de dirigeants locaux, ce club a permis à une douzaine de corses de participer à une compétition au plus haut niveau national français.

A de nombreuses reprises vos services du sport de la collectivité ont été sollicités, mais toute aide leur a été refusée.

La raison avancée : ils n'ont pas de numéro d'affiliation propre.

Ce motif sonne comme une excuse, une manière de ne pas prendre en compte leur demande légitime, comme tout autre club corse.

Mais surtout, il est difficile de ne pas considérer que le Futsal est actuellement, le seul sport collectif au plus haut niveau en Corse.

Leur demande n'est pas de bénéficier d'une aide disproportionnée, car leur engagement au service du sport insulaire doit rester cohérent et ils bénéficient d'un soutien de nombreux sponsoring privés qui accompagnent leur développement.

Mais aujourd'hui, dans droit de télé, avec des subventions publiques représentant seulement 6 % de leur budget, le défi est insurmontable. En effet, les dépenses sont celles d'un haut niveau.

La Ville d'Aiacciu, seul soutien public, a pu le faire, en versant cette aide individualisée à l'entité "ACA Football" qui la reverse au Futsal, preuve que cela est possible.

Signora Cunsigliera, êtes-vous prête à considérer le Futsal comme un sport à part entière, à les recevoir afin de trouver des solutions et leur accorder une aide exceptionnelle, en attendant que leurs démarches soient prises en compte par les instances du sport, pour obtenir leur numéro d'affiliation, et cela sans être rétrogradés ?

Ils sont sollicités constamment par de jeunes ajacciens pour développer la formation, pour créer une dynamique sportive et sociale autour de cette discipline.

Seriez-vous prête, comme pour les autres associations, à leur proposer, je vous cite, de “remplir des missions d'intérêt général en contrepartie des aides, à participer à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale”, comme cela est prévu dans notre règlement des aides, qui parle même “*d'aides sur mesure*” dans certains cas ?

Car sans ce soutien de la part de nos propres institutions, il n'y a pas d'avenir dans le sport de haut niveau. Cela apparaîtrait, pour notre Collectivité, comme un manque de lisibilité politique, sociale et culturelle, ainsi que de cohérence sportive, et je voudrais rajouter : sans pour autant atteindre, Monsieur le Président de l'exécutif, le plafond de verre. Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Dunque, era l'ultima dumanda à bocca. Hà da risponde a cunsigliera incaricata di u sport è a ghjuventù.

### **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

Signora Cunsigliera, vi ringraziu per a vostra dumanda.

A capiscu o diceraghju vi capiscu.

Quandu l'attori spurtivi vi chjamanu è vi spiechenu a situazione à a so manera, mi pare assai difficiule d'un intervene davanti à s'assemblea.

Vous avez parlé de « jeunes passionnés et investis ». C'est vrai. C'est vrai pour l'ACA Futsal, ça l'est tout autant pour tous les acteurs sportifs de Corse, jeunes ou moins jeunes.

S'engager pour encadrer des enfants, des adolescents, leur apprendre les règles du jeu, passer ses heures de repos, de temps libre, sur et au bord des terrains, tout cela demande une vraie abnégation.

Concernant le futsal, vous avez raison, son potentiel semble effectivement réel, mais fait partie de ces disciplines relativement nouvelles qui doivent lutter pour exister face aux disciplines plus anciennes, et c'est d'autant plus compliqué en période de contrainte budgétaire.

En 2023, nous avons soutenu 3 clubs spécialisés dans le futsal pour un montant total de 40 800 €. Cette discipline a été également indirectement soutenue parce que c'est justement à la discrétion des clubs concernés, via des clubs de football ayant créé leur propre section futsal, la SVARR, la JS Bonifacienne o encore le FC Borgu.

Pour votre parfaite information, l'accompagnement par notre institution de la discipline football en 2023 s'élève à 1 961 400 € et concerne donc 35 clubs.

Tous ces clubs rencontrent des difficultés financières, tous ces clubs ont des frais très importants avec des déplacements nombreux. Beaucoup sont tentés de recruter des joueurs parfois loin, assai luntanu, pour avoir de meilleurs résultats. Ce sont des sujets que j'aborde avec leurs dirigeants. Ils savent ce que j'en pense. Ils savent que nous sommes là pour les accompagner mais que la politique sportive de la Collectivité de Corse n'est pas de financer des équipes qui recrutent ailleurs. Vulemu chì i nostri ghjovani sianu furmati quì per raghjunchje isse squadre, chì a nostra pulitica à prò di a furmazione di i spurtivi parmetti d'arricchì e squadre.

L'ACA futsal est « autonome à tous les niveaux », je vous cite. Dans les faits c'est bien plus complexe. Le futsal représente une section de l'ACA. L'ACA est une grande équipe du sport corse, il y a beaucoup d'ailleurs de fans et de supporters dans l'hémicycle. C'est d'ailleurs parce qu'elle enseigne le foot à de nombreux enfants, qu'elle a une politique de formation, qu'elle est présente dans plusieurs divisions, que nous l'aidons beaucoup.

Je ne peux donc pas vous laisser dire que des demandes de l'ACA ont été refusées avec, je vous cite une nouvelle fois : « un motif qui sonne comme une excuse ».

Les faits sont ce qu'ils sont et ils sont parfois têtus. Cette section futsal fait partie intégrante de l'ACA.

La cuisine interne, la ventilation interne, budgétaire du club, ne regarde que ses dirigeants. Nous ne pouvons pas faire d'ingérence à ce niveau-là.

Dans votre question, vous saluez l'aide accordée par la mairie d'Aiacciu.

Il me semble qu'un article de presse paru début d'été 2023 avait évoqué un montant de 10 000 € destiné à la section futsal de l'ACA. Soit. Mais vous conviendrez de deux points : premièrement, la Collectivité n'a pas à rougir des montants affectés à l'ACA. Sur les 5 dernières années, cela représente 1 930 960,35 €. Cela pour accompagner le club dans son développement, dans son encadrement, dans sa formation mais également en notre qualité de premier partenaire institutionnel.

Deuxièmement, vous reconnaissez vous-même une chose essentielle pour l'appréciation de la situation de l'ACA futsal. Vous dites que la mairie a accordé une aide à l'ACA et que c'est le club qui a dédié ce montant à la section futsal. Vous voyez bien que même la mairie n'a pas pu aider la section comme vous me le demandez, parce que cela n'est pas possible en l'état de la situation statutaire qui lie la section au club.

Madame la Conseillère, vous m'invitez à être cohérente. Ce n'est pas la peine, je le suis déjà. Je suis fidèlement ce que prévoit le règlement des aides que l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité.

Je suis cohérente afin que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les clubs.

Je suis cohérente quand j'accorde une subvention à un club, en l'espèce l'ACA, et que le montant lui permet, à mon sens, de subvenir aux besoins de toutes les disciplines qu'il développe. Je rappelle, si cela est nécessaire, que les instructions se font à l'appui de certains documents comme les budgets des clubs.

Sò dunque e squadra chì decidenu, da per elle, di e so orientazione buggetarie è strategiche.

A votre demande de recevoir les représentants de cette section, je confirme devant votre Assemblée que je me tiens à leur disposition. Je suis à leur écoute comme je l'ai été notamment en juillet dernier quand j'ai échangé avec un des dirigeants de futsal, alors que j'étais en train de déjeuner un jour de session. Il m'avait parlé du travail réalisé pour trouver des sponsors. J'avais salué cette initiative. Il m'avait aussi parlé de finances.

A ce titre, je lui avais d'ailleurs conseillé de me transmettre une demande en bonne et due forme, demande que je n'aie jamais reçue.

En revanche, j'ai reçu la demande du groupement ACA pour la saison 2023/2024. Des échanges téléphoniques ont régulièrement lieu entre les instances dirigeantes du club et mes services et doivent se concrétiser par un temps présentiel.

Les acteurs du sport vous le diront, je suis joignable, accessible.

Vous me demandez de considérer le futsal comme un sport à part entière. Je vous répondrai que le futsal est une discipline et que le football est un sport, car le futsal dépend d'une fédération, celle du football.

Toutefois, je considère le futsal comme une nouvelle voie prometteuse pour nos joueurs insulaires.

Sachez par ailleurs que la formation dans le football est largement soutenue par la Collectivité de Corse, et elle permet par la suite de donner au futsal corse des joueurs de talent.

C'est un point à avoir en tête. Il y a certes les aides directes mais il y a aussi toutes les autres, indirectes, celles qui portent le fruit sur le moyen terme et pour lesquelles nous sommes un acteur majeur.

Enfin, Madame la Conseillère, j'entends votre demande d'aide exceptionnelle, mais sachez qu'un Conseiller exécutif responsable, cohérent et juste, se doit de ne pas céder à l'exceptionnel, mais doit garantir à tous le même traitement. Ma politique vise la justesse et l'équité. Je ne fais pas que des heureux, mais jamais personne n'a dit que j'étais injuste.

Ma politique est raisonnée, pour accompagner la pratique pour tous : qu'elle soit de loisir, d'excellence ou de haut niveau !

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Eccu ! Sò compie e dumande à bocca, avà avemu da fà l'appellu.

## **Ouverture de la séance publique à 12 h 02.**

**M. Don-Joseph LUCCIONI, secrétaire de séance procède l'appel nominal des Conseillers.**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, prima di fà a mo allocuzione, vulerebbe ramintà chì persone pulitiche di Corsica si n'hè sò andate dipoi l'ultima sessione.

Hè partutu Emile Mocchi, u merre di Pruprià da 1971 à 2001. Hè statu anzianu cunsigliere territorialiale da 1986 à 1998, è po dinò deputatu supplente di Jean-Paul de Rocca Serra.

Si n'hè andatu dinò Dominique Ornano, anzianu cunsigliere generale di a Corsica Suttana, di u Pumonte, di 1989 à 2001 è vulerebbe chè no fessimu un minutu di silenziu per sti persunagi pulitichi.

### **Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.**

À ringrazià vi.

Vogliu dinò ramintà ch'ellu hè partutu u merre di Valle d'Orezza, ind'è i paisoli, ghjè terribule di perde i so merri, aldilà di l'omu, hè mortu Michel Sorbara u merre di Valle d'Orezza, è po dinò Pierre-Jean Stefani, cunniscimu bè e so famiglie, tutt'à dui, u merre di Pedipartinu in Castagniccia. Eccu ! Avemu una pensata di sicuru per elli è per e so famiglie.

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica, Care tutte, cari tutti,

Allora simu u primu di ferraghju, ci ritruvemu per a prima volta in 2024, è ancu puru si l'auguri sò compii, vi vogliu augurà dinò "pace è salute", "pace è salute" à tutti, à e vostre famiglie è à tutti i Corsi. A salute ghjè impurtantissima, a sapete, è senza a salute, si face poc'affari.

Ma, pregà pè a pace ind'è u mondu d'oghje, ùn hè un affare di pocu !

Pace vole di : serenità, intesa è campà bè in seme.

In principiu d'annu, ùn vecu micca infurmazione è segni di pace suciale è di pace pulitica. Pace pulitica micca chì cuntinueghja a ripressione.

Dui ghjorni fà, ind'è cundizione, ramintate da u Presidente di l'executivu prima, cundizione dure, indegne di una republica demucratice, davanti à zitelli chjuchi, ghjochi sciappati, dui militanti naziunalisti sò stati arrestati è trasferiti in ind'è prigiò francese.

À l'évocation par le Président des conditions d'arrestation des deux militants nationalistes cette semaine, il m'est revenu un souvenir d'enfant, d'une perquisition la veille de Noël, le sapin renversé, la crèche démontée. Sta volta, i rigali si sò francati, perchè chì Babbu Natale, ùn era ancu à passà, c'était il y a 50 ans, presque jour pour jour, et nunda ùn hà cambiatu o ùn pare avè cambiatu.

Ùn pò più durà! Sta situazione ùn pò più durà, è avemu bisognu di pace u più prestu pussibile, una soluzione pulitica. È sta soluzione pulitica deve esse custruita quì, ma cù tuttu u mondu in Corsica.

Per a pace suciale dinò ùn vecu tantu signali pusitivi.

Nous avons quitté 2023 dans le contexte du passage de la Loi sur l'immigration, avec son lot de polémiques, d'oppositions et d'inquiétudes. Nous débutons cette année avec un mouvement agricole d'ampleur qui s'étend dans toute l'Europe.

Nous n'échappons pas à ce contexte anxigène car notre condition d'insulaires ne nous rend pas hermétiques aux débats et aux sujets du monde.

Ainsi, ici aussi, nos agriculteurs descendent dans la rue réclamer plus de reconnaissance et une meilleure prise en compte de leur réalité oh combien difficile.

Evidemment notre soutien va à ceux qui produisent, qui nous nourrissent, qui valorisent et habitent nos espaces ruraux, contribuant par leur travail à façonner nos savoirs-faires et notre identité.

Derrière une profession, voire une vocation, qui se sent malmenée dans toute l'Europe, qui se sent déclassée et injustement sacrifiée dans un monde globalisé, se nichent des particularités qui méritent d'être reconnues et défendues. Être agriculteur en Corse aujourd'hui, c'est être confronté à d'autres problématiques que celles exprimées en Allemagne, en Roumanie ou en Pologne.

Pourtant, le mouvement est global et s'oppose aux solutions toutes faites et non adaptées aux réalités de terrain, ça été rappelé tout à l'heure par le Président de l'ODARC.

D'où l'importance, à mon sens, au-delà de cette question agricole, de bien situer les enjeux qui nous concernent, lorsque nous, insulaires, nous participons aux débats de ce monde.

Or justement, en ce début d'année, un autre sujet semble "agiter" l'opinion insulaire.

L'élément déclencheur a été la publication d'un 4 pages de l'INSEE expliquant l'arrivée en Corse de 7 000 personnes environ par an sachant qu'environ 4 000 quittent notre île chaque année.

Le constat est donc celui d'une croissance démographique essentiellement due à ce solde migratoire positif de 3 000 personnes par an.

Il n'en fallut pas plus pour déclencher une série de prises de positions politiques et médiatiques, entretenant trop souvent confusion, voire inquiétudes, important ainsi un certain nombre de préoccupations produites ailleurs, et qui, si l'on y regarde de plus près, n'ont pas lieu d'être chez nous.

Alors me direz-vous, quelles sont les raisons de cet intérêt massif, important, soudain pour la démographie ?

Je vous livre ici trois motifs qui peuvent, à mon sens, l'expliquer, mais nous pourrions aller, je l'espère, dans un débat futur, un peu plus loin.

D'abord évidemment, le contexte anxiogène alimenté par de réelles difficultés à se loger et à régler les coûts de la vie domestique.

La confusion aussi entretenue par ceux qui désignent l'autre comme responsable de tous les maux, en particulier l'étranger.

Enfin, le contexte électoral européen qui va arriver, et puis ensuite les élections municipales qui incitent, à « surfer » sur des sujets porteurs, porteurs ailleurs, mais importés ici.

Et c'est bien là le problème qui nous occupe, participer aux débats du monde ne devrait pas signifier l'importation de préoccupations d'ailleurs, l'appropriation de contenus tout-faits, sans essayer d'analyser notre propre réalité.

Quand on parle de démographie, il ne faut pas être approximatif mais au contraire savoir entrer dans le sujet, avec les bons mots et surtout les bons chiffres.

Notre croissance démographique repose, je le disais il y a un instant, sur un solde migratoire positif et un solde naturel nul, essentiellement sous l'effet de la croissance du taux de mortalité lié au vieillissement important de la population et à une faible fécondité.

Arrivées, départs, mortalité et fécondité, voici les variables de notre équation démographique.

Aussi, si nous devons réellement nous saisir de ce débat, nous ne pouvons le faire uniquement sous le prisme des arrivées, car notre responsabilité, je vous le rappelle, est de prendre des décisions éclairées pour les Corses et œuvrer ce faisant à la concorde, je le disais tout à l'heure, à la paix sociale.

Ainsi par exemple, savoir que nous aurons 240 seniors pour 100 jeunes en Corse en 2040 doit nous interpeller. Quelles politiques publiques pour affronter cette réalité ? Quel destin pour un pays "vieux" ?

Savoir que les femmes en Corse font moins d'enfants (1,4 enfant en Corse contre 1,8 en France) doit aussi alerter. Une femme a-t-elle ici comme ailleurs, en France ou en Europe, les mêmes chances en devenant mère ? A-t-elle les mêmes accès aux services essentiels ? Dans le rural en particulier ? Dans nos zones périphériques ?

Nous ne devons éluder aucun sujet et nous devons les traiter tous sans démagogie aucune.

En Corse, je reviens sur ce chiffre, il y a donc entre 7 000 et 8 000 personnes qui arrivent chaque année.

Première question, qui sont-elles ?

J'aimerais rappeler ici que derrière cette masse informe, stigmatisée souvent pour nous effrayer nous-mêmes, se trouvent des trajectoires aussi variées que peuvent l'être les vies humaines : un saisonnier continental, étranger, qui, après des années peut rester ici ou pas ; un jeune Corse qui revient à l'issue de ses études ou d'une partie de sa carrière ; deux retraités qui rentrent au village ; un fonctionnaire originaire du continent qui réalise une mobilité ; des continentaux qui décident de descendre toujours plus au sud.

Deuxième question : parmi ces 7 000, combien d'étrangers ?

En 2020, sur 7 712 arrivants en Corse, 895 étaient étrangers, et sur 895 étrangers, il y a 534 ressortissants européens et 237 originaires du continent africain, quelle que soit l'origine, le Maghreb ou ailleurs, essentiellement, vous le

savez, le Maghreb. Ces 237 personnes représentent 0,68 millième de la population annuelle.

Troisième question : que font ces personnes ?

Eh bien, elles travaillent, de la main d'œuvre que l'on trouve sur nos chantiers, dans les cuisines de restaurants, dans les exploitations agricoles, dans nos maisons pour faire le ménage, qui gardent aussi maintenant nos anciens, il y en a de plus en plus, et qui, si elle partait, cette main-d'œuvre, laisserait derrière elle une économie en crise.

Quatrième question : avons-nous à ce point perdu foi en notre identité pour la croire incapable d'intégrer moins d'un millième de notre population chaque année ?

Je dis donc attention à ne pas tomber dans le piège de la stigmatisation de l'autre quand il est clair qu'une minorité de ces arrivées concerne des étrangers.

Cinquième question : parmi ces 7 000, combien de Corses ?

Difficile de le dire. Ce que nous savons c'est qu'en 2020, chiffre INSEE, 15 % des arrivants étaient nés en Corse, certainement de retour après leurs études ou leur carrière, ça ne fait pas beaucoup d'ailleurs. Mais attention, on peut aussi être Corse et naître ailleurs !

Donc, on le voit, les chiffres parlent, mais les chiffres c'est compliqué aussi.

Enfin, et selon moi, la seule et véritable question qu'il faut se poser : qui sont les 4 000 qui partent ? Et là, que constate-t-on ? On constate que ce sont beaucoup de Corses et de jeunes Corses.

Ma première conclusion, je dis bien ma première conclusion, c'est que nous sommes dans un pays vieillissant, avec des jeunes qui continuent à partir, une diaspora qui peine à trouver sa place et à envisager le retour. Il est là surtout notre drame démographique.

Alors je vous en conjure, ne tombons pas dans le piège de la facilité.

Oui, il existe ici des problèmes et des préoccupations réelles : l'impossibilité pour les Corses de se loger, pour les jeunes en particulier du fait de la spéculation foncière et immobilière ; oui, il y a un sentiment de dépossession terrible car, y compris pour les classes moyennes, il devient impossible d'acquérir

un bout de terre et pire, nous serons bientôt contraints de la vendre. Il y a aussi un niveau de précarité important et il y a un niveau de diplomation qui est trop faible.

Non, nous ne minimisons pas ces problèmes mais nous refusons d'utiliser des boucs-émissaires, des faux-semblants et des thèses nauséabondes produites ailleurs.

Débattons de démographie en posant tous les sujets sur la table et surtout produisons un projet de société enraciné dans les valeurs de Paoli, une communauté exigeante, capable de croire dans son destin et dans sa capacité à se réinventer.

Soyons lucides. Ne cédon pas aux fantasmes. Nous le devons à nos pères, et certains sont arrivés d'ailleurs, mais aussi et surtout à notre jeunesse.

À ringrazià vi.

U Presidente di u cunsigliu esecutivu, avete a parolla.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vous avez rendu hommage à deux anciens élus de l'Assemblée de Corse. Nous leur avons rendu hommage à travers une minute de silence. Ce n'est pas qu'un exercice convenu que d'évoquer la mémoire des disparus en début de session, c'est aussi, je le redis, une façon de montrer que cette institution s'est nourrie des rêves, des convictions, des engagements, quelquefois des sacrifices, de celles et ceux qui malheureusement nous quittent.

Après que vous l'ayez fait, je voudrais également évoquer la mémoire de Dominique Ornano, ancien conseiller général bonapartiste, et de Monsieur Dominique Rostini, l'ancien maire d'Ota.

Et puis parler de quatre personnes que j'ai mieux connues que celles que nous avons évoquées. D'abord un homme du monde de la culture, I Fratelli Vincenti, Balanini, Dumè Agostini, qui a rejoint son frère François. Ils ont fait partie de celles et ceux qui ont maintenu la flamme d'une langue, d'une culture et d'une tradition vocale vivante. Et à eux, comme à beaucoup d'autres, nous devons beaucoup.

Je souhaite ensuite évoquer la mémoire de Maurice Luciani qui a été un militant nationaliste de toujours, issu d'une famille engagée. Beaucoup d'entre nous l'ont connu, l'ont apprécié, ont eu l'occasion aussi de travailler à ses côtés puisqu'il avait eu notamment de hautes responsabilités au sein de l'ODARC. Il est parti trop tôt, emporté par un mal implacable qu'il a combattu avec un courage

exemplaire, sans jamais se plaindre, sans jamais rien perdre de sa lucidité. Notamment Pierre Ghionga, Bianca, ont œuvré avec d'autres, avec sa famille, pour qu'il puisse revenir finir ses jours, et il savait qu'il revenait pour finir ses jours en Corse. Il nous a remerciés et il nous a, à travers sa vie et à travers la façon dont il a accepté son destin, il nous a donné, je crois, une leçon et des leçons que, pour ma part, je retiendrai.

Également Pierre-Jean Stefani, maire de Pedipartinu, maire engagé pour un village de l'intérieur. J'ai un souvenir d'une visite que nous avons faite ensemble, à plusieurs, pour la station de trail. Lorsque je me suis rendu dans son village pour la visite, j'évoquais avec son frère et sa famille, son souvenir, c'était un maire de combat, on va dire, toujours auprès de ses administrés, sur sa pelle, travaillant sur ses heures de travail ou de repos pour construire notamment la piscine municipale dont il était tellement fier.

Donc, je crois que c'est important que là aussi nous ayons ces quelques mots qui montrent que nous n'oublions rien ni personne.

Et enfin, bien sûr, Michel Sorbara. Alors, Michel Sorbara, maire lui aussi de Castagniccia, de Valle d'Orezza, un maire passionné, qui nous a « tanné » pendant des années pour qu'un pylône qui défigurait son église, puisse disparaître. Engagé, passionné de Bastia aussi, de sa ville, son quartier de l'Annonciade. Je pense, bien sûr, à toute sa famille, ses sœurs, ses enfants. Il m'avait donné des plans, des plans anciens, que je dois d'ailleurs remettre à sa famille, des plans de Bastia, il m'avait expliqué pendant des heures comment on pouvait réorganiser les réseaux.

Et puis enfin, puisqu'on parlait de football et que le football fait partie intégrante de notre histoire et notre mémoire collective, rappeler qu'il est pour l'éternité le Président du Sporting qui a ramené la coupe de France le 13 juin 1981, on était au stade, dans la tribune Auteuil et je crois que tout le monde a en tête la photo de Paul Marchioni, de François Mitterrand, nouvellement élu et de Michel Sorbara à côté.

Voilà donc ce que je voulais dire, en ayant aussi une pensée pour les fonctionnaires et agents de la Collectivité de Corse qui ont eu la douleur de perdre un proche lors des dernières semaines.

Je termine cette évocation et je voudrais rebondir sur le discours de la présidente de l'Assemblée de Corse. Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir mis des mots puissants, profonds sur nos peurs et nos angoisses. Des peurs et des angoisses que nous ressentons tous, je crois et qui peuvent, y compris, s'exprimer par des réactions qu'il faut combattre, y compris contre soi-même,

parce que la tentation du repli sur soi ou la tentation du rejet, de la colère face à certains événements, je crois que tout le monde peut la ressentir.

Mais vous avez posé des mots et vous avez proposé une grille de méthode pour nous emparer d'un problème qui est un problème, alors ne nous cachons pas, extrêmement complexe : la démographie, dans tous les pays du monde, à part la Chine, mais à quel prix pour la démocratie ? À part la Chine, aucun pays n'a pour l'instant trouvé de réponse globale et forte à la question de la démographie. Mais ce n'est pas parce qu'un problème est complexe, et par certains aspects insolubles, qu'il faut le taire ou ne pas essayer d'y apporter la part la plus large possible de réponses, au pluriel.

Et je crois que vous avez décliné à la fois sur le constat, sur ce qu'il ne faut pas faire et sur ce qu'il est possible d'envisager.

Donc moi, je crois que cette question, il faut la prendre à bras le corps. Vous avez parlé de l'analyse plus poussée de ces grands flux. Qui arrive en Corse et pourquoi ? Qui part de Corse et notamment les jeunes et pourquoi ? Qui ne revient pas en Corse, alors que nous avons vocation à créer les conditions pour que les Corses qui ont fait le choix ou qui ont dû être contraints de partir puissent revenir ? Pourquoi ces Corses-là ne reviennent-ils pas ou que de façon très marginale ? Comment répondons-nous aussi à ces problèmes nombreux qui participent à accentuer le ressenti négatif par rapport à la situation démographique ? Je veux parler de notre capacité à intégrer, qui passe par la langue, qui passe par la culture, qui passe par la pérennisation du maintien entre les Corses et leur terre et qui sont des questions fondamentalement politiques.

Et puis, des questions de moyen et long termes que vous avez abordées, y compris dans le cadre des travaux que vous menez dans « Corsica Pruspettiva ». Vous l'avez dit, on parlait tout à l'heure de l'équation qui devient de plus en plus complexe. Comment allons-nous faire dans une société où dans 15 ans, 20 ans, demain matin, il y aura 240 personnes âgées ou très âgées pour 100 jeunes, et sûrement encore moins d'actifs ? Comment allons-nous préparer notre société à des équilibres qu'il faut inventer ensemble. ?

Donc moi, toutes ces questions, je vous remercie à la fois de les avoir posées, de les avoir mises sous les yeux et de nous avoir offert des pistes.

Moi, ce que je propose au nom du Conseil exécutif de Corse, c'est que le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse s'emparent de cette question de la démographie et de toutes ces corollaires et des sous-questions dérivées et qu'on essaie de faire un travail de fond, d'abord qui identifie vraiment l'ensemble des problématiques et ensuite qui essaie de croiser les réponses à tous les niveaux pour que nous montrions aux Corses que nous ne sous-estimons pas les

difficultés, mais que nous sommes capables collectivement de leur apporter des réponses.

Je ferai, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, en accord avec vous, une proposition dans le cadre notamment de la conférence des présidents qui est prévue pour demain. Et puis ensuite nous verrons si ce principe d'un travail commun est accepté, selon quelles modalités nous pourrions l'organiser.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci, Monsieur le Président, de votre proposition. Nous en reparlerons donc demain.

Conformément à l'ordre du jour qui a été validé par la commission permanente organisationnelle, d'abord, je vous demande d'approuver le procès-verbal de la session des 20 et 21 décembre dernier.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 027 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 20 è 21 di dicembre di u 2023**

**Rapport n<sup>o</sup> 027 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 décembre 2023**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc le procès-verbal est ADOPTE à l'unanimité.**

Le rapport suivant, normalement, est le rapport qui concerne le renouvellement de la commission permanente. A chaque début de session ordinaire, donc 1<sup>er</sup> février, nous devons renouveler la commission permanente. Vous avez reçu un rapport à cet effet, vous n'êtes pas néophytes, vous connaissez la procédure, bien sûr.

Je lancerai les opérations de vote, comme il est tard, en début d'après-midi, au moment de la reprise, parce qu'ensuite il y a un appel aux candidatures, je sais très bien qu'il n'y a pas une liste unique, donc il va falloir procéder au scrutin et il y a un délai d'une heure.

Donc, je ne m'étends pas plus sur ce rapport relatif à la constitution de la commission permanente, à son renouvellement.

L'élection des vice-présidents, évidemment, étant une conséquence de la décision précédente, nous la ferons à la suite.

J'en viens donc maintenant, si vous en êtes d'accord, à un petit rapport qui est une désignation.

**Rapport n° 028 : Designazione di i raprisentanti di a Cullettività di Corsica à u Cunitatu di Gestione di i pesci migratori di a Conca di Corsica**

**Rapport n° 028 : Désignation de représentants de la Collectivité de Corse au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin Corse - COGEPOMI**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, il n'y a pas que des oiseaux migrateurs, il n'y a pas que des migrants, il y a aussi des poissons !

D'abord, nous allons voter l'urgence concernant ce rapport.

Qui est pour voter l'urgence ? Tout le monde. Très bien.

**Vote de l'urgence ADOPTE à l'unanimité.**

Donc, je rappelle les éléments principaux. Nous avons déjà désigné en 2021 2 personnes, 2 représentants de l'Assemblée de Corse.

La DREAL nous a saisi, d'où l'urgence, le 12 janvier dernier, nous indiquant que nous devons renouveler ces désignations et porter à 4 le nombre de membres représentant non pas seulement l'Assemblée, mais toute la Collectivité.

Donc je vous rappelle les désignations suivantes. Il s'agirait donc de désigner 4 personnes, et compte tenu de la volonté de l'exécutif d'être présent, il y a 3 sièges à désigner, 3 personnes à désigner pour l'Assemblée.

Les modalités de désignation sont à la proportionnelle, on est bien d'accord.

Donc il y aurait deux sièges pour « Fà populu », et un siège pour « Un Soffiu novu ».

Je rappelle qui sont les sortants, ça peut vous aider parce qu'il ne faudrait quand même pas qu'on y passe deux heures.

Donc pour « Fà populu », il y avait François Sorba, il me faut un autre nom, s'il vous plaît.

**M. Hyacinthe VANNI**

Anne-Laure Santucci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, François Sorba reste et Anne Laure Santucci est désignée. Vous vous occuperez des poissons migrateurs.

Pour « Un soffiu novu », là nous avons... moi je n'ai pas de problème, c'est vous qui en avez un. Donc nous avons Pierre Ghionga...

**(Brouhaha).**

Il semblerait que dans le groupe « Un soffiu novu », il y ait plusieurs présidents, trop de présidents ! Président, s'il vous plaît.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Pierre Ghionga étant très investi dans les migrations de tous ordres, il est renouvelé dans ses fonctions avec plaisir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est sa nouvelle spécialité, au-delà de la médecine, ichtyologue de la migration ! Très bien.

Il y a d'abord un amendement au rapport préalable, parce qu'initialement je pensais que c'était 4 membres de l'Assemblée, donc il y a un amendement au rapport du Conseil exécutif.

Qui présente l'amendement ? Le président de l'Office hydraulique.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Simplement, Madame la Présidente, comme vous l'avez fort bien dit, de rajouter ou d'ajouter par le biais de cet amendement, la présence de Monsieur Guy Armanet, Président de l'Office d'environnement qui, on le sait tous, est par ailleurs passionné de chasse et de pêche.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc premièrement, je vous demande de voter cet amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Donc, le président de l'Office de l'environnement sera désigné.

Ensuite je vous propose donc les noms suivants, François Sorba et Anne-Laure Santucci, et donc le grand spécialiste ichtyologue Pierre Ghionga.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui pour ?

Là-dessus, il y a l'unanimité, ça me fait très plaisir, merci.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Les titulaires, évidemment, n'ont pas participé bien sûr.

Alors, nous allons clore cette matinée avec la présentation par la conseillère en charge de la culture, si elle en est d'accord, du rapport relatif au retour de l'œuvre « A Madonna di Brandu ».

Avete a parolla.

## CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

**Raportu n° 020 : Appoghju per u ritornu di l'opera « Madonna di Brandu »**

**Rapport n° 020 : Soutien pour le retour de l'œuvre « Madone de Brando »**

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci, Madame la Présidente.

Comme vous le savez, lors des premiers jours de l'année dernière, en 2023, la Collectivité de Corse avait été informée de la vente aux enchères par la maison de vente De Baecque d'une œuvre intitulée la Vierge en trône tenant l'enfant entourée de 4 anges musiciens dites « Madone de Brando », qui était donc détenue par les consorts Chalendon.

Cette œuvre, on en a longuement parlé, mais je la redécris brièvement. Elle provient de l'ancien couvent San Francesco de Brando.

Elle fut placée après la Révolution française, en raison de la mise en vente du couvent, comme bien national, elle fut déposée dans l'Église paroissiale de Brando, puis dans celle de Santa-Lucia di Ville-di-Pietrabugno.

En 1839, un certain Alain Chalandon se porte acquéreur du retable. Il est héritier d'une riche famille lyonnaise et il avait constitué une importante collection d'objets d'art et de peintures d'époque médiévale, notamment des primitifs italiens. Certaines œuvres issues de ses collections, ont d'ailleurs été vendues et se trouvent aujourd'hui dans des grands musées tels que le Louvre ou la National Gallery.

Selon tous les spécialistes en la matière, il s'agit d'une œuvre de qualité exceptionnelle, un bien culturel inestimable susceptible d'enrichir les collections de la Corse.

Je vous propose très brièvement de faire un historique des différentes péripéties qui nous amènent aujourd'hui à un dénouement heureux grâce à l'engagement de tous.

Donc, en début d'année 2023, nous avons déjà engagé un travail important afin de rapatrier l'œuvre. Pourquoi ? Parce que la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse avait effectué des recherches dans les fonds

d'archives afin de démontrer, en tout cas, il y a un certain nombre d'éléments qui étaient remontés à l'époque et qui démontraient l'illégalité de la vente en 1839.

Et donc, nous avons entamé un certain nombre de démarches, notamment auprès du ministère de la culture, l'objectif étant d'annuler la vente.

L'analyse de ces documents d'archives par les services juridiques du ministère, a confirmé la domanialité publique de la Madone de Brando et donc la nullité de la vente.

Le 27 mars 2023, un courrier a été envoyé par la mairie de Brando, adressé donc à la maison De Baecque pour demander le retrait du retable de la vente aux enchères qui devait avoir lieu le 31 mars.

Donc, la demande a été faite de restituer l'œuvre à son légitime propriétaire, à savoir la commune de Brando sous 30 jours.

La maison De Baecque répondait donc à la commune en récusant les revendications et donc en maintenant la vente.

Suite à ce retour, nous avons délibéré, vous vous en souvenez, le 30 mars 2023, afin d'autoriser le président de l'exécutif à participer à la vente aux enchères publiques, puisque nous n'étions pas sûrs de pouvoir obtenir le retrait du retable. Il apparaissait donc opportun de créer un fonds d'acquisition pour que nous puissions participer à des ventes aux enchères.

Nous avons, à ce moment-là, réaffirmé avec force et détermination la volonté de faire revenir ce retable dans le patrimoine corse.

Le rapport qui avait d'ailleurs été adopté à l'unanimité, venait entériner l'ensemble de ces démarches qui étaient engagées depuis plusieurs mois.

Je tiens également à vous rappeler que dans le même temps, nous avons décidé d'engager de manière assez rapide, une convention qui nous lie à la fondation du patrimoine et qui a permis de lancer, ce qui n'existait pas jusque-là, à savoir une souscription populaire, donc une action de mécénat populaire qui a permis très rapidement, en un peu plus d'un mois, de récolter près de 300 dons pour une hauteur avoisinant les 60 000 €, des Corses qui sont ici en Corse ou des Corses de la diaspora. La Madone avait véritablement suscité beaucoup d'émoi, ça se ressent aussi dans les dons qui ont été récoltés par la fondation du patrimoine.

Parallèlement à ça, le président de l'exécutif le 31 mars 2023, la veille de la vente aux enchères, transmettait un courrier à la maison De Baecque

rappelant l'historique du dossier, l'engagement et la responsabilité de la Collectivité de Corse, mais aussi sa détermination et sa volonté, si nécessaire, d'agir en justice.

Le jour même, le ministère de la Culture adressait également un courrier à la maison De Baecque, ce qui a permis in fine que la maison De Baecque soit contrainte à retirer le retable de la vente.

Donc jusque-là, tout le monde avait les informations et depuis mars dernier, il a été engagé un certain nombre de démarches pour arriver à un accord puisque ce que l'on voulait éviter à tout prix, bien sûr, c'est qu'un contentieux s'engage, ce qui aurait peut-être conduit à ce que le retable ne puisse pas revenir en Corse.

Donc, un certain nombre de réunions ont été engagées dès avril 2023, notamment avec le ministère de la culture, la DRAC, les différents services concernés, la Collectivité évidemment.

À la suite de ça, la maison De Baecque indiquait par courrier qu'elle avait été mandatée par la famille Chalandon pour chercher une solution amiable avec la mairie de Brando et la Collectivité de Corse.

En juillet, nous avons eu une réunion de négociation avec l'ensemble des représentants de la Maison De Baecque à la Collectivité de Corse à Bastia, et évidemment les différents services accompagnés de nos avocats.

La solution juridique qui a été trouvée a été celle de reconnaître un différend sur la propriété qui peut parfaitement être transigé en droit administratif. En clair, eux ne reconnaissent pas, en tout cas considèrent qu'ils sont dans leur bon droit et que les héritiers Chalandon, le bien leur appartenait en propre. Et nous, à savoir la mairie de Brando et la Collectivité de Corse, nous continuons à dire que nous défendons la thèse de la domanialité du bien.

Néanmoins, nous avons fait en sorte de trouver un compromis pour acter un règlement amiable et définitif de ce différend, pour éviter de rentrer dans des contentieux qui peuvent être longs, lourds, notamment dans le domaine de l'art et qui, comme je le disais, auraient pu voir le retable nous échapper.

Il a donc été décidé de procéder à une transaction financière en contrepartie, pour un montant d'une somme forfaitaire de 350 000 € qui correspond à-peu-près à la somme qui avait été, je dirais, identifiée par les experts au moment de sa mise en vente lors de la mise aux enchères.

Et donc, à partir de cette somme, ce qui se passe, c'est que nous, la Collectivité de Corse propose d'individualiser 280 000 € à la mairie de Brando, 70 000 € viendront en complément puisque ce sont les dons qui ont été retenus par la fondation du patrimoine. Le protocole a été signé au mois de décembre dans ces tous derniers jours. On n'a pas pu présenter cette information à la session de décembre parce que ça faisait un délai trop court pour présenter le rapport, donc nous le faisons aujourd'hui.

De notre côté, bien sûr, on ne peut être que satisfaits de voir que la Madone de Brando pourra non seulement revenir en Corse, mais être visible dans de bonnes conditions au musée de la Corse, puisqu'il est question évidemment que la commune de Brando en soit propriétaire, mais qu'elle soit mise à disposition de la Collectivité de Corse, tout simplement pour des raisons de sécurité. Nous avons commandé un caisson spécifique sécurisé qui permettra de transporter également l'œuvre, notamment lors de la semaine sainte où l'œuvre pourra être présente dans une des églises de Brando pour que l'ensemble des Corses qui le souhaitent, puisse la voir au musée, mais également à Brando.

Je dirais qu'on peut aujourd'hui se satisfaire de cette fin heureuse, sachant que nous avons conscience que cela a été possible grâce à la veille des services, aussi à l'appui des historiens qui sont venus corroborer un certain nombre d'éléments et qui ont permis, je crois, ensemble, eh bien, d'assurer le retour de ce patrimoine corse, puisqu'on sait aujourd'hui que de nombreuses œuvres continuent à échapper au domaine public insulaire. On continuera également, comme on l'a fait jusqu'à présent, mais peut être de manière plus soutenue, à faire en sorte que lorsqu'une œuvre se présente, qu'elle a un intérêt majeur, la Corse et la Collectivité de Corse en premier, puissent se positionner. Voilà, je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup, Madame la Conseillère. Allora ci hè un raportu di a cummissione di a cultura.

### **Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Madame la Présidente.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité avec la non-participation du groupe « Avanzemu » et absence de Monsieur Pierre Ghionga.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. È di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Rappelant la complexité du dossier, Mme Anne-Laure SANTUCCI a souhaité féliciter la Direction du patrimoine de la Collectivité de Corse pour l'important travail réalisé sur ce dossier.

Par ailleurs, elle a fait observer que le travail concerté entre les services de la Collectivité et ceux de la commune de Brandu avait permis d'aboutir au retour en Corse, d'une œuvre exceptionnelle, dont elle s'est réjouie qu'elle puisse être mise à disposition de l'ensemble des visiteurs du Musée de la Corse.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ». Absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, a parolla hè à chì a dumanda ? Véronique Pietri et Jean Marc Borri !

**Mme Véronique PIETRI**

Vi ringraziu.

Je voudrais brièvement revenir un petit peu sur cette belle histoire pour mieux en mesurer la portée, la portée de cette transaction et de cette convention.

Cette œuvre qui date des années 1600, appartenait à des Génois d'origine florentine. L'identité des auteurs aussi a été très importante et elle montre les liens de la Corse avec l'art génois et florentin.

Autant de données qui montrent la valeur d'une telle œuvre qui est donc reconnue, mais surtout la fierté qu'elle fasse partie de notre patrimoine. C'est cette réalité qui a pu être démontrée à travers toutes ces recherches. C'est donc ce qui a été permis par cette transaction.

Alors le patrimoine, je voudrais insister d'abord sur ce qu'est le patrimoine. C'est d'abord ce qui nous a été légué par nos ancêtres, notre bien commun, ce que nous allons transmettre à notre tour aux générations futures. Et donc, c'est une vraie source de satisfaction d'avoir réussi ce retour.

Mais il y a d'autres raisons de nous réjouir d'après moi, parce que le patrimoine, c'est aussi ce qui fait qu'un peuple est reconnu aux yeux des autres, aux yeux du monde. Il permet de valoriser ce que nous sommes, notre société et c'est une preuve de notre existence. Quoi de mieux qu'une œuvre qui représente A Madonna pour remplir cette tâche ?

Le patrimoine, c'est enfin ce qui crée le lien social qui rassemble les hommes et les femmes, qui nous donne une conscience de nous-mêmes, de notre identité, de nous en tant que peuple. Ceci est d'autant plus vrai dans le cadre de cette œuvre puisqu'elle a suscité un élan populaire, un appel aux dons remarquables et l'impression que tous nous avons contribué, à tous les sens du terme à son retour. Cette défense, elle forge un peu plus l'identité de notre peuple.

Donc tout ceci est encore plus vrai puisque, comme je viens de l'évoquer, le sujet de cette œuvre, c'est la représentation de A Madonna, centrale dans notre histoire, la protectrice de notre nation corse, à laquelle nous portons une grande dévotion. On compte, je crois, plus de 120 églises qui lui sont dédiées en Corse. Il est inutile de préciser ce que cette figure représente, que l'on soit croyant ou pas.

Dernier point, à une époque où des pays comme la France commencent à se pencher sur la question de la restitution des œuvres d'art aux pays qui en ont été spoliés, on peut encore mieux mesurer l'importance de ce retour et nous ne pouvons que nous réjouir de cette restitution et du fait que nous pourrions l'admirer, qu'elle sera à la disposition de tous au musée de la Corse et dans son église d'origine.

Donc, bien sûr, nous nous félicitons de cette réussite et nous saluons le travail qui a été effectué par les services et par cette cellule de veille, je dirais.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean Marc Borri, pour « Fà populu ».

**M. Jean-Marc BORRI**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Je pense et j'ose espérer que nous tous, ici présents, nous nous réjouissons du retour sur notre île, ou plutôt sur son île, de la Madone de Brando. Cette œuvre remarquable vieille de 500 ans qui aura connu un exil forcé de presque 200 ans.

Un moment fort que j'avais évoqué en défendant le rapport du mois de mars dernier, mais qui était alors loin d'être acquis. Près d'un an plus tard, force est de reconnaître que le dénouement favorable de cette affaire est le fruit d'un travail, d'une persévérance et d'une détermination sans faille qui ont été déployés à la fois par la direction du patrimoine de notre Collectivité que je tiens à saluer, tout particulièrement, par Madame la conseillère exécutive Antonia Luciani et par le président du Conseil exécutif, en collaboration bien sûr avec la commune de Brando, le ministère de la culture, la fondation du patrimoine, mais aussi les très nombreux Corses qui ont démontré, une fois de plus, serai-je tenté de dire, au travers de leur participation conséquente à la campagne de collecte de dons qui a été entreprise, leur attachement profond et viscéral à leur patrimoine.

C'est donc grâce à tous ces acteurs que le retour de cette œuvre majeure a été rendu possible. Il convient de tous les remercier et de souligner, pardonnez-moi de me répéter, le travail qui a été mené de main de maître par la Collectivité de Corse et qui a permis cette victoire, car c'en est une, dans un combat qui était loin d'être gagné d'avance et qui aurait même pu être perdu en dépit d'une procédure longue et très coûteuse si elle avait dû être engagée, mais qui a heureusement pu être évitée.

La récompense commune sera, et c'est avec impatience à présent que nous l'attendons, de pouvoir admirer, comme l'a dit Véronique, ce chef-d'œuvre au musée de Corse ou dans l'église de Brando les jours où elle y retrouvera sa place d'origine.

Reste à espérer que cette œuvre et d'autres qui pourraient suivre ce chemin du retour, ainsi que de nombreuses autres composantes de notre patrimoine culturel, mobilier immobilier et immatériel, seront encore présentes et reconnues comme telles dans 500 ans.

È cusì sia ! À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande di parolla ? Cathy Cognetti per « Un soffiu ».

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci.

Je voulais à mon tour réitérer les propos que nous avons tenus lors de la réunion concernant le retour de cette œuvre, féliciter les services comme nous l'avons fait et montrer notre attachement, nous aussi, et vous le savez, à ce genre de projet, un projet qui nous tient à cœur aussi, comme nous l'avons évoqué Madame la Conseillère, et je sais que vous ferez diligence pour avoir la même réussite pour les œuvres qui sont à venir sur le marché.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Saveriu Luciani, per « Avanzemu ».

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci Présidente.

Dans ce pays, l'Église n'est pas toujours au centre du village et souvent on recherche même des curés, des prêtres pour faire des messes.

Tout ça pour vos dire qu'on est très satisfaits bien sûr de ce retour. Merci pour le long historique qui a montré que c'est un chemin de croix finalement et qu'il ne faudrait pas qu'il y en est, comme ça à répétition, beaucoup plus sinon on va se retrouver pendant des années à sortir, passez-moi l'expression, des milliers, des centaines de milliers d'euros pour se réapproprier ce qui finalement appartient aux Corses.

Donc, la démarche que vous avez développée démontre bien qu'il y a une difficulté énorme aujourd'hui et qu'il va falloir casser ce mécanisme-là.

Je ne reviendrai pas sur ce miracle, parce que c'est un miracle finalement et la mobilisation de l'Assemblée de Corse a été quand même, je pense, déterminante dans la réussite de ce retour.

Moi je ne vais pas m'attarder sur la valeur de l'œuvre. Tuttu u mondu n'hà parlatu, et puis dans ce pays notre histoire en témoigne, j'ai entendu, depuis Pasquale Paoli et même avant, A Festa di a Nazione, l'Immacolata Cuncezziò, on est vraiment dans quelque chose qui est profond et qui nous porte depuis toujours.

Donc, cette symbolique du retour, moi, me fait penser justement à ce retour de l'histoire. Finalement, on est vraiment dans quelque chose de très important, c'est moins anodin que ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas que

l'histoire de la Madone de Brandu, c'est l'histoire d'un peuple et de la réappropriation de son patrimoine.

Donc moi, je ne parle pas de laïcité, vous avez bien compris, même si je l'avais dit par le passé, la religion chez nous fait partie du sacré, le sacré est beaucoup plus important. Et c'est donc à ce titre-là, que, je dirais, cet icône, en tous les cas ce tableau, au milieu de tant d'autres, moi je pense à celle de Chjarasgia d'Alisgiani, il y en a plein comme ça qui font référence, qui pour nous sont des références plus que religieuses, c'est la référence d'un peuple, d'un peuple qui a été profondément chrétien et pratiquant jusqu'à peu.

Quelqu'un a parlé de retour en évoquant par le passé, on a tous en mémoire pour ceux qui s'intéressent un peu à l'histoire de la seconde guerre mondiale, ce qu'avait fait le troisième Reich, on va parler comme ça, avec la spoliation dans tous les pays d'Europe de pratiquement tous les chefs-d'œuvre, avec un certain nombre de maréchaux hitlériens qui s'en étaient appropriés. Et puis il a fallu, et ce n'est pas encore fini, il a fallu engager là-aussi une croisade pour récupérer pays par pays, ville par ville, peuple par peuple, ces productions-là qui étaient les productions propres à leur génie.

Moi je voudrais évoquer aussi un peu de manière brouillonne, mais c'est important parce que ça a été évoqué par le passé, toutes ces archives, y compris de l'INA par exemple, tous ces films, tous ces documents qui font référence à la Corse, qui aujourd'hui sont hors de Corse et parfois il faut même payer des droits pour les récupérer, pour les diffuser. C'est important de vous le dire. Ça dépasse y compris la peinture, ça regarde aussi des films, ça regarde aussi des archives sonores, etc.

Donc là, il y a un effort financier important, vous l'avez souligné, et on le salue. Mais il ne faudrait pas que la Corse systématiquement supporte ce type d'effort financier et soit aussi otage d'un mécénat qui peut être aléatoire et qui peut changer aussi de pays comme il change de chemise.

Donc, ce qui est important aujourd'hui, c'est de poser le problème de ce patrimoine matériel et immatériel hors de Corse, qui est un patrimoine profondément, je dirais, symbolique et même plus que ça, qui caractérise même l'histoire de notre peuple, de sa civilisation.

Il va falloir qu'à un moment donné, on se pose une question, savoir comment on fait pour faire plus facilement rentrer et récupérer ce qui est à nous et rendre en fin de compte à la nation corse ce qui appartient à la nation corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nò.

Allora eiu sò cumpletamente d'accordu cù tuttu ciò chì s'hè dettu.

Sò felice veramente chì sta Madonna di Brandu pudessi vultà in casa soia, simu assai cuntenti.

Vogliu felicità di sicuru i servizii è a cunsigliera esecutiva incaricata di issu sugettu chì, a sò, s'hè battuta nant'à stu travagliu. Eccu !

À ringrazià vi, ripassu a parolla à u Presidente forse di l'esecutivu, à a cunsigliera, vi lasciu a parolla.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est sûr que ce sont des moments rares, donc on n'a pas envie qu'ils s'arrêtent tout de suite, qu'on soit croyants ou pas. Un moment important pour notre patrimoine collectif. Moi je remercie l'ensemble des intervenantes et des intervenants. Je souhaite bien sûr remercier la conseillère exécutive, remercier les services de la Collectivité de Corse. Souligner que nous avons travaillé dans cette affaire main dans la main avec les services de l'État, que l'ancienne ministre de la culture que je salue, s'est engagée aussi personnellement dans ce dossier.

Remercier, ça a été dit par la conseillère exécutive, nos juristes. Remercier les historiens, notamment Michel Vergé-Franceschi qui est intervenu plusieurs fois au plan public, Jean-Christophe Liccia, toutes celles et tous ceux qui sont allés chercher dans les archives, dans les actes sous seing privé les traces de nature à conforter la thèse de la domanialité publique.

Je veux dire aussi que nous avons eu en face de nous des détenteurs du tableau et leurs conseils qui ont été ouverts à une discussion et je souhaite les en remercier. La propriété des œuvres d'art n'est jamais chose simple, et même si nous avons continué et que nous continuons à soutenir que cette œuvre relève bien de la domanialité publique, il est important de souligner que nous aurions pu, y compris avec les arguments qui sont les nôtres, nous trouver dans une situation beaucoup plus difficile.

Par exemple, s'il y avait eu une volonté en face de nous de faire du contentieux, ou par exemple encore si les détenteurs du tableau avaient décidé de partir avec lui ou de le faire partir à l'étranger, nous aurions été confrontés à une procédure contentieuse, par définition aléatoire comme tout contentieux, et

qui nous aurait privé de la possibilité avant son terme, éventuellement positif, de de pouvoir jouir du tableau.

Donc, la solution qui a été trouvée est une solution optimale.

Je termine en disant, c'est important, que domanialité publique, le propriétaire c'est donc bien la commune de Brando, je salue le maire, le conseil municipal et la population.

Vous avez vu que nous avons travaillé là-aussi main dans la main avec la commune à une convention de mise à disposition qui permettra à la fois, à titre principal, de conserver le tableau dans des conditions optimales, permettant l'accès au plus grand nombre, mais que cette convention prévoit aussi que pour les fêtes religieuses de la commune de Brando, eh bien ce retable regagnera sa commune d'origine.

Donc, un moment heureux pour le patrimoine collectif des Corses. Et je vous donne rendez-vous aussi, je l'espère, pour d'autres acquisitions majeures qui sont dans les tuyaux et qui vont venir renforcer le patrimoine de la Collectivité de Corse et donc le patrimoine de tous les Corses.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, avemu da passà avà...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Forse à u votu, quantunque, perchè sinnò ùn pudemu micca cumprà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nò. Avia qualcosa à dì, mi ne sò scurdada, chì c'era un avisu pusitivu di u CESEC, di sicuru, sò stati assai cuntenti, è ùn n'hè micca una questione di riligione, l'avete capita, ghjè una questione di cultura è di patrimoniu cum'è l'hà detta Véronique prima. Eccu !

Avà passemu à u votu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì vota à prò ?

**U rapportu hè ADUPRATU.**

Eccu, à ringrazià vi, hè fatta. Avemu compiu per sta mane, sò un'ora, ci ritruvemu à duie ore è mezu.

**La séance est suspendue à 13 h 06 et reprise à 15 heures.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise.

Les opérations pour le renouvellement de la commission permanente de l'Assemblée de Corse, je vous rappelle que cette élection est régie par l'article 11 du règlement intérieur.

La commission permanente est composée de 14 membres à parité, donc 7 hommes, 7 femmes, avec sur les listes, une alternance, une femme, un homme, une femme, un homme, pas forcément un homme, une femme, un homme.

Donc, l'appel à candidature est lancé et vous avez une heure, les groupes, pour nous faire des propositions. Il peut y avoir bien évidemment un consensus global et une seule liste. Dans ce cas-là, on évite le scrutin avec passage à l'isoloir, vérification d'identité et vote. Mais je crois savoir que ça ne sera peut-être pas le cas et donc nous aurons plusieurs listes et, à ce moment-là, les services sont en train d'organiser des élections.

Donc avis aux présidents de groupes, je pense que les collaborateurs nous entendent, tout le monde est au courant, chaque groupe est au moins représenté dans l'hémicycle, pas tout le monde n'est là.

Vous avez une heure pour remettre au secrétariat général vos propositions et n'oubliez pas de faire en sorte au maximum qu'il y ait la parité. Merci.

Donc pour moi, ceci est dit, je me tourne vers l'exécutif concernant le rapport qui va être présenté.

La parole est au Président de l'exécutif.

## AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

**Raportu n° 021 : Raportu d'osservazione di a a Camera Regionale di i Conti « Cullettività di Corsica : l'azione pè a privenzione di i risichi è a prutezzione di l'ambiente di u liturale di Corsica - Esercizii 2018 è quelli di fila »**

**Rapport n° 021 : Rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes « Collectivité de Corse : l'action pour la prévention des risques et la protection environnementale du littoral de la Corse - Exercices 2018 et suivants »**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Mesdames et Messieurs de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les conseillères, conseillers exécutifs,

L'Assemblée de Corse est saisie, comme le veut la loi, pour avis, de ce rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes, produit récemment par cette institution, avec un texte qui prévoit que tout rapport doit être inscrit si possible à la première session utile et c'est ce qui a été fait. Donc première session utile, celle du mois de février, fin janvier, 1<sup>er</sup> février aujourd'hui.

Don, ce rapport, et comme vous l'avez rappelé Madame la Présidente, est consacré à l'examen pas la Chambre régionale des comptes de l'action pour la prévention des risques et la protection environnementale du littoral de la Corse pour les exercices 2018 et suivants.

Ce n'est pas neutre, l'exercice 2018 et suivants puisque le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est le moment de la fusion entre l'ancienne Collectivité Territoriale de Corse et les deux conseils départementaux et que dans le domaine de la protection environnementale du littoral et de la prévention des risques, certaines des compétences étaient anciennement exercées par la Collectivité Territoriale de Corse et d'autres étaient exercées par les conseils départementaux. La fusion a été l'occasion du transfert de l'ensemble de ces compétences à la nouvelle entité créée.

J'aurai l'occasion, dans le cadre de ma présentation et dans le cadre de nos échanges, de revenir sur ce rapport qui est assez critique sur un certain nombre de points, mais critiques que j'accepte bien volontiers, qui pour une grande partie d'entre elles sont dues notamment au phénomène de complexités techniques engendrées par la fusion avec une vraie réflexion qui a été menée, mise en œuvre partiellement ou totalement selon les secteurs, pour penser la nouvelle organisation de la mise en œuvre de ces compétences dans le cadre de l'institution

créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, étant précisé que l'Office de l'environnement de la Corse a également des compétences propres en la matière.

L'élément un peu singulier de ce rapport, c'est que, de façon assez inattendue, la chambre régionale des comptes a consacré près d'un tiers de son document à l'opération de préemption qui a été menée à Cavallo par la Collectivité de Corse. C'est un choix que je respecte bien évidemment.

Dans le cadre de son instruction, la Chambre régionale des comptes a rendu les services de la Collectivité de Corse saisis de ce dossier, destinataires de plus de 100 questions, 4 ou 5 questionnaires, des dizaines d'heures consacrées à l'examen de cette question. J'ai moi-même, au terme de la procédure d'instruction, participé à l'entretien de clôture d'instruction en présence de deux des magistrats de la Chambre régionale des comptes pour bien leur expliquer la nature au plan juridique et politique de cette opération.

La Chambre régionale des comptes n'a pas forcément tenu compte des observations que nous avons communiquées et a rendu un rapport sur ce point précis, et je voudrais aborder, au seuil de mes explications, cette question de la préemption sur Cavallo car elle est, vous le savez, pour nous, essentielle au plan politique. Je dirais que la principale critique que je développe par rapport aux observations de la Chambre régionale des comptes, elles sont contenues à la fois dans les observations que j'avais produites devant elle au stade de l'instruction, la lettre que j'ai communiquée à la Chambre régionale des comptes et le rapport qui vous a saisi.

Ce que je dis dans ces différentes interventions ou documents, c'est que je suis en désaccord avec l'essentiel de l'analyse de la chambre régionale des comptes, tout simplement parce qu'elle se situe exclusivement dans une approche sectorisée, compartimentée et technique de chacune des problématiques soulevées par notre décision de préemption, sans jamais resituer celle-ci dans le contexte historique et politique qui l'a fait naître.

Ce que j'écrivais à la chambre régionale des comptes, et je le citerai : « votre institution ne prend malheureusement absolument pas en compte et passe sous silence que l'île de Cavallo a été pendant des décennies le symbole et l'archétype de la spéculation foncière et immobilière, de l'exclusion sociale et des opérations et des transactions financières occultes, via des sociétés écrans. Cette situation n'a pu se créer puis perdurer aussi longtemps, plusieurs décennies, que du fait d'une carence totale de l'état de droit, et notamment d'une défaillance historique de l'État dans l'exercice de ses pouvoirs régaliens et de l'exercice du contrôle de légalité.

Dans ce contexte, et pour rompre avec cet engrenage funeste, la Collectivité de Corse a fait le choix d'exercer la seule voie de droit efficace que le droit positif lui confère, la préemption d'une parcelle dans le cadre d'un projet d'aménagement global à construire. L'exercice de ce droit de préemption vise, au-delà du respect des dispositions juridiques régissant la matière, à réaffirmer que la puissance publique Corse se réimplante sur cette parcelle du territoire de la Corse ». C'est un extrait de la délibération de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018.

« Ces éléments décisifs qui expliquent et éclairent le choix de la décision de préemption, privent à mon sens de pertinence l'essentiel des critiques techniques retenues par le rapport à l'encontre de celles-ci. Ainsi et par exemple, les incertitudes matérielles et juridiques tenant à la nature, la consistance, l'état et la légalité des constructions existants sur le terrain préempté, ces éléments et ces incertitudes sont des éléments qui ne sont absolument pas imputables à la Collectivité de Corse et qui n'ont pu prospérer qu'en l'état de la carence des autorités en charge de les identifier et le cas échéant, de les corriger et les sanctionner. Leur existence est au demeurant un élément supplémentaire confortant le bien-fondé de la décision de préemption ».

Et je voudrais, sans alourdir le propos, démontrer sur quels éléments techniques cette analyse que j'ai produite devant la chambre régionale des comptes, repose.

Mais au-delà des désaccords avec l'analyse de la chambre régionale des comptes, je note que certaines des interprétations contestables et pour certaines erronées, qu'a pu faire la chambre dans son rapport, ont conduit également à des interprétations publiques qui vont au-delà d'un simple désaccord technique, voire politique. Dès lors que ces mises en cause publiques ont revêtu une importance et une gravité qui ont légitimement interpellé l'opinion publique, je me dois aujourd'hui d'abord devant vous, d'abord devant vous, mais également devant l'opinion publique corse et peut-être même au-delà, de rétablir un certain nombre de vérités avec la gravité et la solennité qu'appelle la gravité des mises en cause dont j'ai fait l'objet.

Il n'est pas dans mes habitudes de commenter devant votre Assemblée un article de presse. Mais dès lors que cet article de presse cite, quelquefois d'ailleurs pour les tronquer, les éléments développés par la chambre régionale des comptes dans le rapport que nous examinons aujourd'hui, je voudrais à la fois répondre et aux éléments contenus dans le rapport de la chambre régionale des comptes, et à l'interprétation qu'a pu en faire cet article de presse, parce que je considère qu'il n'est pas possible de laisser passer cela sans rien dire.

D'abord pour moi, puisque je suis mis en cause individuellement, personnellement, ensuite pour la fonction que j'exerce aujourd'hui, parce qu'au-delà de ma personne, c'est la fonction de Président du Conseil exécutif de Corse qui est mise en cause et enfin, et j'allais dire peut-être surtout, pour l'institution dont nous sommes les uns et les autres parties, au-delà des fonctions respectives et au-delà des appartenances politiques.

Les éléments auxquels fait référence cet article de presse, sont des éléments qui tous ont été débattus, validés et votés par votre Assemblée. Et donc, venir dire que ces éléments sont constitutifs d'une dérive ou d'une malhonnêteté, c'est venir dire que la Collectivité de Corse a manqué à ses obligations, à sa mission et à son devoir qui sont de défendre d'intérêt général et ce n'est pas possible. Lorsque certaines des critiques ne concernent pas l'Assemblée et concernent uniquement le Conseil exécutif, je le dirai, j'assumerai cette part de critique et je répondrai au nom du Conseil exécutif.

Il y a donc les observations de la Chambre régionale des comptes et il y a cet article de presse que je veux quand même citer. On est toujours partagés entre la volonté de ne pas donner de l'écho à des accusations que l'on considère scandaleuses et infondées et l'exigence de vérité que l'on doit à ses collègues élus et aux citoyens et singulièrement aux citoyens corses.

Donc cet article s'intitule « *Simeoni s'invite à la table du Petit bar* ». Sous-titre : « *De drôles de liens entre le Président de l'exécutif corse et le célèbre gang mafieux intriguent la justice* ». S'en suit une brève présentation dans laquelle il est mentionné que je suis un ancien avocat qui fait figure, je cite, « *de rempart à toute dérive mafieuse* ». Et l'article de continuer : à la lecture du rapport de la chambre régionale des comptes publié le 15 janvier, pourtant consacré à la prévention du littoral, des esprits mal intentionnés pourraient douter de la sincérité du bonhomme, c'est moi, à commencer par les magistrats du parquet de Bastia qui, selon les infos du « Canard », s'intéressent de près audit rapport, et pour cause, la seule acquisition foncière de la Collectivité de Corse s'est effectuée dans des conditions aussi étranges que bizarres, au profit du grand banditisme avec Simeoni à la manœuvre ».

Si cet article dit vrai, je ne dois pas rester dans les fonctions qui sont les miennes.

Si cet article est, comme je le dis, une crapulerie, une infamie et peut-être même une barbouzerie. Je dois le dire devant les Corses.

Et celles et ceux qui l'ont écrit ou qui l'ont inspiré doivent l'assumer et en répondre. Et moi je vous dis que c'est la deuxième thèse, bien sûr, qui est la bonne.

Alors s'ensuit une présentation des protagonistes. Moi je ne suis pas un policier, je ne suis pas un juge, je ne suis pas chargé de colporter les ragots. Lorsqu'une décision est prise par la Collectivité de Corse, et notamment une décision de préemption, elle n'est pas prise par rapport à X, Y ou Z. Elle est prise par rapport à des règles de droit et elle est prise pour un objectif politique.

Moi, je n'ai rien en tant que tel à partager avec personne, notamment dans cette affaire, mais là comme ailleurs, en votre nom à toutes et à tous, et au nom de la confiance que m'ont témoigné les Corses, je défends l'intérêt de la Corse et des Corses. Et l'intérêt de la Corse et des Corses, j'ai considéré, l'Assemblée de Corses a très majoritairement considéré avec moi qu'il fallait préempter.

Alors, je continue et je synthétise les accusations et la construction.

La Collectivité de Corse acquiert la parcelle contre 2 M€. Or, écrivent les magistrats, l'argent correspond à un potentiel d'achat d'au moins 100 hectares dans l'Extrême-Sud corse, où le mètre carré se négocie autour de 2 €. Ils s'étonnent que l'acheteur ait décidé de préempter sans connaissance d'informations complètes concernant la nature de la consistante, l'état et la légalité des constructions. « *C'est beau la confiance* », sous-entendu et c'est écrit ensuite, « *le prix est surpayé* », et c'est écrit ensuite « *au profit du grand banditisme* ».

Alors moi, je voudrais vous rappeler très simplement, rapidement, comment les choses se sont passées.

La Collectivité de Corse a été saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner, transmise par un notaire, entre un vendeur qui s'appelait la SCI La Ferme, et un acquéreur qui s'appelait la SCI... J'ai oublié son nom. Dans cette déclaration d'intention d'aliéner, il était marqué que le bien qui devait être vendu était une parcelle de 3,3 hectares, supportant des bergeries en état de ruines.

J'ai demandé aux services des Domaines d'aller sur place. J'ai demandé aux services de la Collectivité de Corse de se renseigner sur cette parcelle. Il est apparu qu'elle supportait un établissement commercial. J'ai écrit à la commune de Bonifacio et surtout à la Préfète de Corse à l'époque pour lui demander ce qu'était la nature de cet établissement et ce qu'étaient les éventuelles autorisations d'urbanisme. Il ne m'a pas été répondu. Ces éléments figurent dans le rapport qui a été produit devant la Collectivité de Corse.

Je rappelle également, parce que c'est important, que le droit de préemption qui a été exercé s'exerce au titre des espaces naturels sensibles et qu'il est enfermé et dans des délais et dans des limites très strictes, 2 mois pour exercer le droit de préemption, et que dans le cas de ce droit de préemption, il n'y a pas de possibilité ni de suspension du délai pour demander des compléments

d'information, ni de visite sur place. Et donc c'est en l'état, et la Chambre régionale des comptes, d'une incertitude, c'est vrai, sur la situation juridique de ce bien, mais une incertitude qui n'est pas de mon fait, une incertitude qui est due au fait que les services de l'État compétents en la matière, dûment saisis par mes soins, ne m'ont délivré aucune information. Une incertitude due au fait que la DIA qui a été transmise était inexacte par rapport à la réalité.

Autant d'éléments qui ont été transmis immédiatement, en temps et en heure, aux autorités compétentes.

C'est donc en l'état de cette décision que j'ai sollicité l'autorisation d'exercer le droit de préemption et qu'il m'a été donné.

Sur le prix, parce que c'est quand même un élément essentiel. Lorsqu'un article vient écrire que nous avons payé 60 € le mètre carré alors que le prix aurait dû être de 2 € le mètre carré, le lecteur moyen se dit « mais il y a une embrouille énorme ».

Donc, ce que je voudrais vous dire, et je l'ai dit aussi à la Chambre régionale des comptes qui n'en a pas tenu compte, le prix de 2 € le m<sup>2</sup>, c'est le prix moyen des terrains agricoles de mauvaise qualité, notamment dans l'Extrême-Sud. Et c'est par exemple le prix moyen déduit des actes de vente à Cavallu, lorsqu'on vend une maison et que, à côté, il y a 3, 4 quelques mètres carrés de terrain.

Mais mes services, et je me tourne notamment vers Monsieur Renucci qui est là et avec lequel nous avons travaillé, se sont livrés à une analyse du prix moyen du terrain non bâti à Cavallu : le prix moyen du terrain non bâti, c'est 120 € le mètre carré. Premier élément. Nous avons payé 60 € le mètre carré. Un prix de 2 M€.

Mais ce que le Canard enchaîné oublie de dire et la Chambre régionale des comptes l'a oublié aussi, c'est que le prix que nous avons payé, c'est le prix qui a été donné par le service des Domaines ; le service des Domaines que j'ai mandaté et qui, dans un avis en date du 20 juillet 2018, a indiqué, et je cite, c'est important, que « la parcelle, objet de la DIA, a été estimée à la somme de 1 940 000 € dans l'hypothèse d'une constructibilité épuisée ». Le prix de vente était 2 M€, donc environ + 3 % par rapport à l'évaluation des Domaines, 40 000 €.

Mais ce qui est important, c'est la suite de la l'avis des Domaines.

Pour le cas où il y aurait une constructibilité supplémentaire, la valeur de cette propriété serait nettement supérieure et serait valorisée jusqu'à 3 M€. Or,

au moment où la vente intervient, cette parcelle est située en zone UL2 du PLU de la commune de Bonifaziu, qui correspond à des secteurs à vocation résidentielle et touristique.

Donc, la parcelle que la Collectivité de Corse s'apprête à acheter 2 M€ sur la base de l'avis des Domaines vaut en réalité, puisque sa constructibilité est acquise, au minimum 3 M€.

Donc, venir dire, et je pèse mes mots, dans un article, que, sous le contrôle de l'Assemblée de Corse, qui a voté et qui avait tous ces éléments que j'ai expliqués dans le rapport qui vous a saisis en 2018, que j'ai payé 60 € le mètre carré, là où j'aurais dû payer 2€ le mètre carré, c'est une crapulerie. C'est une crapulerie ! Et d'ailleurs, la plus belle preuve que ce terrain avait une constructibilité, c'est que dans les différents actes entre le vendeur et l'acquéreur pressenti, qui est Monsieur PERRINO, un promoteur immobilier, qui m'a écrit au moment où j'ai réalisé la préemption, et qui a demandé un rendez-vous et que j'ai reçu, qui a demandé un rendez-vous pour que je renonce à la préemption en me disant, « vous ne saviez pas qu'il y avait un restaurant », il l'a écrit, c'est dans le dossier et la Préfète le sait parce qu'elle a eu copie de ces courriers, « il y avait une DIA inexacte, qui n'a pas été réévaluée. Vous avez acquis sans savoir qu'il y avait un restaurant, donc je vous demande de renoncer à cette acquisition, parce que, par ailleurs, j'ai un projet immobilier où je dois construire 12 mini-villas. »

J'ai écouté Monsieur PERRINO. Dont acte. Il y a un restaurant. Il y a un restaurant qui existe depuis longtemps. Ceux qui connaissent Cavallu le savent, le restaurant La Ferme a été exploité longtemps, après je ne connais pas le détail commercial, par une famille de Bonifacio, de restaurateurs, qui est très connue, la famille FILIPPEDDU. Ils ont reçu des gens, ils y sont depuis longtemps, ça n'était pas dans la DIA, j'en ai pris acte.

J'ai dit à Monsieur PERRINO, « moi, M. PERRINO, je ne suis pas là pour vous faire la guerre, je ne suis pas là pour faire fermer un restaurant qui existe, je suis là pour préempter une parcelle de 3,3 hectares qui n'est pas bâtie pour l'essentiel et sur laquelle je veux qu'on fasse un projet d'aménagement conforme à la législation sur l'aménagement des espaces naturels sensibles ».

Et j'ai dit à Monsieur PERRINO ce que j'ai dit à l'Assemblée de Corse, ce que j'ai dit aux médias, ce que j'ai dit aux Corses et ce que j'ai dit à la Chambre régional des comptes : cette acquisition de 3,3 hectares, que j'ai proposée d'abord aux Conservatoire du littoral qui n'a pas voulu le faire, c'est la façon pour la puissance publique de reprendre pied à Cavallu, et de dire que c'est terminé le cirque pendant des décennies, des sociétés écrans en Suisse, aux Îles Caïmans, la mafia, les gérants PDG qui se font assassiner au Venezuela, tout ce que vous avez connu et ce que toute la Corse connaît, et qui a donné lieu à une chanson qui a

même été citée pendant un de nos débats par un connaisseur des chansons du Riacquistu.

C'était ça l'objectif, rien d'autre !

Donc venir dire que nous avons surpayé, puis après dire, « *Mais cet argent a bénéficié à Monsieur PERRINO, qui serait un proche de X, Y ou Z* ». Moi, je le redis, je ne suis pas juge, pas policier. On me dit, mais vous avez fait une faveur à Monsieur PERRINO ; au contraire, Monsieur PERRINO, il est l'acquéreur évincé dans cette affaire. Le prix, il a été payé aux propriétaires de la parcelle. Et si on considère que Monsieur PERRINO était dans cette opération, il subit un double préjudice du fait de l'opération de préemption de la Collectivité de Corse. D'abord, il n'est pas propriétaire d'un terrain qu'il s'apprêtait à payer 2 M€ et qui en vaut 3, parce que c'est nous qui devenons propriétaires et ensuite, il perd l'occasion de réaliser un complexe immobilier sur l'île de Cavallu.

Et c'est vrai que nous avons préempté, pas pour que ce complexe ne se fasse pas, parce que nous souhaitons que cette parcelle, elle soit publique, plutôt que de servir à une énième opération immobilière.

Donc ce choix-là, je l'assume et je l'assume totalement.

Troisième et dernier exemple de cet article scandaleux, c'est de dire « *Le 25 avril 2019, la commune de Bonifacio délivre un permis à l'exploitant de La Ferme . Une manière ...* », décrypte les magistrats « *de régulariser des travaux réalisés sans autorisation pour une construction existante, édifiée dans les années 70. La Collectivité a laissé faire, elle a ainsi implicitement accepté la démarche de régularisation des constructions illégalement édifiées. Une sorte de blanchiment de bâtis* ».

Donc, ça serait la Collectivité de Corse qui aurait une responsabilité dans cette affaire. Ça, c'est extraordinaire !

Je reprends la chronologie.

Il y a un restaurant qui existe depuis des décennies. En 2017, c'est Monsieur PERRINO qui le dit dans ses courriers, il est rasé et il est reconstruit pour une superficie de 500 m<sup>2</sup> environ. Il y a même une vidéo des travaux sur Youtube pour ceux que ça intéresse, avant l'intervention de la Collectivité de Corse. Ces travaux, ils sont réalisés sans permis de construire.

Qui est chargé du contrôle des infractions au droit de l'urbanisme ? C'est Gilles SIMEONI ? C'est la Collectivité de Corse ? Ou c'est l'État ?

On est dans un système d'autonomie où on a la compétence en matière d'infraction ou de droit d'urbanisme ?

C'est à l'État de constater cette infraction !

Nous en 2018, et la chronologie est importante, avant que nous exercions notre droit de préemption, les exploitants du restaurant déposent un permis dit de régularisation. La Préfète, je l'ai saisie moi, en lui disant : Regardez, moi dans ma DIA, on me parle de bergeries en ruines. Les photos que j'ai, c'est un établissement ultramoderne. Pouvez-vous me produire le permis de construire ? La Préfète ne me répond pas.

Et avant que je ne devienne propriétaire, c'est-à-dire que je n'ai rien à dire, l'exploitant dépose un permis de régularisation. Et ce permis, il est attribué en avril 2015 par la commune, alors que les services de l'État sont parfaitement informés. Mais ce n'est pas le permis qui est fautif ! Le permis, il est conforme. On me dit « vous auriez dû attaquer le permis », mais d'abord en droit, moi je n'ai pas à attaquer le permis. Le permis, il est délivré conformément à un PLU qui permet de délivrer un permis.

Le problème, c'est la situation antérieure, où il y a eu un établissement qui a été construit en 2017 et qui, jusqu'à 2019, n'avait aucune autorisation d'urbanisme, au vu et au su de la Préfète et des services de l'État qui n'ont rien fait. C'est leur problème. C'est aussi le problème de la Corse et des Corses, l'application des lois de l'urbanisme.

Mais la Collectivité de Corse et Gilles SIMEONI, puisqu'on me salit à moi dans cet article, moi, j'ai appliqué le droit de A à Z. Et ceux qui n'ont pas appliqué le droit et qui sont pourtant en charge de le faire, ils ne sont pas cités une seule fois dans cet article.

Alors j'en arrêterai là.

Un dernier mot et là, on finit avec la cerise sur le gâteau.

*« Le loyer annuel a été fixé à 20 000 €, pourtant la CdC n'a pas émis la moindre quittance pour pouvoir les encaisser. Sympa le pourliche ! »*

Moi, ce que j'ai dit à la Chambre régionale des comptes et je le dis aussi devant vous et je l'ai écrit, j'ai dit : écoutez, il y a une situation qui est une situation complexe. Il y a des intervenants et des personnes morales que je ne connais pas. Je ne souhaite pas que la Collectivité de Corse perçoive ces loyers et les intègre dans son budget et je souhaite les consigner. C'est clair ? Je souhaite les consigner jusqu'au moment où on aura clarifié la situation et où l'État prendra peut-être ses

responsabilités de façon générale ; de façon générale, parce qu'il y a eu des dizaines de ventes à Cavallu depuis la préemption, des dizaines de ventes avec des annonces qui sortent sur le Nice Matin, où on vend les biens pour 8 ou 9 M€, et après ils se vendent à 4,5 M€. Ça n'intéresse personne. On se demande si les acquéreurs et les vendeurs ont réussi à descendre pour moitié les prix ou s'il y a des dessous de table de 1, 1,5 ou 2 M€, entre les sociétés qui se vendent et qui se revendent. Et tout se fait dans l'indifférence totale.

Je suis clair ?

Donc, j'ai dit que je ne voulais pas ces loyers. On ne m'a pas répondu, on ne m'a pas permis de les consigner. Qu'à cela ne tienne ! Vous me demandez, j'ai délivré les titres. Les titres sont délivrés. On percevra les loyers. Vous voulez que je les perçoive, moi je ne fais pas de cadeaux, ni à l'exploitant, ni à aucun tiers privé. Moi, j'essaie d'avoir une cohérence et une cohérence d'ensemble.

Donc, la fin de l'article, c'est de dire, « *c'est juste une question de temps avant qu'une enquête ne soit ouverte contre Gilles SIMEONI* », assure au Canard une source judiciaire.

« *Avant que la justice ne commette l'irréparable, on lui conseille de relire ce que Gilles SIMEONI, interrogé par des associations anti-mafieuses, affirmait le 18 avril 2022 « il n'y a personne en Corse qui vient me tenir le bras, les Corses, je vous le dis en vous regardant, peuvent avoir confiance en moi pour que nous fassions en permanence prévaloir l'intérêt général* ». Fin de citation. Et l'article de conclure, « *S'il le dit...* ». Et moi je dis à cette personne qui a écrit, et à celles et ceux qui l'ont inspirée, et à celles et ceux qui nous écoutent, je le dis, nous le disons et nous le faisons : Personne ne nous tient le bras ! Et nous faisons en permanence prévaloir l'intérêt général.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Président.

Concernant ce rapport donc, il n'y aura qu'un simple avis, mais je souhaiterais évidemment vous donner la parole si vous souhaitez la prendre.

Qui souhaite s'exprimer ? Jean-Martin MONDOLONI d'abord et ensuite Annette PIERI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Un mot très rapide avant de laisser Annette développer sous les aspects techniques, Monsieur le Président.

On ne vous ménage pas ou pas souvent du point de vue politique. Sur ce sujet, très en amont, on ne vous a pas préservé. Mais je vais être très clair du point de vue humain. Puisque ce n'est pas du rapport dont je vais parler puisque, quitte à prendre le risque de faire trop de publicité à cet article, un mot ou trois mots sur cet article.

C'est d'abord une entorse à la déontologie du journalisme. Moi, j'ai beaucoup de respect pour le monde du journalisme et les codes de déontologie qui doivent accompagner ce métier.

C'est ensuite une injure faite à notre institution. Et on le dit d'autant plus volontiers qu'on ne vous a pas accompagné du point de vue politique sur ce sujet. Donc, on est très libre pour le dire, c'est une injure faite à notre institution.

C'est surtout, je crois, et c'est sur ce plan-là que je voudrais insister, Monsieur le Président, les yeux dans les yeux, c'est une insulte faite à votre honneur. Et l'honneur, c'est quelque chose de très fragile. Marcel Pagnol disait, « l'honneur, c'est comme les allumettes, ça ne sert qu'une fois ». On vous sent affecté et on voudrait vous assurer, sinon de notre soutien, en tout cas de notre compassion dans cette séquence qui manifestement vous affecte particulièrement.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Jean Martin. Annette.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Monsieur le Président,

Je voudrais revenir sur les différentes interventions que j'avais faites déjà en 2018, où je vous avais interpellé sur la fragilité de ce droit de préemption sur Cavallo.

Alors, quand je reprends, si vous voulez, les dates de préemption, plus exactement de la déclaration d'intention d'aliéner, elle vous a été adressée par le

notaire le 21 juin 2018. Vous l'avez réceptionnée le 22 juin 2018. Vous avez exercé votre droit de préemption dans les 2 mois, le 13 août 2018.

Alors là, c'est un peu technique, ce que je vais vous dire, c'est que ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi le rapport que vous nous avez soumis ensuite au mois d'octobre qui présentait justement cette préemption, vous nous l'avez présenté après avoir préempté, alors que vous auriez dû nous le présenter pendant le délai de préemption. C'est la règle.

Un maire sur une commune, quand il va exercer son droit de préemption, il présente à son conseil municipal la possibilité de préempter sur une zone qui est préemptable avec son projet dans les 2 mois. Je peux en parler parce qu'il y a un maire de la région qui a eu un souci. Donc, j'en parle parce que je l'ai vu, j'ai vu les dates. Ce n'est pas faire du juridisme pour faire du juridisme. C'est parce que je vois les dates et quand je vois les dates, je vois qu'il n'y a pas de cohérence.

Donc ensuite, je vais parler également du point de vue juridique, Monsieur le Président, quand on est propriétaire, on a trois attributs : on a l'usus, le fructus et l'abusus.

Donc, vous avez acheté cette parcelle sur Cavallo dans le cadre donc de votre préemption que vous pouviez exercer sur les espaces naturels sensibles, avec un projet. Vous avez découvert qu'il y avait un bail commercial, bien que je vous aie alerté, moi, en octobre 2018, je vous avais dit : Monsieur le Président, il y a une activité commerciale. Le propriétaire du fonds a un droit de préemption qui est supérieur au vôtre. On aurait dû lui ouvrir le droit, ça n'a pas été fait. Donc vous avez préempté avec un bail commercial.

Si vous aviez, je ne dis pas écouté le conseil que je vous avais donné à l'époque, je vous avais dit : peut-être qu'il faut circonscrire l'assiette du local commercial pour permettre ensuite à la Collectivité de Corse, qui avait acheté donc ce terrain de 3,3 hectares, de pouvoir exercer et de pouvoir faire ce qu'elle souhaite de faire dans le cadre des espaces naturels sensibles. Ça n'a pas été fait.

Donc, aujourd'hui vous avez un bail commercial sur la totalité de la parcelle. Donc ça veut dire que vous n'avez pas l'usage, vous n'avez pas un des attributs de la propriété, l'usus. Vous n'avez pas l'usage, puisqu'il y a un bail commercial.

Ensuite, ce bail commercial donne des fruits, le fructus, première année de droit, hein... Le fructus, percevoir les loyers. Donc voilà. À la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes, vous ne percevez pas les loyers.

Donc j'ai appris que vous deviez faire les mandats pour percevoir ces loyers qui sont effectivement de 20 000 € par an.

Autre chose, quand vous avez signé l'acte de propriété chez mon confrère... Vous savez, un acte de propriété, c'est un titre exécutoire. C'est-à-dire que ce qui est contenu dans l'acte de propriété, ça vous est opposable. Donc il y avait le bail, vous êtes dans une ZAC, avec une copropriété et avec une ASL (association syndicale libre) qui vous est opposable. Et la dernière fois que je vous ai interrogé sur ce dossier, vous avez dit « moi je ne reconnais pas l'association syndicale, la copropriété », donc vous ne payez pas les charges de copropriété. Alors qu'elles sont payées, d'après ce que je crois comprendre, par le locataire. Donc, un jour il y aura forcément un prorata qui sera fait puisqu'une partie des charges de copropriété sont à la charge du propriétaire et une partie à la charge du locataire.

Donc je reviens sur l'acte que vous avez signé chez mon confrère, c'est un titre exécutoire. Donc demain, les charges sont payées vous me direz, mais sachez que par le biais de cet acte, on peut exécuter.

Je reviens au bail commercial. Le bail commercial va se terminer le 31 décembre 2026. Le 31 décembre 2026, avant le terme, vous aurez 6 mois pour dire aux locataires on continue ou on arrête, le dénoncer donc. 6 mois et le locataire aura 3 mois dans les 6 mois pour vous répondre.

Si ce bail donc se termine en décembre 2026, vous prenez donc possession de la terre, c'est-à-dire le droit de disposer, l'abusus, au 1er janvier 2027, vous aurez à verser donc au locataire une indemnité d'éviction, plus lui rembourser le montant des charges qu'il aura payé à la copropriété. Ça a un coût tout ça.

Donc moi, pour en finir, je comprends ce qui s'est passé et ce que vous avez dit tout à l'heure, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit notre président et je suis très sensible à ce qui vous arrive. Mais si vous voulez, moi, depuis 2018 je vous ai alerté sur la fragilité de ce droit de préemption. Je ne vous conteste pas de préempter, je comprends, mais aujourd'hui vous avez préempté en disant : nous allons réouvrir Cavallo aux Corses. Puisque vous avez même dit la dernière fois, quand je vous ai interpellé, « ça va permettre aux étudiants, aux écoliers de venir et de voir un peu cette parcelle qui présente un intérêt ». Très bien.

Cette parcelle aujourd'hui, elle n'a pas d'accès, vous le savez ? Donc il y a quand même pas mal de problèmes juridiques, d'errements juridiques, je dirais, qui m'interpellent.

Ça fait plusieurs fois depuis 2018 que je vous ai interpellé sur ce dossier parce que franchement, je sentais la fragilité de cet achat que vous faisiez. Je comprends dans quel cadre vous l'avez fait, mais je dirais qu'il y a pas mal d'erreurs juridiques et d'errements juridiques dans ce dossier, et où les conséquences pour les Corses peuvent être dramatiques, parce que vous avez payé quand même cette parcelle 2 M€. Depuis l'achat vous n'a pas pu prendre possession de cette parcelle parce qu'il y a un bail commercial qui ne vous y autorise pas. Je sais que vous avez essayé, à la lecture encore une fois du rapport de la Chambre régionale des comptes, de vous rendre sur les lieux, ça c'est quelque chose que, en tant que propriétaire, vous avez à faire et faire un état des lieux. Aujourd'hui, il n'y a même pas un état des lieux de cette parcelle.

Donc voilà mes observations. Je ne vais pas m'excuser, vous avez parlé avant et, je le redis, ça m'a beaucoup touchée. Mais en tant que juriste, je voulais quand même vous alerter sur cette fragilité qui est confirmée quand même par la Chambre régionale des comptes. Mais au niveau de notre groupe, on vous l'avait dit à plusieurs reprises.

Voilà, merci, Monsieur le Président.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. D'autres interventions ? Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil exécutif,  
Chers vous tous,

On ne comptait pas spécialement intervenir sur ce dossier, notamment après avoir pris connaissance de l'article auquel le Président SIMEONI a longuement fait référence.

Moi, je peux entendre, après avoir bu les paroles d'Annette, que Cavallu et le dossier afférent dirons-nous, soient vus, et c'est normal, sous l'angle juridique. Et vous avez raison, je le dis tranquillement, raison de nous rappeler collectivement à un examen de cette grille de lecture et approche.

Pour les nationalistes, c'est avant tout un objet politique, et je parle d'objet avec beaucoup de prudence parce que c'est un terme valise, un mot générique, mais qui ne dit à peu près rien de l'affect, des projections symboliques, des représentations de toute nature qui environnent donc cette question depuis la nuit des temps.

Lorsque le sujet de l'exercice du droit de préemption a été posé, notre groupe, alors composante de la majorité, l'a validé. Je veux dire, comme souvent, dans notre histoire que nous assumons rétrospectivement, avec des années de recul, ce geste et que très clairement, nous n'en regrettons rien. Les choses sont claires, on a été membres d'une majorité, il y a un certain nombre de choses que nous n'avons pas partagées, on verra plus tard, et ça n'est pas à X ou Y d'en faire aujourd'hui l'inventaire, mais ce geste-là, il pourrait aujourd'hui être commode pour nous, sur fond de divergences politiques notoires avec l'actuelle majorité de le dénigrer ou de ne pas l'assumer. Eh bien, je veux vous dire, et à travers cette Assemblée, dire aux Corses que nous l'assumons. Cela ne nous exonère pas, Annette encore une fois l'a dit, d'un examen au fond de tout ce qui a pu se dérouler depuis lors.

Le problème aujourd'hui, et je le dis sans ambages, comme souvent je crois, c'est que ce débat, il ne peut plus avoir lieu, en tous les cas plus aujourd'hui, dès lors qu'il apparaît qu'il est instrumentalisé par des gens qui en font autre chose.

Ce n'est pas la peine de sortir de West Point ou d'ailleurs, pour comprendre que notre groupe, il est opposé à l'actuelle majorité. Mais est-ce que l'on croit nous une seconde, une seconde, le Président du Conseil exécutif, avec lequel on n'est pas d'accord, capable des horreurs que décrit cet article ? Je le dis, Président en vous regardant, vous connaissez la réponse, mais je vais quand même la rappeler pour les Corses, c'est non ! Ce n'est pas possible ! Et on n'y croit pas une seconde. Mais c'est important de le dire parce que dans ce pays, où on a la fâcheuse tendance d'industrialiser la rumeur, quand on vous colle à un groupe criminel, à un projet, à un sujet un peu sulfureux, on a tôt fait, notre peuple étant ce qu'il est, de transformer un mensonge éhonté en une possible vérité, voire de foyer en foyer, en une certitude. Et quand on en est victime, Président, je comprends, on le vit très mal.

Donc notre position, elle est limpide : nous ne croyons pas un traître mot de cet article. Notre solidarité humaine, et même politique au plan des grands principes en cette occurrence, vous est acquise.

Nous débattons le moment venu, si tant est qu'il y ait un intérêt plus tard à le faire, de ce rapport. Mais dès lors qu'il apparaît qu'il sert de paravent ou de bras armé à d'autres intentions que des intentions honnêtes de débat démocratique et pourquoi pas contradictoire, voire très critique, nous n'en voyons plus spécialement l'intérêt.

Donc, je pense que nous devons tous ensemble, en ces temps difficiles, en tirer un certain nombre de leçons. Mais de cela aussi, il n'est point question aujourd'hui. Restons à l'affaire qui nous rassemble et aux solidarités, je le crois, qu'il est bon de manifester dès lors qu'une situation comme celle-ci est créée.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui souhaite intervenir ? Bati Arena pour « Core in fronte ».

**M. Jean-Baptiste ARENA**

Salute à tutti.

Comme chacun le sait, nous ne siégions pas à l'époque dans l'hémicycle quand cette décision a été prise, par contre, nous avons occupé l'île de Cavallu et notamment ce terrain en amont de cette prise de décision. Donc, non seulement nous l'assumons en tant que nationalistes, nous l'assumons aujourd'hui en tant que membres de cet hémicycle.

Mais au-delà de cet article, au-delà des cozze chî certi volenu mette trà di noi in Corsica, vuliamu dî à u Presidente chè oghje, ancu s'è, cum'è l'hà detta Jean-Christophe, ùn simu sempre d'accunsentu incù voi, oghje simu à fianc'à voi, simu à fianc'à i vostri è ancu nant'à d'astri cartulari cum'è n'emu parlatu ultimamentu incù Dumè, simu sempre stati quì, saremu quì. È ci vole à fà sapè à certe persone chî oghje, e cozze, trà di noi, ùn e metteremu micca.

Ils n'arriveront pas à faire en sorte de nous diviser sur ces fondamentaux qui touchent l'essentiel de notre lutte, à savoir la terre.

Donc, nous sommes là, à fianc'à voi, è saremu quì dumane, s'è dumane certe persone s'amusanu à vulè fà astre affare ch'articuli contr'à voi.

Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Jean-Félix Acquaviva !

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Chers conseillers exécutifs, Chers collègues,

Je vais reprendre un des arguments de Jean-Martin MONDOLONI, sur lequel évidemment je vais apporter un propos convergent, mais comme les propos sont convergents avec l'ensemble des orateurs qui ont précédé mon propos, quand on parle de l'injure à l'honneur.

Pè i Corsi chì vi cunnoscenu, o Sgiò Presidente, sò eu chè a dicu ma pensu chè l'altri pensenu cum'è mè, quand'elli cunnoscenu veradimente quale vo site è soprattuttu in giru à a gestione di i fondi publichi, quand vous donnez plus que votre personne, même de votre argent dans l'exercice de vos fonctions, ridenu à panza in tarra ! Ùn ci hè nimu chì pò crede ciò chè scrittu ind'è issu stracciu, perchè hè diventatu un stracciu issu giornale dipoi un pezzu, a dicu... È ancu di grazia perchè cunnisciti sta ghjente nant'à sta terra...

Néanmoins, cela ne suffit pas à nous rassurer. Parce qu'effectivement, quand on regarde cet article, et j'ai dévié du rapport à l'article parce que l'article et l'intention liée à l'article sont beaucoup plus importants et graves dans le contexte que le rapport lui-même ; graves, parce que c'est quelque chose de grave dans ses propos, mais dans ses conséquences éventuelles, dans le contexte que nous vivons.

Il est clair que nous devons d'abord, premièrement, faire acte de solidarité totale, faire acte de convergence, et c'est heureux que cette institution, l'ensemble des groupes se sentent, de ce fait, aussi, on va dire, agressés par les propos de l'article que l'homme qui est derrière la fonction du Président du Conseil exécutif, c'est la preuve d'une maturité d'un point de vue politique, au sens noble du terme, et moral qui fait plaisir à entendre, mais qui est de bon aloi par rapport à la situation que nous vivons en Corse d'un point de vue général, sociétal, je ne vais pas revenir sur les propos de la Présidente ce matin, mais aussi politique par rapport au tournant que nous avons à vivre bientôt. C'est un atout, c'est un atout moral et politique important.

Puisque je vais m'attarder surtout sur l'intention. Vous avez dit deux ou 3 choses importantes, Monsieur le Président, dans votre argumentaire.

Vous avez cité, repris par les autres groupes, le fait qu'il y a une entorse à la déontologie journalistique, puisque cet article omet la vérité, et notamment, par exemple, de manière outrancière, l'évaluation du service des Domaines, qui est la base des bases dans une DIA par rapport à l'évaluation d'un prix.

On oublie aussi, évidemment, la régularisation et la non-réponse de la préfète de l'époque par rapport à un permis de construire non-régularisé avec une construction de 500 m<sup>2</sup>. Un détail pour quelqu'un qui fait un article et qui, par ailleurs, prétend porter une attaque qui doit faire mouche et qui, par le titre, doit être claire pour ceux qui lisent ce journal pour semer le trouble.

Donc entorse à la déontologie journalistique qui démontre le mensonge avéré, la volonté de nuire personnellement à l'institution, aux Corses en général, puisque tout cela évidemment, est sur fond de discussion sur l'autonomie,

puisqu'il y a une projection à la fin sur qu'est-ce que ça va devenir ? Parce que l'intention, c'est celle-là.

L'intention, c'est cibler l'homme, la moralité de l'homme dans la gestion des affaires publiques, l'institution et la capacité collective des Corses, en gros, on a déjà connu ça, a sapemu, « tutti voyous ! »... Tutti voyous...

Je crois que ça doit nous interpeller. Ça doit interpeller par rapport à ce mois de février 2024. Ça veut dire que plus nous cheminons potentiellement sur la voie d'une concorde ou d'un accord sur l'avenir de long terme de la Corse, sur le plan institutionnel, économique, social et culturel, et plus des réseaux s'agitent.

Des réseaux s'agitent, qui veulent faire encore une fois une guerre sacrée et tous les moyens peuvent être permis dans ce landerneau, tous les coups bas, politiques, moraux et donc tous les dangers.

Je pense que notre devoir est de dire à ces gens-là, qu'ils soient journalistes, mais beaucoup de politiques, dire qu'il faut être vraiment malins pour souffler des vents mauvais sans risquer de récolter la tempête. Je leur souhaite d'être très intelligents et très malins pour penser passer entre les gouttes de l'information sûrs qu'ils sont, passer entre les gouttes du fait de ne pas avoir à répondre de leur discours et de leurs actes. Li pregu salute.

Je crois qu'ils ne mesurent pas la détermination qui est la nôtre, je pense qu'ils ne la mesurent pas. Je pense qu'ils ne mesurent pas à quel point nous savons que plus nous rentrons dans les derniers mètres d'un basculement vers un champ d'espoir pour la Corse, plus notre détermination se renforce et que nous savons qu'ils sont capables de faire n'importe quoi, d'avoir un débat de portée guerre, symbolique et politique, de type nucléaire, nous le savons déjà. Ils ne nous apprennent rien par rapport à notre histoire humaine et collective. Rien ! Je serais même tenté de dire qu'ils nous font même sourire.

Néanmoins, ce n'est pas parce qu'ils nous font sourire qu'il ne faut pas que l'on s'interpelle entre nous ici, collectivement, sur les possibles conséquences de tels agissements parce que cibler un homme, et je ne veux pas surjouer, ça peut aller très loin, ça peut aller très loin, surtout en ces termes, quand on raccroche à d'autres choses, comme des bombages qui vous a atteint dans la rue de Bastia récemment, je m'arrêterai là. Ça peut aller très loin.

Donc, le fait qu'une assemblée délibérante, composée d'hommes et de femmes qui connaissent chacun leur pays, comment il fonctionne, qui savent ce qui peut en coûter, ce qui peut se passer, qui connaissent les forces en présence ici et ailleurs, faire preuve de détermination, de maturité politique comme aujourd'hui, prendre date, prendre le risque de surévaluer cet article.

A un moment donné, il faut prendre date sur des choses qui basculent, dans les moments de basculement, c'est important de prendre date. Je crois que c'est de bon aloi.

Sapete, o Sgiò Presidente, chì simu à fiancu à voi, pas besoin de le dire, mais c'est mieux en le disant.

Je crois que cet épisode, parce que ce n'est qu'un épisode parmi tant d'autres dans le long chemin qui vise à éclaircir l'avenir de ce pays, doit non seulement nous appeler à la vigilance, c'est ce que je viens de dire à l'instant, mais surtout à la responsabilité parce que ça veut dire qu'il y aura d'autres actes, d'autres accélérations, d'autres tentatives au fur et à mesure que la capacité qui sera la nôtre, collective, de frayer un chemin nouveau pour la Corse se développera. Ça veut dire que nous sommes dans le vrai, que vous êtes dans le vrai et que nous sommes dans la raison, au sens du respect de l'intérêt général de la Corse, vu par le prisme démocratique et que nous nous devons plus que jamais d'arriver à faire en sorte que ces forces obscures qui s'agitent un petit peu, certaines peuvent encore se réunir dans les cabines téléphoniques, mais ils ont quelques réseaux ici ou là dans les sphères politiques de certaines assemblées. Ils croient qu'on ne sait pas quand est-ce qu'ils se réunissent, ils croient qu'on ne sait pas que ce qu'ils se disent, mais tout ça est un fait établi.

Donc, je ne peux qu'en appeler à la responsabilité.

Je crois que notre responsabilité collective et politique est énorme, elle dépasse le fait de passer d'élections en élections, de savoir qui va être demain en 2027, ou 2028, ou autres majorité ou opposition par rapport à ce qui est en train de se jouer dans le défi qui nous est imposé et dans la guerre sacrée, entre guillemets, qui va nous être livrée concernant l'avenir de la Corse.

Donc vigilance, responsabilité, mais ô combien la détermination et le soutien sans faille.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pierre Ghionga et ensuite, Marie-Thérèse Mariotti.

**M. Pierre GHIONGA**

Madama a Presidente, sò araghitu, ma aghju da dì duie parolle quantunque.

A prima ghjè purtata tuttu u mo sustegnu à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu davantu e mullizzerie chì sò state scritte nant'à un giornale ch'ò pensavu più primurosù di a verità. Forse hè statu tempi fà, ma avà ùn hè più.

A seconda cosa, aghju da parlà di a prutezzione di u liturale corsu perchè sò statu presidente di l'uffiziu di l'ambiente è pensu chì dipoi 50 anni, avemu fattu cose assai bè, pensu chì simu u territoriu francese chì hà fattu u più. Ci hè più di 30 % di u nostru liturale chì ghjè prutettu, ma pensu chì ferimu megliu si tutte e cumpetenze sò rigruppate sottu una sola entità. Pensu chè l'ambiente deve esse unu di i pilastri di u futuru statutu d'autonomia.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Marie-Thérèse.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci.

Le rapport de la Cour des comptes ne parle pas que de ce cas spécifique de la gestion de l'île de Cavallo. C'est vrai qu'aujourd'hui, on en parle avec un peu plus d'émotion dans la voix suite à cet article, mais je voudrais rapidement revenir sur ce que pointe la CRC sur l'exercice de la compétence environnementale élargie de notre Collectivité.

Elle a pointé le retard dans l'élaboration de la stratégie territoriale de gestion du trait de côte et de lutte contre l'érosion du littoral. C'est une chose qui revient régulièrement dans cet hémicycle, je vais en dire deux mots. Le gros problème, c'est qu'on en est toujours qu'au stade des diagnostics.

C'est vrai que vous avez contesté le rapport en parlant des difficultés de fonctionnement de la Collectivité unique, de la crise COVID, j'ai cru voir, qui justifient le retard. Je vais casser un peu l'ambiance, je vais dire que c'est un peu léger selon nous.

Nous vous rappelons qu'en décembre 2019, dans cet hémicycle, nous avons tous approuvé les grandes orientations en huit axes et la méthode.

Le problème, c'est que trois ans après, on n'a toujours pas de stratégie concrète, d'objectifs à moyen et long termes et surtout de stratégie d'accompagnement des territoires qui aujourd'hui sont en lutte contre ce phénomène de l'érosion.

En 2016, si ma mémoire est bonne, il y avait eu une réunion à la préfecture de Bastia, vous y participiez Monsieur le Président de l'exécutif, et à l'époque, il y avait aussi Agnès Simonpietri. Il avait été acté que notre Collectivité allait être la collectivité coordinatrice sur ce sujet.

Ma question c'est : que s'est-il passé trois ans après ? Vous allez voir, je vais faire le lien avec la Cour des comptes qui vient de rendre son rapport sur la communauté de communes à laquelle j'appartiens, c'est-à-dire la Costa Verde, qui est probablement un des territoires les plus frappés par ce problème d'érosion du littoral, en particulier au nord du port de Taverna. Alors, que s'est-il passé ? Pour nous, il n'y a pas d'avancées significatives et on annonce un énième diagnostic, je cite « géomorphologique pour permettre l'accompagnement technique des collectivités ».

Le problème c'est que depuis les tempêtes d'ailleurs qui se sont succédé, la Plaine orientale, je vous l'ai dit, en particulier la Costa Verde, font partie des zones les plus exposées non seulement à l'érosion du littoral, mais également à la submersion marine.

Je vous ai dit également que les récentes tempêtes n'ont fait qu'accentuer le phénomène. Que fallait-il faire ? Est-ce que nous devons attendre ? Ce n'était plus possible.

Donc face, je ne dirais pas à l'immobilisme, mais à la fâcheuse tendance toujours à être un peu dans la théorie et à manquer un peu d'opérationnalité, je dis « nous », là je sors ma casquette de vice-présidente de la communauté des communes, nous nous sommes retrouvés désemparés.

Vous savez également les problèmes qu'a dû affronter la mairie de Sainte-Lucie-de-Moriani qui n'avait plus de plage avec les maisons dans la mer. Et quand je dis maisons, je parle d'habitations qui ont été reconstruites il y a 50 ans, pas d'une urbanisation effrénée du littoral.

On s'est retrouvé très désemparés face à la complexité du sujet. On a réagi. Ça a été dur parce que c'est vrai qu'on a eu dans un premier temps le veto de l'ancien préfet de région. Mais grâce à Dieu, les choses ont bien évolué et grâce aux agents, aux chefs de services et à la volonté de mon intercommunalité, on a pu convaincre de la pertinence de choix techniques extrêmement compliqués puisqu'on a même dû prendre attache auprès d'un maître d'œuvre spécialisé dans

tout ce qui était naval. Donc pour nous, ce n'était vraiment pas notre cœur de métier. Ces choix ont été salués par la Cour des comptes, une fois n'est pas coutume, qui salue effectivement la réactivité d'une communauté des communes un peu seule au départ, qui s'est vue grâce à des partenariats solides, je cite, « dont celui avec le BRGM a su élaborer des opérations d'aménagement du trait de côte, etc. », avec entre autres, pour ceux qui sont du coin, l'investissement dans une drague aspiratrice qui va effectivement aspirer le sable du port de Taverna pour le réinjecter plus au nord.

Pourquoi je vous prends ces exemples ? D'abord, pour souligner, une fois n'est pas coutume, on s'autofélicite, l'excellent travail de mes collègues de la Costa verde, mais aussi pour vous alerter sur le fait que la Collectivité de Corse dans certains cas et en particulier dans celui-ci, est souvent en décalage avec la dure réalité des territoires, à savoir le littoral de la façade Est qui est en danger. Ce que nous attendons de la Collectivité via l'Office de l'environnement qui se doit d'être l'organe coordinateur de cette politique, on attend quand même un appui, on attend une opérationnalité et on attend réellement que cette compétence élargie soit exercée.

Moi, je voulais vraiment insister sur le fait qu'il y a souvent un grand décalage aujourd'hui entre la théorie, ce que nous vivons sur le terrain. Et malheureusement, si l'érosion n'était que quelque chose de faiblement ressentie, il y a ne fût-ce que 10 ans, eh bien ces 10 dernières années, on le constate au quotidien.

Voilà. Puisque site sempre à fianc' à noi, je crois que c'est le moment de le prouver. D'ailleurs, je pense qu'on va vous demander une petite rallonge pour le financement de la drague, accessoirement ça nous aiderait. Je pense d'ailleurs que c'est acté, Julien, dans le cadre du CRTE.

Je voulais quand même vous alerter sur ce sujet extrêmement préoccupant.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui. Véronique pour « Core in fronte ».

**Mme Véronique PIETRI**

Oui, juste une petite remarque sur le fond du dossier et sur le droit de préemption.

La CdC abandonne dans plus de 90 % des cas son droit de préemption sur les espaces littoraux sensibles, au profit du conservatoire du littoral. Ce conservatoire est un établissement public de l'État et la Corse y est indirectement rattachée au travers du Conseil des rivages qui est un organe consultatif. Il y en a une dizaine qui regroupe toutes les zones côtières de la France dont la Corse. Au fil des ans, c'est plus de 15 000 hectares, d'après ce que j'ai lu, qui sont devenus la propriété du conservatoire du littoral et donc de l'État.

L'Office de l'environnement assure la gestion de seulement 1/4 de ces sites. A l'heure d'une recherche d'émancipation forte de notre part, sachant notre attachement à la terre et à ces sites littoraux qui sont des joyaux, il est temps de se poser la question de la propriété de la gouvernance de ces sites remarquables.

La CdC qui a la compétence première avant l'État, doit être dotée d'un outil de gestion et de protection qui se substitue au conservatoire. Et pour ça, je vous citerai l'exemple des 50 000 hectares de forêt d'État qui ont bien été transférés à la CdC il y a 20 ans. Bien sûr, ce transfert doit s'accompagner du transfert de moyens, entre autres de la fiscalité de la fraction de la taxe sur les bateaux qui est directement reversée au conservatoire. Ces 15 000 hectares achetés par l'État à notre place font partie d'un processus de dépossession finalement au prétexte de la sauvegarde environnementale.

Donc j'aurais voulu connaître votre position sur ce point.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Saveriu Luciani.

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Présidente.

Je m'éloigne un peu du premier sujet, le Président en a parlé abondamment et à juste titre, il m'a rappelé des souvenirs en même temps de quand j'étais petit. Et, c'est vrai que c'est resté. J'ai un souvenir en plus d'un bombage des années 77, 78, à l'époque où la route de Roccapina était toujours une vieille route. Il y avait un bombage qui m'avait surpris, c'était : Cavallo à la Corse, PCF.

Je m'en rappellerai toujours, c'était la première fois que les gens parlaient, ce n'était pas forcément des nationalistes qui en parlaient les premiers, je crois que c'était le Parti communiste.

Moi je voudrais revenir, Marie-Thé a ouvert un débat sur le document en lui-même, il faudrait qu'on en parle un peu aussi parce qu'il faut sortir aussi de ce stress. C'est quelque chose qui nous touche tous, je le dis franchement, c'est malheureusement quelque chose que la Corse connaît assez souvent, mais bon...

La question du trait de côte, elle part de Plaine orientale, donc je me sentais presque obligé de réagir parce que on a tous pratiquement le même souci de Casamozza, di e Foce di Golu, diceraghju jusque pratiquement à Travu. Cette zone-là, elle bouge beaucoup. L'Etat, notamment avec la Communauté de communes où je suis vice-président, celle de Fium'orbu-Castellu, a des problèmes avec l'État en matière notamment d'embouchure. Le Fium'orbu pose problème, pourquoi ? Parce que vous savez que le Fium'orbu d'un côté, c'est Calzarellu et le monde agricole plus unepochi di bauli, et de l'autre côté, c'est 12 000 lits, donc il y a plusieurs camps de vacances. Systématiquement, malgré le fait qu'il y ait en amont un barrage qui s'appelle Sampolo, qui souvent est effacé par la crue, on se retrouve en situation souvent de danger vraiment très grave, au niveau de ces camps de vacances. C'est arrivé et ça peut arriver encore. Donc, on a besoin aujourd'hui de relancer.

Alors bien entendu, elle n'a pas évoqué deux ou trois points qui me semblent aussi importants, que je veux rappeler. C'est, avec la mission de la Collectivité, le besoin de soutenir la GEMAPI dans nos territoires parce que les inondations, je me tourne vers les gens qui connaissent la région, les inondations chez nous peuvent être très dangereuses et d'autant que ça altère les exploitations agricoles et bien entendu ça inonde, et ça peut créer des situations inextricables.

Donc, trait de côte, bien sûr, avec les recommandations qui peuvent paraître intéressantes, la GEMAPI qu'il faut soutenir. Au-delà de la GEMAPI, il y a quand même quelque chose qui est important que nous avons votée à l'époque dans une autre vie, qui est aujourd'hui timidement engagée, c'est les fameux PTGE, les projets de territoire de gestion de l'eau qui recourent tout ça aussi.

Au-delà de ces trois points, il y avait des recommandations sur un travail qui avait été mené par l'université di Corti, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et nous-mêmes, les services de l'époque de la Collectivité, sur le plan de bassin d'adaptation au changement climatique, version (eau).

Je me rappelle que Pierre Ghionga, le jour où nous l'avons voté à l'unanimité, en 2018, avait dit, l'Assemblée était à moitié vide pour des raisons de commissions éparpillées, avait dit « c'est peut-être un dossier phare, pas de la

mandature, mais en tous les cas de l'année 2018 ». Il y avait notamment dans ce document, je vous rappelle qu'il est sur le site de la CdC, zone par zone, région par région, bassin par bassin, plusieurs recommandations avec des priorités, notamment regardant la question du trait de côte.

Pour revenir sur le rapport lui-même, il y a plusieurs points qui ont été évoqués et il faudrait peut-être à un moment donné voir s'il n'y a pas des réponses, notamment sur le fait que, je parle de l'étang de Chjurlinu de Biguglia, qui n'est pas aujourd'hui dans un statut identique à celui des autres zones gérés par l'Office de l'environnement de la Corse par exemple et donc, il y a plusieurs politiques qu'il faudrait suivre parce qu'à un moment donné, c'est aussi un des enjeux, la biodiversité entre autres autour de tout ça. La biodiversité pour nous est un enjeu majeur et vous le savez, je ne voudrais pas enfoncer des portes ouvertes et je m'arrêterai là, mais il y a un certain nombre de préconisations, je ne vais pas les rappeler toutes ici, je vous les ai déjà listées, mais qui me semblent intéressantes et vous avez dit que vous deviez y répondre dans le courant du semestre, en tous les cas pour deux ou trois d'entre elles, je crois que c'est important aujourd'hui, au moment où on vit un changement climatique.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui Barcelone qui n'est pas loin de chez nous, Barcelone commence à dessaler en gros pour alimenter en eau potable ses populations, qu'on n'est pas à l'abri dans les quelques années qui viennent, je ne parle pas de moi, je parle d'années, de pareils cataclysmes, il faut absolument qu'on ait sur la biodiversité, sur la gestion de cet environnement et notamment sur la gestion aussi de nos rivages, une politique qui soit largement plus ambitieuse.

Je concède une chose aussi, c'est que l'État dans ce match, passez-moi l'expression, dans ce match-là, doit aussi s'impliquer parce que ça requiert des financements, je ne dirais pas démesurés, mais insoupçonnés.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Saveriu. D'autres interventions ? Jean Biancucci.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Quelques mots essentiels ayant été dits au nom du groupe par Jean-Félix Acquaviva.

On aurait pu examiner ce rapport dans des conditions de démocratie, on aurait pu échanger, y compris au plan juridique, j'ai apprécié votre intervention, dans la sérénité. On aurait pu sans doute aller plus loin que les arguments qui ont été avancés par les uns et les autres. Mais je crois que par-dessus tout et je peux comprendre qu'il y ait des problèmes patents de trait de côte, qu'il y ait au plan juridique une appréciation qui est ce qu'elle est.

Aujourd'hui, non seulement le Président de l'exécutif est attaqué d'une manière éhontée, politiquement, tous les coups sont permis, mais à ce point, je suis d'accord avec vous, ça rappelle des heures sombres que nous avons connues. Et qu'il me soit permis de dire, comme d'autres, que Cavallo appartient à notre histoire collective, pas plus aux uns qu'aux autres. Cavallo appartient à tous.

Faire jouer le droit de préemption sur Cavallo, je pense que c'est naturel. Il n'y a rien d'extraordinaire. Après, bien entendu, on peut épiloguer.

Peut-on se battre et aller contre un symbole, un symbole qui est constitutif de notre histoire ? Impossible.

Donc, Monsieur le Président, vous le savez, on vous a soutenu, on continuera de le faire. Vous avez bien fait, vous avez bien agi, vous étiez d'ailleurs très largement soutenu et je dois remarquer aujourd'hui à travers toutes les interventions qu'il y a eues, c'est pour cela que je me suis réservé le droit en tant qu'ancien, d'intervenir en dernier, je crois que vous aviez le droit et nous avons le devoir de vous soutenir jusqu'au bout, je dis bien jusqu'au bout, y compris, si vous intentez une action juridique pour la bonne et simple raison que l'institution, notre institution est attaquée à travers votre personne. C'est une chose entendue.

De quelle manière pouvons-nous vous apporter notre soutien plein et entier ? On pourrait en débattre en conférence des présidents. Mais on ne peut pas en rester là parce que tout ce qui a été dit par Jean-Martin, par Jean-Christophe, tout le monde, on va tous dans le même sens, mais ce qui est important dans le cadre des discussions qui ont lieu aujourd'hui sur l'autonomie et le processus en cours, notre position commune, unanime peut avoir un retentissement très important au-delà des faits. Il y a une dimension politique que nous devons préserver.

Je souhaite, Madame la Présidente, que vous portiez à l'ordre du jour de la conférence des présidents, une résolution, on parlera bien entendu de la formulation, de soutien au président de l'exécutif.

Quant à nous, « Fà populu in seme », on est à la fois des soutiens à ce niveau-là, des soutiens au niveau plus politique et puis des soutiens aussi au niveau individuel.

Eccu !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsigliere.

D'altre dumande ? Nò.

Aghju da compie, aghju da dì dinò duie parolle.

Je ferai peut-être l'inverse de ce qui a été fait au cours de ce débat, je commencerai par la question technique qui n'ira pas très loin sur ce rapport de la chambre régionale des comptes. Je rappelle quand même qu'il s'agit de beaucoup de recommandations, quoi qu'on en dise, puisque j'ai été présidente de l'ATC et j'ai eu aussi à subir, et c'est normal, c'est le droit et dans une démocratie, c'est très sain, les reproches ou les conseils, les recommandations de la chambre régionale des comptes. Donc, c'est logique, c'est le jeu et c'est sain dans une démocratie.

J'ai lu le rapport avec attention dans les détails, je ne vois rien de méchant, de choquant, bien au contraire. Il faut éclaircir la répartition des tâches, je le dirai de manière très triviale, entre la Collectivité et l'État. On ne demande que ça, on demande l'application du droit bien évidemment. Donc, il n'y a rien de méchant évidemment dans ce rapport. Que l'État aussi fasse son travail, ça a été évoqué tout à l'heure et Dieu sait s'il y en a beaucoup.

Alors, vous l'avez entendu, Monsieur le Président de l'exécutif, collectivement, bien évidemment, nous vous soutenons car nous sommes très choqués par l'article qui a été produit et nous récusons bien évidemment son contenu. C'est dur pour vous, je le conçois très bien, même si je vous sais pugnace, solide, je sais que ça vous atteint. Mais c'est un coup aussi pour notre institution. Ça a été dit par plusieurs des conseillers, nous sommes à travers cet article tous attaqués.

Sachez bien évidemment, Monsieur le Président, mon soutien total en tant que présidente de l'Assemblée. À titre plus personnel, je voulais manifester tout de suite puisque j'étais avec vous lorsqu'il a été produit, lorsqu'on en a

découvert le contenu d'abord en ligne, donc j'étais à vos côtés, je vous ai vu blessé, bien évidemment je vous ai vu aussi en colère, mais comme est blessé ou en colère, un homme honnête, un honnête homme dirons-nous, face à une injustice.

Vous êtes courageux, vous êtes avocat, vous n'avez pas besoin de moi forcément pour vous défendre, loin s'en faut, mais sachez que vous n'êtes pas seul. Voilà, ça, c'est dit et quoi qu'il arrive, ça a été dit aussi par plusieurs personnes ici et de groupes différents.

C'est profondément injuste, bien sûr, car je connais d'abord, à titre personnel, votre probité personnelle, votre souci surtout de défendre l'intérêt général, les intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses, et nous sommes tous, bien évidemment, attachés à la liberté de la presse, bien sûr, et vous l'avez-vous-même défendue à plusieurs reprises. Mais nous disons quand même d'une seule et même voix, attention, attention parce que dans le contexte actuel, un tel article est non seulement scandaleux du point de vue du fond, mais il est aussi à l'égard de vous et puis de nous autres, bien sûr, mais aussi il est potentiellement dangereux, car il vous désigne comme une cible potentielle car vous auriez potentiellement favorisé des personnes par rapport à d'autres. Dans le contexte que nous connaissons tous ici, ça peut être effectivement très préjudiciable, dangereux. Attention donc aux amalgames, attention, comme je le disais aussi ce matin, aux amalgames, aux fantasmes, aux fausses rumeurs et aussi aux tentatives de déstabilisation.

Je voudrais juste dire pour conclure que lorsque nous passons plus d'une heure et demie, et c'est bien normal, Monsieur le Président, à discuter de cet article, je ne sais pas s'il faut l'appeler un article d'ailleurs, de ce texte scandaleux, lorsque nous faisons cela de la même façon que lorsque nous défendons des prisonniers qui doivent rentrer depuis des années, lorsque nous manifestons pour nos droits, lorsque nous réglons des contentieux qui n'ont pas lieu d'être, lorsque nous réglons les dettes des autres, lorsque nous répondons à des attaques, eh bien, pendant ce temps, nous ne produisons pas la politique publique qui doit nous permettre d'avancer sur une trajectoire de développement vertueux.

Donc tout est fait pour nous ralentir. Mais comme ça a été dit tout à l'heure, nous allons y arriver et personne n'est dupe. Vous avez, Monsieur le Président, évidemment, tout notre soutien. Nous reparlerons tout à l'heure de la proposition faite par Jean Biancucci. Je ne sais pas si ça peut être une résolution parce qu'une résolution signifierait que l'exécutif lui-même s'y associe. Donc, Monsieur le conseiller, on partira peut-être sur une motion, on en discutera avec les présidents de groupe demain en conférence des présidents.

En tout cas, je tenais à nouveau, Monsieur le Président, en tant que présidente de l'Assemblée de Corse, à vous manifester mon plein et entier soutien.

Vous avez la parole si vous souhaitez répondre.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci à toutes et à tous.

Je vais faire comme vous, Madame la Présidente, je vais répondre d'abord sur les aspects techniques généraux du rapport.

Rapidement aussi, à notre collègue et amie, Madame Pieri, sur les aspects techniques de la partie Cavallo et terminer de façon plus générale, parce que beaucoup des interventions, toutes les interventions qui ont été produites m'ont bien sûr touché et ému. Je voudrais vous le dire à la fin de ce petit propos.

Sur les aspects techniques du rapport qui méritent bien sûr qu'on s'y attache, dire qu'un certain nombre de choses qui sont pointées par la Chambre régionale des comptes sont vraies et incontestables. Il y a eu un certain nombre de retards, il y a des difficultés. J'ai envie de dire, il y a des difficultés partout, parce qu'aujourd'hui, la répartition des compétences et des moyens dans le domaine de la gestion du littoral pose difficulté, non seulement en Corse, mais dans la France entière. Pouvant en discuter souvent avec les présidents de régions ou dans le cadre de la commission sur la transition écologique qui gère notamment ces aspects, il y a aujourd'hui un véritable mille-feuille institutionnel et administratif d'une part, et d'autre part un manque de moyens. Ce mille-feuille institutionnel et administratif, il existe encore plus chez nous du fait de la fusion, du fait de l'existence de l'Office de l'environnement et du fait d'une multitude d'organismes, tantôt le conservatoire du littoral qui a eu historiquement un rôle majeur, mais également la DDTM et les services de l'État.

Il y a quand même plusieurs points centraux du rapport, les espaces naturels sensibles, la gestion du trait de côte par exemple, qui doivent être abordés. Sur la gestion du trait de côte, je me rappelle très bien cette réunion de 2019, je crois même que c'était le préfet Gavory, me semble-t-il, et on était dans la salle à la préfecture, on était tous ensemble. Mais on avait bien vu déjà à l'époque que d'abord, le réchauffement climatique et ses effets sur le littoral vient impacter une situation où on a construit beaucoup et souvent mal, notamment parce qu'on ne pouvait pas anticiper un certain nombre de situations dans les années 60, 70, 80, y compris un certain nombre d'ouvrages structurants, des ports, qui ont eu les conséquences que l'on sait.

Ce qu'on attend aujourd'hui de la Collectivité de Corse, et c'est vrai, la production d'un document cadre qui vient identifier les principales zones concernées. Mais j'ai envie de dire qu'on les connaît depuis longtemps et a pratica vince a grammatica.

Aujourd'hui, ce dont on a besoin surtout c'est d'identifier les techniques, d'avoir les moyens de financer. D'ailleurs, la première discussion qu'on avait eue à l'époque, il y avait également Marie-Thé Olivesi et d'autres, c'était de dire, mais comment on peut financer ça ? On nous avait parlé, vous vous rappelez, de crédits européens, etc., et on s'est rendu compte qu'on n'a jamais réussi. Là, on doit produire ce document.

Sur les espaces naturels sensibles, vous savez qu'il n'y a pas que les espaces naturels sensibles du littoral, il y a aussi ceux de montagne. On a lancé une très large consultation, etc., c'est très important. On travaille avec le comité de massif, on l'a produit devant la Chambre des territoires, les communes, l'intercommunalité, ça devrait être au premier semestre 2024.

Répondre aussi à notre collègue de « Core in fronte », le conservatoire du littoral, ce que je fais de façon systématique lorsqu'il y a une déclaration d'intention d'aliéner, je demande au conservatoire du littoral s'il est intéressé par l'acquisition. S'il me confirme son intérêt et que la parcelle en question est déjà dans un périmètre historiquement géré par le conservatoire du littoral, je renonce à la préemption, ayant la garantie que le conservatoire du littoral va exercer la sienne, ce qui permet de constituer des unités foncières où il y a un seul gestionnaire et je pense que c'est préférable.

Après, ma vision de fond, elle est la même que la vôtre. Dans le cadre d'un statut d'autonomie, je l'ai dit à la chambre régionale des comptes, je pense que le conservatoire du littoral a eu un rôle exceptionnel, extraordinaire, en gros, l'idée c'est de transférer le conservatoire du littoral à la Collectivité autonome de Corse avec les mêmes garanties en termes d'incessibilité, etc.

Une remarque aussi, et ça a été dit par une des intervenantes et intervenants, c'est que l'enjeu aujourd'hui, c'est le transfert de moyens. Clarification des compétences, simplification et transfert de moyens. L'État a transféré unilatéralement Natura 2000 aux régions, sans transférer les moyens. On est aujourd'hui dans l'incapacité de le faire et ça nous renvoie à notre équation de ressources humaines et budgétaires. On a aujourd'hui des centaines et des milliers d'hectares où il y a une présence humaine et institutionnelle très faible.

Voilà donc ce que je voulais dire sur les interventions de Saveriu, de Marie-Thé, de Madame Pietri et également répondre à Nanette Pieri. Pour être très clair, je ne dis pas qu'au nom d'une vision politique qui est l'essentiel de notre décision pour préempter à Cavallo, ça ne doit pas nous conduire à sous-estimer les difficultés techniques et juridiques, elles existent. Mais comme je l'ai dit à la chambre régionale des comptes, nous avons fait ce choix en connaissance de cause parce que, parlons clairement, Cavallo, ça a été pendant des décennies le règne du non droit, de la spéculation, des opérations occultes et de la mafia.

Ça a été aussi la réponse par la clandestinité. Il y a eu des opérations commando à Cavallo, des gens ont pris des risques, des gens sont allés en prison et ça n'a rien réglé non plus. Le pari de la préemption, c'est de dire que par la force du droit, nous reprenons pied à Cavallo, nous permettons à ce territoire d'évoluer et d'évoluer dans un sens positif et qu'il redevienne partie prenante de la Corse et partie prenante d'une Corse qui soit un état de droit. Après, tous les obstacles qu'il y a derrière, je ne les sous-estime pas, mais je dis que nous devons les aborder par rapport à ce moyen qui est le seul que nous avons.

Un mot sur le droit de préemption, je vous rappelle, je ne l'ai pas exercé de façon unilatérale, c'était 2 mois, donc souvent on n'a pas le temps. Là, par exemple concrètement, on n'aurait pas eu le temps de saisir sauf à faire une session extraordinaire. J'ai une délibération générale qui m'autorise à préempter, donc je préempte avec cette délibération générale et je suis revenu pour me faire confirmer et valider dans cet exercice de droit de préemption. Donc, il n'y a pas de fragilité juridique de ce côté-là.

**(Madame Pieri sans micro)**

Mais, j'ai le droit de le faire. J'ai la délibération générale qui m'autorise à le faire. La décision, elle a été déférée au contrôle de légalité, le tiers évincé n'a pas fait de recours, je veux dire, on est costaud de ce côté-là et je pense que vous vous inquiétez pour rien et au moins pour cette décision-là, personne ne l'a contestée et tous nos avocats nous ont dit que c'était bien de ce côté-là.

Deuxièmement, sur les charges. La question des charges, elle est importante. La Chambre régionale des comptes, elle a eu une approche tellement malthusienne de ce dossier, elle a dit « mais vous ne payez pas vos charges ». J'ai dit « non, je ne paye pas mes charges ». Je ne paye pas les charges telles qu'elles sont demandées par la ZAC parce qu'il y a des problèmes d'identification de la parcelle, des problèmes de répartition des charges, il y a des problèmes de bien-fondé de la demande.

Et je voudrais vous dire sous le contrôle de Monsieur Renucci qui s'en occupe, qu'on nous demandait près de 90 000 € de charges, que 65 000 ont d'ores et déjà été abandonnées, y compris après l'intervention de la Chambre générale des comptes, c'est-à-dire que j'ai bien fait de continuer à dire qu'il ne fallait pas payer et que, in fine, on fera une économie sur environ 100 000 € d'à-peu-près 87 000 €. Donc je veux dire que si on les avait payés, il vaut mieux tenir que courir. Je n'ai pas payé, on a bien fait de ne pas payer parce qu'on ne les devait pas. Donc, je voudrais dire qu'on a défendu l'argent public et on a eu raison de le faire comme ça.

Sur l'affaire du restaurant, je voudrais être très clair. Je l'ai dit tout à l'heure, moi je ne suis en guerre contre personne. Il y avait une DIA, le restaurant existait. Il existe depuis des décennies. Le restaurant avait été reconstruit en 2017 dans des conditions où le droit de l'urbanisme n'a pas été respecté. Ça n'a pas été sanctionné dans les temps utiles par celles et ceux qui ont vocation à le faire. La Collectivité de Corse, elle n'a pas vocation à faire détruire ce restaurant. Il existe d'un point de vue commercial, il existe d'un point de vue juridique. La Collectivité de Corse, c'est mon avis et je vous l'ai dit, je vous l'ai écrit, elle n'a pas vocation à être propriétaire des murs d'un restaurant et à toucher un loyer.

Donc moi j'ai dit aux avocats, j'ai dit au préfet, j'ai dit à la chambre régionale des comptes, parmi les propositions qui sont faites, c'est de faire un détachement parcellaire et que la parcelle sur laquelle il y a le restaurant puisse être vendue aux exploitants du fonds de commerce et en contrepartie, on demande aussi un certain nombre d'aménagements qui permettront au public d'accéder dans de meilleures conditions.

La situation n'est pas simple. Par exemple, l'association des copropriétaires, elle a construit sur une partie de notre parcelle, elle empiète sur une partie de la desserte. On a des arguments à faire valoir. Là aussi, la Chambre des comptes, elle dit, et c'est pour ça que je n'étais pas d'accord avec eux, « mais vous comprenez, aujourd'hui vous avez un port qui est privé, qui est géré par l'association et le règlement du port c'est d'autoriser seulement les personnes qui sont invitées par les copropriétaires, donc vous ne pourrez pas avoir plus de 50 ou 80 personnes ». Mais la Chambre des comptes a oublié que le contrat de concession arrive à expiration. La Collectivité de Corse, elle n'a pas vocation à faire seule. Au début ça a été mal compris par la commune de Bonifacio, je ne veux pas me substituer, moi je veux travailler en concertation, je souhaite que la Collectivité de Corse travaille en concertation et en synergie avec le conservatoire du littoral et avec l'État pour les personnes publiques et sans faire la guerre à quiconque, à condition que les privés respectent la vision de la puissance publique, à condition qu'on n'ait pas des règlements de copropriété qui nous disent que les plages sont interdites aux visiteurs.

Donc, cette vision aujourd'hui, elle est partagée. Quand la chambre régionale des comptes dit, « vous n'êtes pas allés sur place », on est allé deux fois sur place. On est allés une première fois au moment de la procédure de préemption, on est allés une deuxième fois en octobre 2023. Alors c'est vrai que pendant 24 mois, le gérant était incarcéré, il y a eu le COVID, etc., on n'est pas allés sur place. On y est allés, on a fait notre visite, on a fait notre inventaire. On a fait ce qu'on avait à faire. Le port va arriver à expiration, la concession.

La commune a fait connaître son intention de reprendre le port et de l'exploiter. Ça veut dire que l'accès à Cavallo va être public et la gestion va être publique. La parcelle de 3,3 hectares et plus parce que le conservatoire du littoral est propriétaire, va venir sous gestion publique. Je l'ai dit, je l'ai dit y compris aux associations anti-mafieuses.

Lauda Guidicelli dans son atelier, en a évoqué les expériences ailleurs et en Sicile, il y a un prix qui est donné dans les écoles, il y a des concours sur la citoyenneté, contre la culture mafieuse et les écoles qui gagnent, elles ont droit à un voyage en bateau autour de la Sicile. J'ai dit, y compris dans le débat public, si on le décide dans notre session extraordinaire, peut-être qu'on fera un prix dans les écoles ou dans les collèges et dans les lycées sur la culture démocratique et contre la culture mafieuse et peut-être que la classe qui est gagnante, eh bien la Collectivité de Corse les invitera à aller à Cavallo dans un espace public où on met en valeur la flore, la faune, l'archéologie, parce qu'il y a quelques vestiges archéologiques et puis peut être aussi leur montrer comment c'était avant, leur montrer les bâtiments qui ont été construits en dehors de tout document d'urbanisme, pour dire « on ne respectait pas l'état de droit », leur montrer peut-être les ruines de bâtiments qui ont été plastiqués en disant « voilà à un moment donné comment certaines personnes ont répondu » et puis leur montrer ce que nous, on aura aménagé avec la commune, avec le conservatoire du littoral en disant « voilà, la force du droit, elle a permis aujourd'hui, avant on ne pouvait pas venir en bateau à Cavallo, maintenant on peut venir, on peut visiter, on peut regarder et on voit que c'est une île merveilleuse », celle qu'ont chantée *Canta u populu corsu* et les autres dans des chansons qui nous ont bercés. Donc ce n'est pas quelque chose d'idéalisé, moi je pense que c'est tout à fait possible.

Il y a la fin du bail qui va arriver. Moi, je souhaite qu'on règle la question avant la fin du bail et qu'on arrive à régulariser la situation y compris en termes d'accès, etc.

Je termine sur ce point. Je voudrais vous remercier, Jean-Martin Mondoloni et à travers vous, remercier votre groupe pour votre soutien. Je voudrais remercier Jean-Christophe Angelini et à travers vous, votre groupe pour le soutien personnel et politique que vous avez exprimé. Je voudrais remercier Jean-Batì Arena et le groupe « *Core in fronte* » pour le soutien en des termes forts dont j'ai bien pris la mesure, que vous avez exprimé. Je voudrais également remercier Jean-Félix Acquaviva, Jean Biancucci, à travers eux le groupe « *Fà populu in seme* » pour le soutien et la solidarité exprimés.

Je voudrais terminer sans dramatiser à l'excès, mais en réaffirmant quand même un certain nombre de principes. Nous, nous sommes attachés à la liberté de la presse, c'est une évidence.

On peut nous critiquer, y compris en des termes excessifs, satiriques, éventuellement injustes, il n'y a pas de problèmes, que ce soit « le canard » ou n'importe qui d'autre, c'est la démocratie et a fortiori parce que nous sommes des démocrates, pour nous, la liberté de la presse, elle est sacrée.

Mais lorsque à partir d'éléments reconstruits et/ou faux, on fait un titre et un article dans lequel on dit que j'ai des liens avec des groupes mafieux, que j'ai tourné le dos à l'intérêt général, que j'ai détourné de l'argent public pour surpayer des terrains, que je me suis arrangé avec les règles d'urbanisme, il y a ce qui me touche à moi personnellement, et vous m'avez exprimé votre soutien, mais j'ai envie de dire c'est peu de choses. Le problème, il est fondamentalement politique. Dire aux Corses et à celles et ceux, en Corse et ailleurs, qui lisent « le Canard enchaîné », que le président du Conseil exécutif de Corse est un commensal des mafieux, puisqu'on dit « Simeoni s'invite à la table d'un gang », c'est dire en quelque sorte que la plus haute autorité politique de l'île est liée de façon malsaine à la criminalité organisée. Ça veut dire aussi que l'institution qui est garante et dépositaire des intérêts matériels et moraux de la Corse, c'est-à-dire l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif, la Collectivité de Corse, c'est dire que cette institution est liée de façon malsaine et organique au crime organisé. Nous ne pouvons pas le laisser dire.

Laisser dire, au moment où beaucoup d'entre nous veulent aller vers l'autonomie, que la principale institution de l'île est dirigée par un homme, ou une femme, lié à la criminalité organisée, ça veut dire qu'il n'y a pas de place pour une autonomie qui soit aussi symbole de démocratie. Nous ne pouvons pas le laisser dire.

Troisième et dernier niveau, l'Assemblée de Corse a pris la décision politique d'organiser une session extraordinaire pour lutter contre les dérives mafieuses qui gangrènent cette île. Nous avons vécu les mêmes choses depuis des décennies. On a vu mourir des gens, beaucoup, trop. On veut tourner ces pages-là et on travaille politiquement, toujours politiquement et j'allais dire socialement et socialement pour que la Corse évolue en excluant toute logique de conflit avec qui que ce soit. Venir dire qu'un des élus parmi les principaux responsables qui organise ces débats et ces travaux sur la lutte contre les dérives mafieuses est lui-même un mafieux ou un ami des mafieux, c'est discrédité ce travail et ça veut dire que tout ce que nous faisons n'est que théâtre d'ombres. Et ça, nous ne pouvons pas ni le laisser dire, ni le laisser croire. C'est pour ça que je crois qu'il était extrêmement important que nous disions ensemble, de façon claire, forte, sereine et apaisée, la même chose à cet égard et je vous en remercie.

Pierre Ghionga, que j'ai oublié, Pierre, pardon, parmi celles et ceux qui sont intervenus...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Et moi aussi.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Et la présidente de l'Assemblée de Corse !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Voilà, après Pénélope, Cosette !

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Chaque fois, je vous remercie. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, petit rappel à l'ordre, face prò !

**Nous prenons acte de ce rapport bien évidemment.** On en reparle demain en conférence des présidents.

Maintenant nous allons procéder au **renouvellement de la commission permanente.**

Ùn scappate micca, vi vegu pronti tutti. Il faut le faire. Il faut le faire, ça ne prend pas beaucoup de temps parce qu'après, il va manquer du monde et les opérations de vote vont être troublées.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 006 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente**

**Rapport n° 006 : Renouvellement de la Commission Permanente**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors je vous explique, on est en train de vous distribuer du matériel de vote, l'huissier est en train de vous distribuer le matériel de vote. Ça, c'est la première chose. À l'issue du délai qui a été ouvert pour déposer les candidatures de la commission permanente, 3 listes ont été reçues au secrétariat général dont j'ai pris connaissance. Je vous les livre.

Je vais demander au Conseil exécutif, s'il vous plaît, de faire un peu moins de bruit. Merci Bianca.

Donc la liste « Fà populu in seme », 7 candidats : Hyacinthe Vanni, Nadine Nivaggioni, Jean Biancucci, Véronique Arrighi, Paul-Jo Caitucoli, Marie-Hélène Casanova-Servas et Romain Colonna. Donc, il y a bien respect de la règle un homme, une femme qui aurait pu être une femme, un homme, je le répète. Donc, 7 candidats.

Deuxième liste « Un soffiu novu », 4 candidats : Jean-Martin Mondoloni, Valérie Bozzi, Georges Mela et Marie-Anne Pieri.

La liste « Avanzemu » « Core in fronte », on fonctionne ensemble pour cette élection, 3 candidats : Paul-Félix, Benedetti, Julia Tiberi et Saveriu Luciani.

Je le dis, peut-être pas pour vous, quoi que, mais à l'endroit de nos auditeurs que s'il y a plusieurs listes, c'est parce que vous n'êtes pas arrivés à constituer une liste totale unitaire avec la parité. C'est pour ça que l'on a 3 listes et qu'on est obligés de passer au vote. Voilà, ce n'est pas une logique concurrentielle exacerbée. On a beaucoup progressé depuis le début du mandat. C'est beaucoup plus consensuel, en tout cas sur ce sujet-là.

Dans ces conditions, bien sûr, on doit procéder au vote à bulletin secret. Vous avez le matériel. Je vous rappelle que pour être valable, un bulletin ne doit comporter ni panachage, ni raturage, ni signe distinctif. A l'appel de votre nom, bien évidemment, vous voudrez bien vous déplacer et venir voter devant le pupitre.

Je vous rappelle aussi que vous pouvez avoir un mandat, un pouvoir pour voter. Je vois que certains se sont absentés, donc veuillez-y, je vois que certains sont sortis, faites attention et informez-nous du fait que vous avez une procuration aussi.

Je répète, pour les personnes qui se sont absentées, s'il n'y a pas de pouvoir, il n'y aura pas de vote. Donc je le répète, que ce soit bien clair.

Le scrutin est ouvert.

**Mme Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseiller pour le vote.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous donne les résultats.

Il y avait 63 inscrits, il y a eu 62 votants.

Il y a 3 nuls, parce que des personnes, de manière fortuite ou volontairement, ont mis les 3 billets. Je ne veux pas savoir qui c'est, pas du tout, mais en suffrages exprimés au lieu de 62, il n'y en a plus que 59.

Mais du coup, ça modifie le calcul de la proportionnelle à la plus forte moyenne. Et vous avez donc « Fà populu in seme » qui obtient 8 sièges, mais « Fà populu in seme » n'a une liste que de 7 personnes.

Donc, il va falloir revoter et réimprimer les bulletins.

J'avais pourtant expliqué. Il n'y avait pas de liste unique possible, parce que de parité possible sur la liste unique. Du coup, il y a 3 listes, mais il ne faut pas voter les 3 listes... Sauf si c'est volontaire pour mettre la panique jusqu'à ce soir... Moi, ce n'est pas grave, j'ai le temps, je dors là au-dessus...

**M. Hyacinthe VANNI**

Une question, peut-être bête, mais on ne sait jamais : si c'est involontaire, très bien, ça ne pose pas de problème. Mais si c'est volontaire, il va peut-être falloir qu'on rajoute un siège alors ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, retour ici dans 15 minutes.

**Brouhaha.**

Vous l'avez le décompte :

Suffrages exprimés : 59

31 « Fà populu in seme »

16 « Un soffiu novu »

11 « Avanzemu ».

Mais ça n'avance à rien de dire ça !

**La séance est suspendue à 17 h 28 et reprise à 17 h 55.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On reprend, s'il vous plaît reprenez vos places.

La séance est reprise et le scrutin est ouvert.

**Mme Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers pour le vote.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le scrutin est clos.

Donc le scrutin auquel nous venons de procéder a donné lieu aux résultats suivants :

Inscrits : 63

Votants : 62

Exprimés : 62

Fà populu in seme : 32 voix

Un soffiu novu : 17 voix

Avanzemu : 13 voix

Core in fronte : 13 voix

L'application de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne a donné lieu donc aux attributions suivantes :

**Fà populu in seme : 7 sièges**

**Un soffiu novu : 4 sièges**

**Avanzemu : 3 sièges**

**Core in fronte : 3 sièges**

En conséquence, sont proclamés membres de la commission permanente :

Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI, Paul Jo CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Valérie BOZZI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Paul-Félix BENEDETTI, Julia TIBERI et Saveriu LUCIANI.

Le classement de la commission permanente est le suivant. Donc il y a lieu de procéder au classement, puisque j'arrive évidemment dans la commission, je suis membre de la commission.

1. **Marie-Antoinette MAUPERTUIS**
2. **Hyacinthe VANNI**
3. **Nadine NIVAGGIONI**
4. **Jean BIANCUCCI**
5. **Véronique ARRIGHI**
6. **Paul Jo CAITUCOLI**
7. **Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**
8. **Romain COLONNA**
9. **Jean-Martin MONDOLONI**
10. **Valérie BOZZI**
11. **Georges MELA**
12. **Marie-Anne PIERI**
13. **Paul-Félix BENEDETTI**
14. **Julia TIBERI**
15. **Saveriu LUCIANI**

Donc je vous demande d'approuver la composition de la commission permanente ainsi énoncée.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc, la commission permanente de l'Assemblée de Corse est définie.**

Parfait donc ça, c'était le premier point.

Nous ne saurons jamais évidemment pourquoi des gens ont mis 3 listes et qui sont ces personnes... Je les remercie sincèrement, chaleureusement.

Nous passons maintenant à l'élection des vice-présidents.

**Raportu n° 007** : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica  
**Rapport n° 007** : Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors les candidatures à la vice-présidence de l'Assemblée de Corse, vous le savez, sont effectuées parmi les membres de la commission permanente.

Les candidatures sont déposées sous la forme de listes qui comportent un binôme, puisqu'il y a 2 vice-présidents et un binôme, les scientifiques diraient bi-genré, donc un homme et une femme, ou une femme et un homme, sans individualisation de rang. Et pour être élue au premier tour de scrutin, une liste doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés. Il en va de même au 2ème tour. Au 3ème tour, ce sera une majorité relative qui suffira.

Donc, je procède à l'appel des candidatures. À ce stade, je n'ai reçu qu'une candidature, Hyacinthe VANNI et Nadine NIVAGGIONI.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non.

Donc, on va procéder au scrutin. Je pense qu'on peut faire ça à main levée ? Donc nous allons faire cela à main levée. Très bien.

Donc je vous propose comme vice-président Hyacinthe VANNI et Nadine NIVAGGIONI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Un soffiu novu » s'abstient.

Qui ne participe pas au vote ? Les 2 autres groupes ? Donc « Avanzemu » et « Core in fronte », et Pierre GHIONGA ;

Qui est pour ?

**Donc les 2 vice-présidents sont élus dès le premier tour et à la majorité absolue.**

Alors, on félicite **les 2 vice-présidents, c'est la liste VANNI/NIVAGGIONI qui est élue**. Et ils sont évidemment proclamés vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

Voilà, bravo et merci aussi.

**(APPLAUDISSEMENTS du groupe « Fà populu in seme »)**

Et merci aussi pour votre implication et votre aide. Moi, je sais que je peux compter sur vous, merci beaucoup.

Nous allons passer un rapport de l'exécutif, je me tourne vers l'exécutif.

Je crois que vous souhaitez, Monsieur le Président, présenter le rapport sur le numérique.

Vous avez la parole.

**ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE**

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance.**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce que nous avons essayé de faire avec le Conseil exécutif, le secrétariat général du Conseil exécutif, le DGS et les services concernés, pour le numérique, comme vous l'avez noté sans doute, c'est de présenter lors d'une même session plusieurs rapports, et nous essaierons de le faire aussi souvent que possible, puisqu'en fait la présentation échelonnée dans le temps de différents rapports qui peuvent avoir une dimension technique ne permet pas d'avoir une vision globale d'une politique publique donnée.

Donc là, ce que j'ai essayé de vous proposer, à travers cette méthode, c'est de regrouper un certain nombre de rapports qui relèvent de la problématique générale du numérique, mais pour que nous puissions avoir une présentation et un débat qui inscrivent l'examen de ces rapports dans la perspective plus globale de l'analyse et de la présentation de la politique publique dans laquelle ils s'inscrivent, dans le cas d'espèce la politique de développement du secteur numérique et digital de la Collectivité de Corse.

Donc, cette précision méthodologique étant fait, et je remercie bien sûr les services, déjà M. GAUDEAU-PACINI, directeur du numérique, M. FERRARI, et l'ensemble des personnes qui travaillent sous leur autorité et celle du DGS, et qui bien sûr nous ont aidés à construire ces rapports et cette stratégie.

Quelques mots généraux d'abord pour rappeler que le secteur numérique est un moteur clé de la croissance économique de façon générale, qu'il va jusqu'à représenter aux États-Unis 40 % de la croissance ces 10 dernières années et qu'ils contribuent, y compris en France de façon générale et en Europe, de façon significative, à l'économie.

Ils représentent en France 5,5 % du PIB et a créé 700 000 emplois en 15 ans, entre 2005 et 2020.

Aujourd'hui, les métiers du numérique constituent environ 3 % de l'emploi en France, soit environ 800 000 emplois. Donc, des données générales qui soulignent l'importance croissante de ce secteur dans les économies modernes.

Est-ce qu'on retrouve cette structuration et ces pourcentages en Corse ? Pas encore. Et un des objectifs, c'est bien sûr de développer la part du numérique dans notre PIB global.

En Corse, le secteur numérique, bien que modeste, est en croissance, avec des activités variées tel que le développement de logiciels ou encore le e-commerce. Nous n'avons pas de statistiques précises, mais il peut être estimé que le secteur emploie aujourd'hui environ 1 000 personnes, dont environ 300 dans le développement de logiciels. Et ce développement a été accéléré bien sûr, notamment par le télétravail, au lendemain de la pandémie de COVID qui a également, cette épidémie, bouleversé le rapport au travail et qui a conduit un certain nombre d'îles à se positionner comme des territoires accueillant des activités en lien avec le numérique. Et ça peut être bien sûr aussi dans une stratégie globale de développement économique et sociétal maîtrisé, un facteur de développement et une opportunité pour la Corse.

Alors, dans ce cadre générique d'ensemble, et avant de présenter successivement 4 rapports qui touchent à la fois aux infrastructures et à la création ou au soutien de l'écosystème public et/ou privé, et quelquefois mixte dans le secteur du numérique, quelques éléments génériques autour des grandes thématiques et des grands axes de notre politique publique.

Alors d'abord, rappeler quelques données. Par exemple, des éléments de comparaison avec d'autres îles ou territoires méditerranéens.

Sur les infrastructures numériques d'abord, les infrastructures réseau. Il y a en Corse aujourd'hui, en termes d'interconnexion avec la Méditerranée, 5 câbles sous-marins, dont 2 câbles privés de l'opérateur Orange, un câble privé italien vers la Sardaigne et 2 liaisons d'initiative publique portées par la Collectivité de Corse. Nous avons acheté en 1992, si ma mémoire est bonne, 3 paires de fibres optiques qui passent dans un câble militaire qui relie Bastia et Menton. Et nous avons récemment, vous le savez, l'ancien appel d'offres qui a été attribué et qui nous a permis d'être titulaire d'une paire de fibres optiques sur le nouveau câble BlueMed acquis auprès de Sparkle. C'est un des rapports que nous allons présenter.

Je disais, 5 câbles sous-marins : il y en Sicile, environ une vingtaine ; Malte, 6 ; Majorque, 5 ; Crête, une douzaine.

Sur la gestion des données : 2 data centers qui relèvent de la SITEC et il y aura un rapport sur la SITEC, un rapport d'activité, et je salue les deux principaux dirigeants, directeur et directeur adjoint, MM. Giuseppi et Andrei, qui sont présents ici et qui représentent donc l'ensemble des personnels de cet opérateur. 2 data centers mais aucun Tier 3.

Nous sommes relativement sous-dotés par rapport à d'autres îles. On peut faire la comparaison avec Malte qui a fortement axé son développement aussi sur le numérique et qui peut aujourd'hui accueillir et qui accueille aujourd'hui une dizaine de data centers.

Je rappelle, par exemple, que notre connexion au câble Sparkle va nous permettre de renforcer nos capacités pour aller vers le stockage de données numériques et donc développer nos activités de ce côté-là.

En termes d'infrastructures réseau, vous le savez, nous avons fait des efforts conséquents et significatifs. La base de notre action, c'est l'article 1425-1 du code général des collectivités territoriales, qui permet aux acteurs publics d'intervenir, notamment en cas d'initiative privée constatée.

Alors, tout n'a pas commencé avec notre arrivée aux responsabilités, je l'ai dit. 2005 le projet RHDCOR opéré par Corsica Haut Débit qui visait à porter le haut débit, qui s'est déroulé sur plusieurs années ; l'acquisition d'un câble sous-marin. Mais jusque-là, jusqu'à 2015 en tout cas, on n'était pas allé au-delà, et en décembre 2015, on nous dit souvent « donnez-nous des exemples d'actions structurantes et de politiques publiques structurantes qui procèdent de choix de la Collectivité de Corse », un exemple : à compter de décembre 2015, nous avons fait du soutien et du développement du secteur numérique et digital une priorité qui avait été annoncée comme telle, et notamment autour de plusieurs opérations lourdes, notamment, vous le savez, l'engagement du chantier du très haut débit qui a mobilisé, sur une opération globale de plus de 300 M€, 52 M€ de fonds publics dans le cadre d'une DSP. Et je rappelle que nous avons également optimisé le cofinancement, puisque sur une opération globale de plus de 300 M€, les fonds propres de la Collectivité de Corse ne représentent que 9 M€, donc pour une opération dont on doutait au départ qu'elle puisse être menée à bien et qu'elle puisse respecter le calendrier. Je rappelle que 150 000 prises ont d'ores et déjà été déployées, qu'il en reste environ 29 000 et que d'ici la fin de l'année 2024, c'est l'ensemble du territoire de la Corse qui devrait être desservi en très haut débit, y compris les zones rurales de montagne, de l'intérieur, les plus excentrées. Et on sait l'importance que peut avoir le très haut débit, notamment pour l'activité professionnelle, toutes les activités professionnelles, y compris par exemple l'agriculture, mais également l'accès à la culture, à l'éducation, aux services, etc. Donc c'est vraiment un chantier structurant.

Je rappelle également que nous avons mis en œuvre des travaux de consolidation de nos réseaux à fibre optique à concurrence de 40 M€ et un marché de 22 M€ qui a permis de déployer près de 320 km de câbles optiques et près de 185 km de réseau nouvellement enfoui.

À côté de ça, nous avons continué à investir fortement, je l'ai dit, notamment dans le domaine éducatif où depuis 2017, nous avons investi pour 5 M€ pour le raccordement au très haut débit de tous les lycées et collèges de Corse ; y compris ceux de l'intérieur, avec une maintenance d'environ 400 000 € par an.

Malgré les contraintes budgétaires, nous avons décidé d'une première tranche de travaux d'un montant de 10 M€ qui sera lancée dès 2024, afin d'améliorer la résilience des réseaux numériques sur le territoire insulaire. C'est un programme de travaux d'un montant global de 30 M€ qui accompagne le déploiement du très haut débit et qui vise en quelque sorte à sécuriser ce déploiement, dans la mesure où il s'agit de capillariser les installations pour qu'une éventuelle panne n'ait pas de conséquences globales sur les territoires et notamment les territoires ruraux. Et nous avons une programmation de déploiement équilibrée entre le nord et le sud et les différents territoires concernés, le nord par exemple, le Cap Corse et la Balagne ; le Sud, notamment l'Alta Rocca qui est qui est prioritaire et un autre territoire.

Et enfin, dans le cadre de REACT-EU... Je le rappelle, REACT-EU, c'est environ 30 M€ + 6 M€ complémentaires. Donc à l'époque, le travail avait commencé avec la Présidente de l'Assemblée de Corse qui était en charge des fonds européens. Il a été poursuivi par Flora MATTEI. On a réussi à avoir 30 M€ + 6 M€. On a eu des discussions serrées pour savoir comment programmer cette manne européenne post-COVID, qui doit être mobilisée pour des projets structurants. On en avait parlé devant l'Assemblée de Corse. Et parmi les arbitrages, on a choisi de mettre 10 M€ sur l'acquisition du câble Sparkle dont nous parlerons tout à l'heure.

Donc vous voyez, en termes d'infrastructures, notre volonté, c'est de doter la Corse d'infrastructures qui permettent véritablement de développer nos notre potentiel numérique et digital.

D'un point de vue ensuite des usages, dire aussi que nous soutenons un certain nombre ou impulsions un certain nombre d'initiatives.

Dans le domaine numérique, on n'en parle pas assez souvent, je sais qu'il y a une grève des profs aujourd'hui, mais le système Leia qui équipe, Jean-Martin n'est pas là mais il le sait, et celles et ceux qui sont enseignants aussi, l'ensemble des lycées et collèges de Corse, et qui réunit donc une communauté d'utilisateurs de 80 000 personnes et qui génère plus de 5 millions de connexions par an qui sont gérées par la Collectivité.

À signaler quand même que ce système, contrairement à ce qui s'est passé dans des régions françaises continentales, n'a connu aucun incident durant

la crise COVID et a permis donc malgré les difficultés générées par cette crise d'assurer une continuité pédagogique parfaite, y compris en temps de confinement ou de restriction des déplacements.

Dire aussi, mais nous y reviendrons tout à l'heure, qu'il y a un certain nombre d'acteurs publics, privés qui sont soutenus par la Collectivité de Corse ; notamment et par exemple le Hub Corsica créé en 2022, un des rapports que nous présentons tout à l'heure, à l'initiative de la CdC pour fédérer les acteurs de la médiation numérique en Corse, ou encore le soutien de la Collectivité de Corse à l'European Digital Hubs, qui regroupe des acteurs comme CampusPlex, GoodBarber, Aflokkat ou aussi la SITEC, aux fins de créer un écosystème d'excellence, notamment dans le cadre d'appels à projets et de soutien à travers des fonds européens.

Je termine cette présentation en disant que nous devons continuer, bien sûr, cette politique de soutien fort au numérique, mais que cela passe par créer les conditions structurelles d'un développement plus dynamique de ce secteur.

Comment créer ces conditions ? À mon avis, il y a 2 axes fondamentaux :

La formation d'abord. La formation, dans le secteur digital, il faut rappeler que là, plus que dans tout autre secteur d'activité, une formation de qualité précède et permet la création d'activités économiques. Rappeler que l'université de Corse a joué, bien sûr, là comme ailleurs, un rôle majeur dans les années 2000 à travers le master informatique, nommé « intégration des systèmes informatiques » qui était très orienté sur le développement de logiciels à base de technologies Open Source, et qui a permis directement, cette formation, la naissance d'un premier noyau d'entreprises du digital en Corse ; un premier noyau, on va dire historique, qui représente environ 300 personnes aujourd'hui.

Au tournant des années 2010, il y a eu une chute des effectifs dans la formation et ça a eu un effet boule de neige sur un frein du développement du secteur, y compris la localisation en Corse d'entreprises du digital. Par contre, à partir de 2015 et l'ouverture d'un second master en informatique, l'élargissement de l'offre de formation et un regain marqué pour ce secteur a poussé les effectifs et donc les créations d'entreprises à la hausse.

Dire également, vous le savez, qu'il y a eu une initiative privée portée par l'entreprise Aflokkat, avec un projet éducatif inscrit dans le programme grandes écoles du numérique. Il y avait un certain nombre de frictions avec l'université de Corse. La Collectivité de Corse a vocation à réaffirmer le rôle majeur dans le domaine de l'enseignement supérieur de la Collectivité de Corse et nous avons à construire bien sûr des complémentarités ; ce sera l'objet de

discussions qui ont déjà bien sûr largement commencé, mais qui doivent nous permettre d'être véritablement dans une optimisation de l'ensemble de nos formations. L'objectif est de créer un écosystème entre formation, formation/enseignement supérieur, diplôme, notamment diplôme d'ingénieur, et articulation avec les entreprises existantes ou à créer pour permettre à ce secteur de se développer.

Premier pilier, la formation.

Deuxième pilier, la fiscalité.

Et je termine ma présentation générale, mais je crois que c'était important. C'est pour montrer aussi que tout se tient.

Pour reprendre une des discussions de ce matin, en quoi l'autonomie peut-elle nous servir, y compris dans le domaine du développement économique ? Eh bien une fiscalité adaptée aux contraintes, notamment de l'insularité et d'un secteur à encourager, cette fiscalité est un levier puissant et indispensable pour développer une économie de production.

Alors sur le financement de la recherche & développement, je vous rappelle que nous avons acté avec les gouvernements successifs, et y compris avec l'actuel chef de l'État, une majoration du crédit impôt recherche et du crédit impôt innovation dès la loi de finance de 2019, avec un taux bonifié pour la Corse, 50 et 40 % pour le 50 % pour le CIR, 40 % pour le CII contre 30 % et 20 % pour le droit commun. Mais ce taux bonifié, voté en son principe, n'a jamais été appliqué parce que nous n'avons pas réussi à avoir la validation de la Commission européenne.

Une meilleure prise en compte de l'insularité dans les politiques publiques européennes, y compris au plan fiscal, et un statut d'autonomie auraient permis d'acter ce soutien et cette fiscalité incitative.

Je rappelle que, en 2020, la Commission européenne a accepté la majoration du crédit impôt recherche pouvant aller jusqu'à 70 % pour des petites entreprises des régions du sud de l'Italie, y compris la Sardaigne et la Sicile. Et on retrouve ce soutien de la fiscalité dans le dynamisme des investissements, puisque l'intensité des investissements en recherche & développement en euros par habitant dans le domaine du numérique est deux fois plus important en Sicile et en Sardaigne qu'en Corse.

Donc, il faut bien sûr continuer à se battre pour cette fiscalité et rappeler aussi que nous avons mis en place, je me tourne vers notamment Alex VINCIGUERRA et son prédécesseur à l'ADEC, Jean-Christophe ANGELINI,

nous avons, nous inspirant de ce qui avait été fait ailleurs, fait voter en 2017 le principe d'un fonds d'amorçage entièrement détenu par la Collectivité de Corse. Il y a eu un appel à manifestation d'intérêt et ce fonds d'amorçage est aujourd'hui géré par Femu Qui. Ce fonds Alzà, qui est actif depuis septembre 2021, a permis, sur une période d'un peu plus de 2 ans de financer 11 start-up pour un investissement total de 3 M€, avec un effet de levier renforcé par le financement de la Banque d'investissement qui a accordé ou finalisé 2 150 000 € de financement supplémentaire, autrement dit 5 M€ au bénéfice des start-up dans le domaine du numérique. Et le fonds est désormais totalement investi et nous avons donc un fonds d'amorçage qui a permis de créer une véritable dynamique.

Un dernier mot pour dire que, là comme ailleurs, nous devons être complémentaires avec les intercommunalités, la CAB, par exemple, la CAPA, qui se sont engagées notamment dans l'ouverture de tiers lieux et le soutien au développement du numérique. Il faut le faire non seulement avec la CAB et la CAPA, mais l'ensemble des autres intercommunalités avec une recherche de synergie.

Voilà ce que je voulais vous dire à titre d'introduction, pour vous dire qu'il y a quand même un choix politique fort qui a été fait, qui nous a conduits à mobiliser sur 5 ans plus de 100 M€ pour renforcer nos infrastructures publiques, plus de 5 M€ sur le fonds d'amorçage, le soutien au regroupement, avec également par exemple des initiatives comme Bastia ville digital, la formation et le combat pour une fiscalité adaptée. Ça nous permet aujourd'hui d'être un territoire résilient.

Nous avons également adopté notre stratégie globale de développement numérique territorial, la stratégie Smart Isula, dont nous nous sommes engagés à rendre compte de façon régulière, dans ses 192 axes et opérations, devant l'Assemblée de Corse.

Donc, aujourd'hui, la Corse est en train, dans ce domaine-là, de dépasser la contrainte de l'insularité et de s'affirmer comme un territoire innovant, formateur, capable de créer ou d'accueillir et d'accueillir des entreprises dans un secteur qui est un secteur extrêmement porteur.

Et donc les 4 dossiers que je vais maintenant vous présenter permettent de décliner dans les différents domaines que j'ai évoqués des projets concrets ou des comptes rendus d'activités comme, par exemple, je présente le premier dossier, c'est le rapport 019.

**Raportu n° 019 : Cunvenzione quattru di partinariatu trà u Hub Corsica pà un Numericu Inclusivu in Corsica è a Cullittività di Corsica**

**Rapport n° 019 : Convention-cadre de partenariat entre le Hub Corsica pour un Numérique Inclusif en Corse et la Collectivité de Corse**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Une introduction générale qui vaut pour les 4, mais qui permet d'évoquer le rapport 019 qui est la convention-cadre de partenariat entre le Hub Corsica pour un numérique inclusif en Corse et la Collectivité de Corse.

Rappeler que nous avons soutenu cette initiative en participant à l'élaboration et au dépôt, en juin 2021, d'un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Hub pour un milieu numérique inclusif ; c'est un appel à manifestation d'intérêt organisée par la Banque des territoires.

Ce dossier a été porté par l'association EMAHO Corse, en partenariat avec la collectivité de Corse et il permet d'associer 21 structures de médiation numérique ; un numérique inclusif qui nous permet, vous le voyez, ce sont les ateliers du numérique qui sont déclinés sur tous les territoires, d'aller dans tous les territoires de Corse, de mobiliser l'ensemble des associations qui interviennent dans le domaine et d'offrir des formations au bénéfice de publics qui tantôt sont éloignés du numérique, tantôt en sont potentiellement proches, mais risquent d'être confrontés à des difficultés dans le domaine opérationnel.

Et donc c'est la convention-cadre de ce partenariat que je vous propose de signer aujourd'hui avec un soutien de 60 000 € sur 36 mois, soit 20 000 €.

La Collectivité de Corse qui contribue ainsi au soutien des activités de ces 21 associations sur l'ensemble du territoire en faveur d'un numérique inclusif.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur le Président. Il y a un avis de la commission du développement.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Monsieur le Président.

La Commission a émis un avis favorable.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu » ; absence du groupe « Core in fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA, non- inscrite.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Oui, Monsieur le Président, un avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Il n'y en a pas, donc je peux le mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

À ringrazià vi.

**Rapport ADOPTE à l'unanimité.**

Donc, on peut passer au rapport 23.

**Raportu n° 023 : Raportu d'attività di a SITEC pè u 2022**

**Rapport n° 023 : Rapport d'activité de la SITEC 2022**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc là aussi, je sais que la journée a été longue, mais je veux prendre le temps quand même de présenter ce rapport et qu'on ait un débat. C'est une formalité obligatoire, mais non-sanctionnée dans son non-respect, la présentation d'un rapport d'information.

La Chambre régionale des comptes, à bon droit, a rappelé que quelquefois, nous ne souscrivons pas aussi complètement que nous le devrions à l'obligation de présentation des rapports d'information devant l'Assemblée de Corse. J'ai demandé au Directeur général des services que cette carence soit palliée et que l'Assemblée de Corse puisse être pleinement informée, aussi bien des comptes rendus d'exécution de délégation de service public, que des comptes rendus d'exécution des entreprises ou des organismes dits satellites.

Alors quelques mots après avoir, comme je l'ai fait tout à l'heure, salué les dirigeants de la SITEC.

L'historique : rappeler que dans les années 70, l'idée de doter la Corse d'une structure capable d'assurer la gestion des données informatisées, balbutiantes à l'époque, des collectivités locales, a commencé à faire son chemin et que cette idée s'est concrétisée en 75 par la création d'un syndicat mixte, le CERTI, qui s'est transformé en 1986 en société d'économie mixte sous le nom de SITEC, avec comme principal partenaire la SNCM (Société Nationale Corse Méditerranée) qui est entrée au capital de l'entreprise à hauteur de 35 %, et la SNCM était également un client historique de la SITEC qui gérait l'ensemble de ses données, notamment la réservation, en élargissant ses prestations aux entreprises ainsi que dans le domaine de l'informatique industriel.

Tout le monde se rappelle que le premier directeur et pendant une quinzaine d'années de la SITEC fut Vincent Carlotti, qui nous écoute peut-être depuis le Brésil, et si c'est le cas je le salue.

Alors, la Collectivité de Corse, et notamment au lendemain de la fusion, est devenue l'actionnaire principal de la SEM.

A partir de 2016, sous la présidence de Rosa Prosperi que je salue également, la Collectivité de Corse a joué pleinement son rôle d'actionnaire avisé, notamment pour soutenir une entreprise qui était alors en difficulté. Ça a été des moments assez difficiles puisqu'elle a perdu, et pour cause, un de ses principaux clients et actionnaires, la SNCM, qui a été liquidée. Donc ça a été une période de turbulences, il y en avait déjà eu avant, mais une période de fortes turbulences pour la SITEC. Et c'est à ce moment-là que, sous l'impulsion de Rosa Prosperi et grâce à l'action de l'ensemble des personnels de la SITEC, et c'est important de le noter parce qu'ils sont tous, enfin la plupart d'entre eux, en tout cas à l'époque, des jeunes, maintenant ils le sont un peu moins. Mais tous les agents de la SITEC se sont mobilisés, une équipe de direction renouvelée, donc le directeur et directeur adjoint qui sont ici, et qui se sont vraiment beaucoup, beaucoup investis dans le plan de restructuration et de relance de la SITEC, qui s'est recentrée sur ses activités historiques et qui a misé sur l'obtention de très haut niveau de certification en termes de sécurité informatique, d'hébergement de données et notamment de données de santé.

Et donc je veux saluer quand même, parce qu'on n'en parle pas souvent, et je reprendrai le proverbe africain cité par le DGS au moment des vœux, « *Un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse* », et c'est vrai, on a souvent tendance à entendre et à écouter les quelques arbres qui tombent, c'est-à-dire les difficultés que nous avons à gérer, mais il y a aussi des forêts d'excellence et de réussite qui poussent, et trop souvent à bas bruit et sans qu'on le souligne.

Et le travail qui a été mené par les équipes de la SITEC a été un travail remarquable, poursuivi sous la présidence de Romain COLONNA, que je salue amicalement. Et ce redressement s'est confirmé en 2021 et 2022 par des résultats d'exploitation significatifs et des niveaux de performance inédits qui font que, aujourd'hui, la SITEC, société d'économie mixte mais dans laquelle la Collectivité de Corse est actionnaire majoritaire avec 55,6 % des parts, est un véritable porte-drapeau des ambitions numériques de la Corse, et valorise vis-à-vis de ses clients et vis-à-vis de l'extérieur, toute son expertise, son savoir-faire et son potentiel d'innovation incarné par des salariés qui sont tous des salariés jeunes, compétents et investis.

Alors rapidement l'actionnariat se répartit entre MCM Holding 20 %, Ind'è Noi 10,10 %, la mairie d'Aiacciu 5,05 %, Air Corsica 5,05 %, la CADEC 2,02 %, l'hôpital de Castelluciu 1,01 %, l'hôpital de Tattone 0,51 % et l'hôpital de Bunifaziu 0,51 %, et donc 55,6 % des parts pour la Collectivité de Corse.

Objet social : soutenir, accompagner et promouvoir le développement numérique, ses usages.

Deuxièmement, promouvoir les intérêts des établissements publics et des collectivités locales clientes ou actionnaires vis-à-vis du secteur de l'économie du numérique et leur assurer des prestations qui peuvent aller de l'hébergement jusqu'à la vente de logiciels, la formation, l'assistance, etc.

Proposer à l'ensemble des acteurs des solutions d'hébergement innovantes, c'est la fonction de data center à travers les 2 centres de données.

Et plus globalement de participer à des projets de recherche et de développement dans des axes structurants pour la Corse.

Le rapport vous permet de détailler les activités de la SITEC, sa bonne santé financière. Reste que nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins pour cette société.

Je rappelle que la SITEC, nous sommes à la fois actionnaire principale, mais également prestataire de services auprès de la Collectivité de Corse, et donc une activité qui doit se déployer dans le cadre strict des règles de la commande publique.

Nous sommes actionnaire principal, mais lorsque la SITEC se positionne sur un marché de la Collectivité de Corse, elle est bien sûr à égalité avec l'ensemble des soumissionnaires.

Aujourd'hui, les prestations souscrites par la Collectivité de Corse à la SITEC représentent un montant moyen annuel d'environ 520 000 € hors taxes, environ 11 % du chiffre d'affaires de la SITEC.

Et nous avons inscrit dans notre schéma de développement territorial et d'aménagement numérique Smart Isula l'objectif de faire de la SITEC l'opérateur territorial de solutions dédiées à l'action publique autour de l'ensemble des activités dont j'ai parlé tout à l'heure.

Donc, nous devons aujourd'hui réfléchir à la façon de comment éventuellement faisons-nous évoluer la composition de l'actionnariat de la SITEC ? Comment repensons-nous les relations entre la Collectivité de Corse et la SITEC ? Et de façon plus générale, comment permettons-nous à la SITEC de s'affirmer comme un outil leader dans l'ensemble des activités dont je viens de parler,

Nous avons mis en place un groupe de travail avec le Conseil exécutif de Corse, la direction de la transformation et de l'aménagement numérique, donc le service dédié à la Collectivité de Corse et la SITEC.

Je suis, bien sûr, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse, à la disposition de l'Assemblée pour réfléchir aux modalités d'association de l'Assemblée de Corse, ou d'une de ses commissions, à ce travail de réflexion qui doit nous permettre dans le courant de l'année 2024, eh bien de déboucher sur des propositions éventuelles d'évolution et d'adaptation aux fins de rendre la SITEC toujours plus efficace.

Et c'est en l'état à la fois de ce bilan et de ces perspectives, que nous voulons positives et radieuses, que je vous demande de prendre acte du rapport d'activité de la SITEC pour 2022, alors avec un décalage bien sûr, mais nous produirons très rapidement le rapport d'activité de 2023.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il y a des rapports de commissions.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Madame la Présidente.

La Commission a pris acte de la présentation du rapport.

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui veut prendre la parole ? Romain COLONNA.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

J'avais plutôt prévu d'intervenir en fin de débat, mais j'ai quelques obligations qui m'obligent à me dépêcher. Donc, je le fais dès à présent et je m'en excuse auprès de cette Assemblée.

Remercier le Président de l'exécutif pour sa présentation exhaustive, donc je n'ai plus grand chose à dire.

Tout d'abord saluer la direction, Monsieur Giuseppe et Monsieur Andrei. Vous dire à quel point vous avez toute ma confiance. Et saluer l'ensemble, à travers vous, des 40 à peu près salariés qui œuvrent au quotidien pour cette entreprise, cette société et plus largement, j'ai plaisir à le dire, pour la Corse.

Dire, c'est important, même si le Président de l'Exécutif l'a plus qu'esquissé, mais rappeler que cette société, en 2015, lorsque nous accédons aux responsabilités, est au bord du gouffre ; au bord du gouffre avec des dizaines d'emplois qui sont menacés. Et c'est bien parce que il y a eu une décision politique, avec une réorientation des activités de la SITEC et une décision politique qui a conduit à une nouvelle gestion, et je voudrais saluer très amicalement et chaleureusement Rosa Prosperi à ce niveau-là de mon intervention, un travail acharné de la direction et des salariés, une décision politique au préalable de la majorité précédente qui a permis aujourd'hui de nous retrouver sur un rapport d'activité 2022, qui a été voté en 2023 à l'unanimité par le conseil d'administration de la SITEC. C'était juste avant l'été, donc le temps d'inscrire pour les formalités administratives, nous nous retrouvons à aujourd'hui, on essaiera de faire mieux la prochaine fois.

Mais pour vous dire qu'on passe de 2016, avec une entreprise qui est au bord du gouffre avec des dizaines d'emplois menacés, à une entreprise qui, en 2022, a affiché le meilleur résultat net depuis sa création en 1986. Donc, on dit souvent, et sans doute de bon droit lorsque les choses vont mal, mais je crois aussi qu'il faut vraiment insister quand les choses vont bien. Et ça a été un redressement et c'est une activité industrielle à l'échelle de la Corse et même au-delà qui est proprement remarquable.

Dire aussi que tous les rapports aujourd'hui font parfaitement sens, parce qu'il y a par capillarité, et j'anticipe un peu sur les autres rapports, le fibrage de l'ensemble des foyers de Corse pour la fibre, il y a l'alimentation avec un nouveau câble qui va multiplier par plusieurs centaines le débit d'arrivée pour la Corse. Et il y a un opérateur dont la Collectivité est majoritaire au capital, mais tout en rappelant que malgré les chiffres excellents qui sont affichés dans le rapport d'activité, que la SITEC ne bénéficie pas d'un euro de subvention d'argent public, donc c'est uniquement par des contrats privés qu'elle fait fonctionner et fructifier son activité.

Dire que tout ça converge vers quelque chose qu'on appelle la souveraineté numérique. Donc là on n'est même plus dans le débat sur l'autonomie, excusez-moi d'employer le terme de souveraineté pour ceux qui seraient choqués, mais c'est le terme qui est consacré, qui est d'usage dans le métier, dans le monde du numérique.

Et je crois qu'entre l'obtention d'une paire de fibres à l'Arinella, à Lucciana, entre la capillarité qui est faite au niveau du fibrage interne et entre le développement vraiment excellent de notre data center, parce que c'est le data center de la Collectivité, c'est le data center de la Corse, avec un niveau de labellisation, de sécurisation qui est optimal, je crois que là on a tous les ingrédients. Et je le dis vraiment, sans flagornerie à l'égard de la majorité territoriale et des choix qui ont été faits, mais on a une compétence-là qui est exercée par l'exécutif, et plus globalement par la Collectivité de Corse, qui est exercée de manière exemplaire, avec un projet politique, avec des décisions politiques qui sont prises, avec des exercices budgétaires qui sont tout à fait vertueux, des investissements qui sont tout à fait vertueux, et je m'arrêterai là, je ne serai pas plus long, au service de la Corse, au service des Corses, et avec une possibilité pour nous, collectivement, pour les Corses, dans les mois et les années à venir, de faire « sauter », si je puis dire, à ce niveau-là, la fameuse contrainte que représenterait l'insularité. Parce qu'avec la multiplication par plusieurs centaines du débit du réseau qui va alimenter la Corse, sa sécurisation, un regard bienveillant aussi sur une future DSP, donc ça veut dire que là il y a toujours la puissance publique qui agit et qui peut agir sur les prix, avec l'équipement interne et avec nos data centers à travers la SITEC, là je crois véritablement

Véritablement qu'on assiste, même si on ne le voit pas encore, à une révolution numérique en Corse, qu'on est même peut-être précurseur à bien des égards et que c'est exactement la Corse que l'on veut et à travers la SITEC, et excusez-moi de le vendre ainsi, mais la Corse qui travaille, la Corse avec une jeunesse compétente, avec une jeunesse formée.

Et donc moi, c'est avec une grande fierté, véritablement, que j'assume la présidence du conseil d'administration de la SITEC, mais que ces 4 rapports que vous nous présentez font tout à fait sens pour la Corse de demain, pour la Corse autonome que nous voulons, pour la Corse souveraine et pour une souveraineté numérique assurée durablement.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora iè, Jean-Michel SAVELLI, pour « Un soffiu novu ».

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Je pense que je vais faire aussi une intervention sur les trois dossiers, puisqu'il ne reste plus que les deux petits.

Donc je commencerai par la SITEC.

Alors effectivement donc, deux mots sur le bilan 2022, qui effectivement montre une poursuite du redressement de la SITEC, qui a été, comme vous le signalez, Monsieur le Président, donc initié par Rosa Prosperi à partir de 2016 et qui notamment a permis de construire, si je ne me trompe, un siège flambant neuf sur le site d'Erbajolo à Bastia.

Un petit bémol malgré tout sur l'augmentation de la masse salariale de 25 %, qui est due à des embauches et à quelques départs. Mais globalement, le solde est assez positif, donc c'est à surveiller.

Je note également que la plupart des actionnaires de la SEM sont en même temps des clients de la SEM, dont la CdC, comme vous le disiez tout à l'heure, qui représente 11 % de son chiffre d'affaires. Ce chiffre d'affaires devrait augmenter puisqu'apparemment, l'intervention de la SITEC dans la montée en puissance du SDETAN va faire que tout ça va créer donc encore plus de chiffre d'affaires de la part de la CdC.

Alors, comme vous le disiez exactement, le capital de la SEM est constitué aujourd'hui à hauteur de 70 % donc par la CdC et des organismes satellites, donc directement/indirectement, ça peut poser un problème.

Donc, pour éviter que se génère un système d'une économie en boucle autour de la SITEC et de la CdC, moi je vous invite effectivement à y remédier en essayant de développer un portefeuille de clients privés qui feraient en sorte qu'il n'y ait pas de risque de conflit d'intérêt entre des actionnaires qui seraient en même temps leurs propres clients.

Ensuite, rapidement sur le **.corsica**, juste deux indicateurs qui selon moi manquent un petit peu dans le rapport, c'est d'abord d'avoir des statistiques d'audience des sites, puisqu'on mesure l'efficacité du référencement et des noms de domaines à travers des statistiques d'audience. Et aussi savoir combien de ces noms de domaines ont un réel site web connecté derrière et qui fonctionne réellement. Parce qu'après, on sait qu'en Corse on fonctionne beaucoup sur le côté nuistrale des choses et que de nombreuses personnes achètent des noms de domaines, mais ne créent pas forcément d'activité derrière.

Sur le troisième point qui concerne... Alors je mets la fibre et les câbles marins ensemble, je pense qu'ils vont ensemble parce qu'en fait, on ne peut pas avoir un bon débit si l'un ou l'autre ne fonctionne pas. Donc les deux doivent fonctionner de manière performante et au même moment. Donc, ça c'est vrai, je pense qu'il faut les aborder de manière globale.

Et enfin, dernière remarque sur la fibre, on reparle des 30 M€. Vous savez que j'avais fait des remarques sur ces 30 M€, parce que ce qui est un peu gênant, c'est qu'on part d'un marché à 52 M€, en tout cas la part d'investissement de la CdC, de mémoire, on était sur l'ordre de 50 M€ et en fin de marché, en quelque sorte, on rajouterait 30 M€ pour mettre le réseau en résilience. Alors ça pose un souci parce que, à priori, quand on déploie la fibre ou un réseau, ce réseau-là est censé être en résilience. Alors jusqu'à quel niveau ? Je ne sais pas. Mais de là à rajouter plus de la moitié du budget du marché initial, je pense que ça peut créer un petit souci, y compris sur le marché lui-même.

Après, ce que je pense qu'on pourrait faire, c'est que si la Collectivité met une rallonge de 15, de 20 ou de 30, peu importe, il faudrait aussi que le concessionnaire fasse sa part d'effort, ça me semble quand même logique et recommandé.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Jean Michel. D'autres interventions ? Oui, Serena BATTESTINI pour « Core in fronte ».

**Mme Serena BATTESTINI**

Merci. Alors un mot sur le premier rapport.

Je souhaiterais féliciter EMAHO et plus particulièrement Jean Leccia pour l'investissement depuis plus de 15 ans dans l'inclusion numérique et toutes les manifestations qui ont été soutenues par la région, mais qui ont un véritable impact sur le territoire.

Sur la SITEC : la SITEC joue pleinement son rôle de mission au service de l'intérêt général.

Elle revient de loin. En 2016, pour rappel, elle avait un résultat net de -1 M€. En 2017, elle était à 0 et depuis 2020, elle remonte. Aujourd'hui, on a un chiffre très impressionnant de +560 000 € en résultat net.

Donc, la situation s'est nettement améliorée avec 38 salariés, mais on sait bien que le principal facteur clé de succès d'une entreprise, en plus de sa capacité à capter des marchés, réside aussi dans sa capacité à poursuivre sa politique de recrutement.

Alors, même si Jean-Michel a souligné l'augmentation du nombre de salariés, la croissance ne peut pas aller sans l'augmentation du nombre de salariés. Et la SITEC, comme d'autres entreprises spécialisées de Corse, rencontre de grandes difficultés à recruter, car la Corse est en déficit de profils techniques spécialisés.

Donc ce qui nous amène à nous poser la question, lorsqu'on a des belles sociétés qui recrutent et de voir qu'il y a des difficultés de recrutement, ça nous amène à nous poser la question de la formation, et comment ça se fait qu'on est obligé de faire venir des talents d'ailleurs, alors qu'on a des entreprises qui sont en besoin de recrutement ?

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions sur le rapport SITEC ? Oui, Hyacinthe, je vous en prie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Duie parolle à l'accorta.

Très rapidement féliciter le partenaire qu'est la SITEC. Et comme ça a été dit par le Président, on voit toujours ce qui ne va pas, mais jamais ce qui va. C'est vrai qu'en termes de réactivité, en termes de dynamique, en termes de corsisation des emplois, je pense que tout est réuni. C'est un projet politique qui est réussi.

Et encore une fois, à ringrazià vi, puisqu'on vous sollicite beaucoup, que ce soit le Service d'incendie et de secours où on a eu changer toute la nomenclature financière, ça a été un gros travail d'accompagnement, avec quand même un beau challenge.

Site sempre quì, site dispunibili, site à fianc' à noi et c'est notre réussite. Donc, je voulais le dire ici publiquement, vous féliciter, c'est une belle entreprise qui a de l'avenir. Comme quoi chez nous aussi, on sait faire des choses et on sait aussi les exporter.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Non.

Moi, je voudrais dire un mot parce que l'an dernier, à la même époque, jour pour jour, j'ai visité les locaux de la SITEC. J'ai été accueillie par l'équipe de direction, par le président Romain COLONNA, et j'ai vu à quel point nous étions sur des technologies vraiment très avancées et tout le dynamisme qui avait été développé, non seulement pour redresser la barre, bien évidemment, mais aussi pour être aux standards numériques mondiaux. Et ça fait vraiment plaisir de voir une équipe jeune, la moyenne d'âge est de 36 ans.

Donc, nous parlions ce matin de la jeunesse, de la nécessité de la garder ici et de développer les talents, eh bien c'est le cas avec la SITEC et ça méritait véritablement un coup de projecteur.

Je pense qu'elle est très impliquée évidemment dans la desserte et dans l'offre de services au niveau local, mais elle a également des marchés extérieurs qui se développent. Et puis elle est membre également d'un pôle européen d'innovation, le DIH. Et je pense que sur l'échelle européenne, il y a encore beaucoup de choses qui pourraient être faites, bien évidemment.

Disposer d'outils comme la SITEC se révèle évidemment fondamental pour amorcer aussi des réflexions sur l'ensemble de l'écosystème numérique qu'a évoqué le Président, et notamment la stratégie Smart Isula d'une part.

On peut aussi se projeter encore plus loin, comme nous l'avons fait dans le cadre de Corsica Prospettiva 2050. On le voit, le rapport de l'OCDE qui a été livré la semaine dernière montre bien que la question de la connectivité est aussi au cœur de la question de la compétitivité, de l'attractivité et du positionnement de la Corse dans son environnement économique et dans le système numérique mondial.

Donc, voilà ce que je voulais dire.

Merci beaucoup pour tout le travail réalisé, même si c'est un rapport d'activité classique. C'est bien que ce rapport soit présenté par le Conseil exécutif pour que les Corses entendent qu'il y a des belles choses qui se font en Corse sur la question du numérique et au plus haut niveau de compétences. Merci.

Donc, je pense que je peux repasser, sur ce rapport, la parole au président, s'il le souhaite, avant de prendre acte.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci. Donc, merci pour les interventions très positives bien sûr et j'essaie de répondre.

Je n'ai pas encore relu sur la marque et donc, je vous répondrai, Jean-Michel. Simplement, sous le contrôle de Monsieur Ferrari, sur les 30 M€ de travaux, dont 10 M€ vont être débloqués cette année, ça sert à constituer des boucles, mais pas seulement au profit de la DSP très haut débit.

C'est tout le système qui devient ainsi plus résilient, y compris par exemple l'ancien système, le cuivre ou le système téléphonie mobile. Donc, c'est quelque chose qui vient accroître la résilience générale du système. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, pour répondre à Serena, bien sûr, Jean Leccia qui est l'animateur d'EMAHO, passionné qu'on connaît, son équipe, eh bien, ce que vous avez pointé, je pense précisément qu'on a des niches d'emplois et qu'il faut faire un travail d'analyse fin et demander à l'université de Corse, à titre principal et éventuellement aux organismes de formation, de proposer des formations qui nous permettront d'avoir une ressource sur place et avoir des formateurs qui eux-mêmes permettront de diffuser la culture numérique. C'est un des enjeux de la montée en puissance de ce côté-là.

Je termine. Je voudrais dire aussi, la présidence de la SEM ne donne lieu à aucune rémunération, comme la plupart des organismes nombreux de la Collectivité de Corse et la SEM ne reçoit aucune subvention. Elle fonctionne comme une société de droit privé, c'est important de le dire parce que c'est un investissement politique et bénévole des élus qu'ils président ou qu'ils soient présents au sein du conseil d'administration. Et c'est vrai aussi qu'on aura à en discuter pour d'autres structures, beaucoup des structures historiques qui gravitent autour de la Collectivité de Corse, ont besoin certainement de se repenser et de se reconfigurer dans un monde qui va de plus en plus vite.

Alors, la SITEC a été exemplaire de ce côté-là. Je pense que les mêmes efforts, et je l'espère et j'en suis sûr, la même réussite, attendent d'autres secteurs à un autre niveau, je pense par exemple à Air Corsica, le secteur du transport aérien aujourd'hui, ce n'est pas le secteur du transport aérien d'il y a 20 ans ou d'il y a 30 ans. Et donc, en respectant les équilibres, en respectant les droits sociaux, en respectant la vision politique qui est la nôtre, mais en l'adaptant aux exigences du monde contemporain, il faut faire évoluer les structures pour qu'elles puissent perdurer, se renforcer et renforcer aussi la plus-value qu'elles amènent à la Corse et aux Corses.

En tout cas merci à la SITEC pour le travail accompli è ventu in poppa.

Donc, une prise d'acte, Madame la Présidente, pour ce rapport ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, tout à fait.

**Donc, nous PRENONS ACTE de ce rapport d'activité sur la SITEC pour l'exercice 2022.**

Merci beaucoup.

Donc, toujours sur la question du numérique, Monsieur le Président, je me tourne vers vous, quel rapport souhaitez-vous présenter ?

**Raportu n° 024 : Raportu d'infurmazioni in quantu à u resuontu di l'attività 2023 di sparghjera Internet. CORSICA**

**Rapport n° 024 : Rapport d'information concernant le bilan d'activité 2023 de l'extension Internet. CORSICA**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Le bilan d'activité détaillé du point Corsica sur l'année 2023.

L'extension Internet.corsica s'inscrit dans la stratégie numérique globale. Il s'agit d'avoir un nom de marque identifié comme celui de la Corse. Je voudrais dire là aussi qu'on fait pas mal d'envieux. Par exemple, on bisque un peu de ne pas avoir encore l'emoji de la Corse sur les téléphones portables, on y travaille. Mais quand je vais sur le continent, je ne sais pas si ça vous arrive aussi, lorsque je discute avec notamment des élus qui sont des élus au Gouvernement ou des élus dans des régions ou dans des grandes villes, ils disent « oh, vous avez le nom « .corsica » c'est à vous, etc. Et c'est vrai que ça nous identifie et c'est le nom du territoire dans le secteur du numérique. Je pense qu'on a fait un bon coup avec ça.

Alors ça marche bien. Vous l'avez vu, on a eu 2313 noms de domaines enregistrés au cours de l'année 2023. Donc, un taux de croissance de 4,9 %. Reste maintenant à savoir combien d'utilisateurs etc., c'est l'enquête qui est en cours et qui sera restituée devant l'Assemblée de Corse pour que vous puissiez avoir accès à ces chiffres. Mais globalement, on va dire que cette marque fonctionne et qu'elle fonctionne bien.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Président.

Donc, rapport d'information. Est-ce qu'il y a des remarques sur le « .corsica » ? Nimu.

Ciò ch'hà dettu u Presidente ghjè vera perchè chì ghjente d'altrò dicenu « avete veramente a fortuna di mette cusì i vostri indirizzi mail », è face sempre piacè.

**Dunque pigliemu attu, Presidente, di stu raportu.**

Avà, ci hè u raportu 025.

**Raportu n° 025 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a prucidura par acquistà capacità di trasmissioni è dritti d'usu di cavi sottumarini in fibra ottica**

**Rapport n° 025** : Rapport d'information relatif à la procédure d'acquisition de capacités de transmissions et droits d'usage de câbles à fibres optiques sous-marins

### **M. le Présidente Gilles SIMEONI**

Là aussi, il s'agit de renforcer notre capacité numérique. On était relativement sous dotés et en retard. Le fait de se renforcer a été acté dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique « Smart Isula ». Nous avons décidé d'organiser l'acquisition de nouvelles capacités sur des câbles sous-marins par décision du 29 avril 2022.

Alors ça, c'est une opération qui a été complexe, complexe d'un point de vue technique. Elle a été menée par la direction du numérique dans la DGA de l'innovation. Elle a été aussi complexe pour trouver les financements optimums. Franchement, je trouve que là-aussi, c'est quelque chose dont nous pouvons être collectivement fiers.

Je rappelle qu'après la délibération cadre du 29 avril 2022 nous avons déposé dès mai 2022 une demande de cofinancement de 80 % au titre de REACT-EU, qui a été obtenu.

En janvier 2023, nous avons lancé une procédure de commande publique visant à l'acquisition de capacités de transmission sur des liaisons sous-marines, sous la forme d'un accord-cadre à marché subséquent.

Trois candidats ont répondu à la consultation : orange, Sparkle, Sipartech. Ces candidats ont tous été admis à déposer une offre dans le cadre des marchés subséquents que nous pouvions lancer pour l'acquisition de liens entre la Corse et le continent. Le premier marché subséquent a été lancé le 25 septembre 2023, celui dont nous parlons actuellement. Sipartech n'a pas répondu, Orange a remis deux offres, mais deux offres qui étaient basées sur des câbles sous-marins existants et Sparkle a répondu en proposant de relier la Corse à un projet transméditerranéen d'envergure, qui traverse tout le bassin méditerranéen et qui va ensuite jusqu'à l'Égypte et traverse le canal de Suez.

Le rapport d'analyse des offres, je ne rentre pas dans les détails, il a classé l'offre du candidat Sparkle, je le dis aussi aux candidats qui n'ont pas été retenus et à d'autres à venir qu'il y aura d'autres marchés subséquents. Donc à eux de se positionner et de faire les meilleures offres possibles.

10,2 M€ TTC, 8,5 M€ HT et un financement, je vous l'ai dit, au titre de REACT-EU de 6,8 M€ mené en un temps record puisque les travaux de pose du câble se sont déroulés durant la première quinzaine de décembre 2023, avec une pause effective du câble le 9 décembre 2023. Ce n'est pas neutre l'endroit où le câble est venu parce que ça nous permet ensuite de relier directement, toujours à la SITEC et toujours pour optimiser nos activités notamment de data center.

Au-delà des aspects techniques, cette nouvelle route numérique vient renforcer les routes existantes, le patrimoine de la Collectivité de Corse et elle constitue une composante essentielle de l'infrastructure numérique souveraine de la Corse qui va permettre à la Collectivité de Corse, et donc à la Corse, de peser davantage dans la régulation et les décisions qui touchent à ces réseaux de télécommunication, qui va permettre à la Corse de conforter son positionnement, y compris en termes de territoire attractif et innovant pour le numérique au sein du bassin méditerranéen. Ça fait écho à notre problématique, se replacer au centre du bassin méditerranéen et se repenser comme une composante à part entière de la Méditerranée, c'est vrai dans le domaine de la culture, de la langue, de l'histoire, du patrimoine, des transports maritimes et aériens et c'est vrai aussi dans le domaine du numérique.

Enfin, ce câble va nous permettre de sécuriser nos transmissions en œuvrant à la résilience des réseaux. Il a démultiplié nos capacités. Je suis donc heureux de vous présenter ce rapport d'information qui décline les modalités techniques et les objectifs de cette opération structurante.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Président.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Nimu.

Merci, Président, pour ce rapport d'information qui a avant tout une visée technique. Il permet de nous rappeler que les connectivités numériques, au même titre que les connectivités maritimes et aériennes, sont d'abord un vecteur de développement économique pour la Corse, de continuité territoriale d'une certaine manière aussi bien sûr, même si elle n'est pas physique.

Cela permet, en deuxième point, d'œuvrer pour la coopération entre îles de Méditerranée et avec les autres territoires méditerranéens.

Enfin, ça constitue évidemment un exemple important de la façon dont on peut mobiliser aussi les fonds européens, puisque je sais que les fonds européens REACT-EU ont été mobilisés, pour porter des projets structurants en la matière.

Donc désormais, il ne faut plus parler uniquement de maritime, d'aérien, mais aussi de connectivité, c'est essentiel à tout point de vue, bien évidemment, sur le plan économique, sur le plan de la recherche scientifique, de l'attractivité et de la possibilité de vivre ici, mais de travailler sur des marchés extérieurs, lorsqu'on est dans le Software, c'est très important.

Merci, Monsieur le Président pour votre rapport d'information et merci encore une fois aux services qui travaillent sur ce sujet. On n'a pas besoin de prendre acte, mais de fait, on prend acte. On m'expliquera juridiquement la subtilité.

Donc on le voit, gros bloc de numérique, c'est très bien. Moi j'en suis ravie, très contente de ces avancées sur le numérique. Je sais que c'est très, très structurant pour notre territoire.

Je me tourne vers l'exécutif. Il reste un rapport à passer ce soir, c'est un rapport d'actualisation du règlement des aides des actions sociales et médicosociales. Donc, nous allons faire ça dans une minute, si vous le permettez, après que j'eus présenté la dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général puisqu'il est plus de 18 h, bien sûr.

## **DEROGATION AU RÉGIME DU TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Tout le monde est d'accord** et j'en profite pour remercier le service du secrétariat général pour son accompagnement.

Madame la Conseillère, vous avez la parole.

## SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

**Raportu n° 016 : Attualizazione di u regulamentu di l'aiuti è di l'azione medicusociale**

**Rapport n° 016 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales**

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Le rapport que je vous présente aujourd'hui concerne la modification du règlement des aides des actions sociales et médico-sociales de la Collectivité de Corse.

Ce document opérationnel détermine l'ensemble des prestations dont peuvent bénéficier les publics que nos services accompagnent au quotidien, c'est-à-dire les enfants et leurs familles, les personnes en situation de handicap, nos anciens et également ceux qui subissent la précarité.

Il doit être révisé régulièrement car il évolue au gré des modifications législatives et réglementaires. Il permet d'adapter les dispositifs d'aide sociale à nos spécificités.

Comme vous le savez, le Conseil exécutif de Corse a mis en place depuis sa création, dans ce domaine, une politique volontariste. En 2023, près de 5 M€ ont été mobilisés en direction des plus fragiles à travers nos règlements des aides et des interventions sur le volet extra légal, 5 M€, notamment au travers du soutien aux associations en forte augmentation. Nous sommes passés de 1,5 M€ en 2019 à 2,5 M€ en 2023.

Pour revenir sur ce rapport, cette actualisation concerne la mise en place de dispositifs nouveaux. En premier lieu, une expérimentation dans le champ de la protection de l'enfance qui permettra de répondre à un enjeu de prise en charge des mineurs et jeunes majeurs qui sont placés sous la responsabilité du Président du Conseil exécutif en augmentation constante ces dernières années.

En 2023, la protection de l'enfance a ainsi accompagné plus de 400 enfants. Le coût de la prise en charge de ces placements s'élève à 12,5 M€ par an au sein des établissements et 5 M€ par an au sein de nos assistantes familiales.

Le Conseil exécutif propose de développer et de diversifier l'offre d'accueil en créant 10 places de placement éducatif à domicile au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Concernant la deuxième modification du RDA proposé, je vous rappelle que votre Assemblée a voté en octobre dernier la création de 50 places dans le cadre du dispositif d'habitat inclusif en faveur des personnes âgées et en situation de handicap. Nous avons donc lancé un appel à projets en décembre dernier et nous avons réceptionné 11 projets qui sont en cours d'instruction. Nous interviendrons en investissement à hauteur de 35 000 € par porteur de projet, mais aussi avec la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée. Il s'agit d'une prestation individuelle d'aide à domicile destinée à financer le projet de vie sociale qu'accompagne l'habitat inclusif.

Cette aide est ouverte, sous condition de ressources, à toute personne âgée ou personne en situation de handicap qui choisit de résider dans un logement conventionné et labellisé par la Collectivité de Corse.

Je vous rappelle que dans ce domaine, la Collectivité de Corse intervient afin de combler un retard historique et structurel dans la prise en charge des personnes âgées, je parle pour notre politique de rénovation et de modernisation des EHPAD, avec un plan de soutien à l'investissement, programme inédit à hauteur de 15 M€ voté par votre Assemblée en juillet 2022. Lors d'une prochaine session, j'aurai l'occasion de revenir devant vous pour vous présenter un point d'étape de sa mise en œuvre.

Enfin, des modifications liées aux évolutions réglementaires, des corrections formelles sont également nécessaires dans la mise à jour de notre règlement des aides dans le secteur de la protection de l'enfance, de l'autonomie des personnes âgées et des adultes en situation de handicap et des règles de création et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Nous avons un rapport de la commission éducation, culture, cohésion sociale. Qui le présente ? Frédéric Densari.

### **Mme Frédérique DENSARI**

Ce rapport a été présenté par Mme Sylvie CAMPANA, adjointe au DGA en charge des Affaires Sociales et Sanitaires.

Mme Marie-Claude BRANCA a fait observer, s'agissant de la petite enfance, que l'augmentation du nombre de mesures de placement et la complexité des situations familiales s'avéraient particulièrement préoccupantes, malgré les moyens déployés par la Collectivité pour y pallier.

Observant que le rapport attribuait ce constat à une augmentation de la précarité, Mme BRANCA a souhaité savoir si l'ensemble des catégories de la population était touché, si un suivi était mis en place et si des chiffres étaient à disposition des élus afin de bénéficier d'une vision plus complète de la situation.

Enfin, elle a observé que la Collectivité de Corse ne pouvait intervenir systématiquement dans l'urgence, bien que cela fasse également partie de ses attributions, mais qu'elle devait également agir en amont, dans un travail de moyen et long termes.

Mme CAMPANA a indiqué que l'aggravation du constat n'était pas uniquement corrélée à des problématiques de précarité ; ainsi, des situations de difficultés psychologiques sont de plus en plus observées aujourd'hui.

Elle a rappelé que la Collectivité avait anticipé ses actions, particulièrement dans le cadre du schéma de l'enfance. Mme CAMPANA a ainsi rappelé que la mesure contenue dans le rapport présenté, le placement éducatif à domicile n'était qu'une action supplémentaire dans l'ensemble des outils déployés par la CdC, notamment en termes de prévention.

Mme Françoise DE LA FOATA, directrice de la Protection de l'Enfance, a rappelé que la protection de l'enfance ne concernait pas simplement les enfants issus de familles en situation de précarité, mais les enfants en danger et en risque de l'être, le périmètre de l'exercice des mesures d'aide sociale étant ainsi très large.

Le schéma de l'enfance a ainsi arrêté plusieurs orientations, dont la diversification, l'augmentation et le développement de l'offre d'accueil.

Ces différents niveaux d'intervention permettent donc à la Collectivité de mettre à disposition des familles et des publics le panel le plus large possible de dispositifs, afin de répondre au cas par cas aux situations les plus problématiques et en fonction des profils de chacun.

Toutefois, Mme de la FOATA a précisé qu'il serait difficile de décorrélérer les difficultés considérables rencontrées par l'ASE en Corse de celles observées dans les autres départements, au vu de la situation extrêmement complexe vécue sur l'ensemble des territoires.

Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA a observé que l'augmentation du nombre de signalements tenait également à la sensibilisation effectuée, par exemple au niveau des éducateurs et des enseignants qui osent maintenant alerter sur des situations préoccupantes.

Rappelant que la Collectivité ne disposait pas d'un nombre de familles d'accueil suffisant, elle a également souhaité interroger les services sur la mesure présentée de placement éducatif à domicile et sur les modalités de sa mise en œuvre.

Mme CAMPANA a précisé que cela ne pouvait s'appliquer à l'ensemble des enfants. Toutefois, le profil typique serait celui d'un enfant en décrochage scolaire qui demeurerait ainsi au domicile familial, tout en bénéficiant d'un accompagnement renforcé.

Mme de la FOATA a rappelé que les dispositifs d'accueil de la Collectivité étaient effectivement en situation de saturation, à l'instar de ceux des autres départements.

L'enjeu de cette mesure pour la Collectivité est donc double : faire face à cet état de fait, mais également dans une démarche volontariste en matière de protection de l'enfance, développer et diversifier l'offre d'accueil pour pouvoir répondre aux différentes problématiques et profils auxquels les services sont aujourd'hui confrontés. En effet, les enfants présentent des problématiques multiformes qui relèvent tant du sanitaire que du social ou de l'éducatif. Il convient de s'adapter au mieux à chaque situation.

Le placement éducatif à domicile qui ne saurait évidemment concerner les enfants victimes de violences, permettra donc aux services d'intervenir plus fréquemment au sein du domicile familial, allant jusqu'à des visites quotidiennes dans le cadre d'interventions pluridisciplinaires de travailleurs sociaux, d'éducateurs, d'assistantes sociales ou de techniciens de l'intervention sociale et familiale, en fonction de l'âge des enfants.

D'autres professionnels pourront être associés afin d'accompagner les familles au plus près et en les soutenant dans la fonction parentale et l'exercice des responsabilités parentales.

Enfin, ce dispositif pourra également être mis en place dans le cadre de la préparation d'un retour au domicile d'un enfant précédemment placé.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a remercié les services du travail effectué et a rappelé qu'il était nécessaire d'évoquer en amont les solutions à mettre en œuvre afin d'anticiper au mieux les différentes problématiques.

Mme Muriel FAGNI a souhaité apporter son témoignage et a indiqué avoir été invitée lors de la restitution, organisée sur Aiacciu, des journées itinérantes de la caravane Mouv'Enfants.

A cette occasion, elle a rencontré M. Arnaud GALLAIS, victime de violences sexuelles dans son enfance et à l'initiative de cette Caravane, il lui a indiqué que les nombreux témoignages reçus démontraient une certaine libération de la parole. De plus, M. GALLAIS a observé que les services sociaux de la Collectivité de Corse étaient particulièrement présents et réactifs, le territoire étant également particulièrement en pointe en termes de mise en place de dispositifs innovants.

Mme De LA FOATA a remercié Mme FAGNI de son témoignage et a rappelé que cette Caravane poursuivait sa route dans plusieurs départements avant de faire remonter au niveau gouvernemental des propositions visant à améliorer les dispositifs de protection de l'enfance.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu » et absence de M. Pierre GHIONGA.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Ci hè dinò un avisu di a cummissione di e finanze chì ghjè pusitivu.

A parolla à chì a vole piglià. Cathy Cognetti.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Comme je l'ai dit lors de la commission, il n'y a rien à dire sur le fond du rapport concernant l'habitat inclusif, d'autant plus que notre amendement sur la mutualisation de l'APA et de la PCH est pris en compte, vous l'avez dit, des mesures nécessaires en faveur de la petite enfance et aussi de nos personnes âgées.

Je voudrais profiter de ce rapport pour vous parler d'un dispositif que nous pourrions accompagner, pour vous sensibiliser sur une proposition que j'ai formulée auprès des services de l'ARS et des deux CPAM de Corse pour lutter contre la désertification médicale.

La Corse, territoire insulaire et rural, est en proie à des difficultés dans ce domaine, en commençant par le déséquilibre territorial de l'encadrement médical, laissant apparaître un certain nombre de bassins médicalement sinistrés, marqués par des difficultés d'accès aux soins, notamment en médecine générale.

Parallèlement, notre île se fait vieillissante et la population située dans les villages de montagne présente une proportion particulièrement âgée qui se trouve pleinement impactée par les déserts médicaux.

Les temps de parcours étant décourageants pour les tournées médicales à domicile, il conviendrait d'envisager une inversion du schéma permettant à tout malade de plus de 80 ans, toute personne plus jeune sous le coup d'une affection de longue durée, tout bénéficiaire de la CMU au regard de la précarité galopante, puisse bénéficier d'une prise en charge soit d'un VSL, soit par un taxi pour un transport pour se rendre chez un professionnel de santé selon les tarifs conventionnels socles applicables à tous les transporteurs sanitaires quels qu'ils soient, sachant que, vous le savez, aujourd'hui, le coût d'un VSL est de 1,07 € et permet aussi parfois du transport mutualisé lorsque la pathologie du patient le permet.

Actuellement, ce type de transport d'un domicile vers un médecin généraliste n'est pas pris en compte par les caisses primaires d'assurance maladie. Il s'agirait d'un dispositif extra légal, non imposé par la loi, qui pourrait être mis en place en Corse à titre expérimental pour pallier le déséquilibre de l'encadrement médical.

Sa mise en œuvre nécessite la synergie des acteurs au premier rang desquels notre Collectivité.

Je souhaiterais savoir si vous êtes favorable à cette proposition et si vous entendez participer aux discussions avec les acteurs institutionnels de la santé pour le mettre en œuvre, et comme l'a évoqué le Président il nous faut trouver ensemble un équilibre pour l'avenir de notre île.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ?

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, je vous remercie pour la présentation de ce rapport et je voudrais revenir sur un point, c'est le PEAD, le placement éducatif à domicile. Je salue cette expérimentation car l'enfant mineur qui est en difficulté, qu'il puisse être maintenu dans sa famille avec bien sûr un accompagnement soutenu, ne peut être que bénéfique dans le cas bien sûr où il n'y a pas de violence envers cet enfant. Aider l'enfant, soutenir la famille qui se retrouve souvent démunie face à des situations complexes, cela peut être une réponse, vous l'avez dit, à la saturation du dispositif d'accueil.

Le rapport nous dit qu'il y a une dizaine de places qui vont être créées. Je souhaite, Madame la Conseillère exécutive, que vous puissiez nous faire dans les prochains mois un retour sur ces placements pour savoir si c'est une réussite.

Dans une société qui est confrontée à une perte de repères, de valeurs, avec une précarité importante, il est bon de soutenir la parentalité. C'est un enjeu important et nous serons à vos côtés pour réussir.

Donc je compte sur vous, Madame la Conseillère exécutive, pour avoir un suivi et un retour de cette démarche.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Marie-Claude Branca pè « Core in fronte ».

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Ben sicuru, i mudifichi fatti pà issu rigulamentu di l'aiuti sò nicissarii pà middurà l'azzioni di a Cullettività pà aiutà i più debuli.

Avemmu fighjulatu supratuttu i prublema di i ziteddi in priculu. A nicissità di mudificà l'aiuti pà truvà soluzioni à l'aumentu di i ziteddi in priculu in i so famiddi, ci primurighja parchì moscia bè u cambiamentu di a noscia sucità.

Bedda sicura, chì l'aiutu è u travaddu di a Cullittività monda volta in urgenza hè essinziale. Ma par no, ci vò dinò di fà un travaddu di fundu pà truvà i raghjoni di issu pighjumentu di situazioni di a zitiddina è pà truvà soluzioni pà fà middurà i cosi. Cussì, voli di "ci vò à fà, ci vò à fà", ma pensu chì ci vò veramenti di travaddà tutti insemu pà pugnà d'arristà i difficultà chì no truvemu di più in più. Ghjeiu sò insignanti è socu ch'idd'hè monda difficiuli è dunque hè qualcosa chì no duvemu fà, aiutà in urgenza iè, ma travaddà pà pugnà d'arristà i cosi.

Eccu. Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Altre dumande di parolla ? Ùn ci n'hè micca.

Aghju da dì duie parolle pè ringrazià a cunsigliera esecutiva è i servizii pè st'attualisazione. Aghju vistu, ci hè più di 500 articuli, ghjè una affare quantunque assai pisente, voli si di chì ci sò assai pulitiche è misure pè piglià in contu e difficultà di e ghjente ch'elle sippienu suciale o medicale. Dunque, quessu ghjè u primu affare.

M'arricordu dinò di u cunstattu chì hè statu fattu quand'è simu stati à Beauvau una volta nant'à a situazione suciale. Ghjè vera dinò chì l'offerta ci hè da un puntu di vistu di a Cullettività, ma di volte, ci hè a ghjente ch'ùn dumande micca. Le taux de recours aux aides est un des plus faibles parmi les régions françaises. Et ça, ça pose quand même une difficulté et ce n'est pas faute de travailler, Madame la Conseillère, on le sait, tout votre travail issu des services pour être d'abord sur le terrain et puis pour offrir des dispositifs qui sont parfaitement expliqués et lisibles pour les acteurs. Et ça, il faut qu'on l'ait bien en tête, c'est très important.

À ringrazià vi. Avete a parolla sè vo vulete risponde.

### **Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Je vais commencer par répondre à Chantal Pedinielli et Marie Claude puisque vous avez à peu près les mêmes attentes. Oui bien sûr, Chantal, vous aurez un suivi, y compris de l'exécution du schéma de l'enfance que nous avons présenté il y a déjà quelques mois. Et pour vous répondre, pourquoi ce placement à domicile ? Parce qu'on voit bien que les placements en foyers ou d'assistantes familiales, les assistantes familiales, ça avait quand même de bonnes réponses, mais on n'en a plus suffisamment malheureusement. C'est vrai que les situations se complexifient. C'est vrai qu'il y a beaucoup aussi de mamans isolées et on pense qu'en les accompagnant à domicile, bien sûr, quand il n'y a pas de violence, qu'il n'y a pas un juge pour enfants qui statue sur un placement hors du domicile familial, on peut les accompagner.

Vous vous rappelez qu'on a présenté aussi le rapport sur les compétences psychosociales. Il faut leur redonner un peu de confiance en elles-mêmes parce que souvent, c'est ce qu'elles ont perdu. Elles sont elles-mêmes souvent issues de milieux défavorisés, non accompagnées. Je pense qu'avec un accompagnement, c'est ce qu'on essaie de monter avec la DGA « social », et je les salue. C'est pour cela qu'on avait aussi insisté et on n'a pas complètement bouclé parce qu'on en manque, des travailleuses familiales à domicile de manière à les accompagner au quotidien parce que ça sera un suivi à domicile, mais au quotidien. Donc, il faut des éducateurs, des travailleuses familiales et il faut bien sûr que tout cela soit très encadré.

Pour répondre à Madame la Présidente, il y a une expérimentation qui est sur la Plaine orientale qui est « Campà bè ». C'est vraiment aller vers ces populations en difficulté et justement pour rompre un peu ce non-accès aux droits, parce que pour des raisons parfois, tout simplement parce qu'elles ne savent même pas se servir d'un ordinateur, qu'elles soient plus jeunes ou plus anciennes, c'est pour cela aussi qu'on a mis en place cette expérimentation qui, j'espère, va se poursuivre. On a essayé de voir avec l'Alta Rocca, s'il y avait une possibilité avec l'intercommunalité de l'Alta Rocca, si on peut faire d'autres expérimentations.

Pour répondre à Cathy, oui, ça existe déjà, dans le cadre des soins non-programmés, d'amener le patient chez le généraliste, mais il faut que ce soit sous le couvert de l'urgence, et vous le savez, avec le coordonnateur que nous avons maintenant, d'ambulances, pas partout pour l'instant d'ailleurs, on espère que le problème se réglera, qui va permettre d'accompagner. Mais vous avez raison, il faut et là j'ai envie de vous dire, l'autonomie, c'est toujours pareil, l'autonomie pour avoir ce qu'on veut parce qu'on sait, eh oui Jean Michel, parce qu'on sait ce qu'il nous faut, on sait très bien à quoi correspondent nos territoires et ce qu'on

peut apporter à nos patients et à nos personnes âgées là en l'occurrence, puisque là vous parlez de personnes essentiellement âgées qui n'ont pas les moyens de se déplacer. Donc oui, on vous accompagnera.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora, avemu da vutà stu raportu. Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò? Unanimità.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Sè vo site d'accordu per oghje, cumpiemu quì. Dumaitina, avemu dui raporti, quellu nant'à l'acqua è l'altru nant'à un trasportu di i passageri stradali ind'è a Restonica. Dopu, avemu e muzione. Ma avemu da principià à 9 è mezu in punta perchè chì cù dui raporti è trè muzione, ùn avemu micca da finisce à mezanotte dumane à sera. Ferete s'è vo vulete ma senza mè, cusì hè chjara è franca.

Dunque dumane, 9 è mezu, u Presidente a sà, tuttu mondu quì à 9 è mezu cusì à miziornu, avemu compiu. À duie ore avemu a cunferenza di i presidenti è dopu rivenite pè vutà a risoluzione chè no avemu da fà dumane.

À dumane !

**La séance est suspendue à 19 h 45.**